



Société anonyme au capital de 1 990 573 €
Siège social : 3 rue Blaise Pascal – 22300 Lannion
444 829 592 RCS Saint-Brieuc

DOCUMENT DE BASE



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 28 mars 2013 sous le numéro I.13-007. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.ekinops.net).

Table des matières

1	PERSONNES RESPONSABLES.....	7
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE	7
1.2	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	7
1.3	RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE	7
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	8
2.1	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	8
2.2	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	8
2.3	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE	9
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	10
4	FACTEURS DE RISQUES.....	11
4.1	RISQUES FINANCIERS	11
4.2	RISQUES LIES A L'ACTIVITE	16
4.3	RISQUES RELATIFS AU MARCHE SUR LEQUEL INTERVIENT LA SOCIETE	19
4.4	RISQUES JURIDIQUES	20
4.5	ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES	21
4.6	RISQUES LIES AUX CONTENTIEUX AUXQUELS LA SOCIETE EST PARTIE	22
4.7	RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE	23
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	25
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	25
6	APERCU DES ACTIVITES.....	29
6.1	PRESENTATION GENERALE	29
6.2	DE NOMBREUX ATOUTS AU SERVICE D'UNE STRATEGIE AMBITIEUSE ..	31
6.3	INTRODUCTION AUX RESEAUX OPTIQUES	34
6.4	LE MARCHE ET SES ACTEURS	37
6.5	L'OFFRE EVOLUTIVE D'EKINOPS	45
6.6	UN FORT POTENTIEL COMMERCIAL	56
6.7	LE CHOIX D'UNE PRODUCTION EXTERNALISEE.....	61
7	ORGANIGRAMME.....	63
7.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....	63
7.2	FILIALES DU GROUPE	63
7.3	PRINCIPAUX FLUX INTRA-GROUPE	63
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	65
8.1	QUESTION ENVIRONNEMENTALE.....	65
9	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	66
9.1	PRESENTATION GENERALE	66

9.2 COMPARAISON SUR DEUX EXERCICES	67
9.3 ANALYSE DU BILAN	73
10 TRESORERIE ET CAPITAUX.....	78
10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITES ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE	78
10.2 FLUX DE TRESORERIE	82
10.3 INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D’EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	84
10.4 RESTRICTION A L’UTILISATION DES CAPITAUX.....	84
10.5 SOURCES DE FINANCEMENT NÉCESSAIRES A L’AVENIR.....	84
11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE.....	85
11.1 POLITIQUE D’INNOVATION.....	85
11.2 BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS	86
12 TENDANCES.....	90
12.1 PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE.....	90
12.2 TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D’ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D’INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE.....	90
13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	91
14 ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	92
14.1 DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS	92
14.2 CONFLITS D’INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE	96
15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....	97
15.1 REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	97
15.2 SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	100
15.3 BSA OU BCE OU AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	100
16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	101
16.1 DIRECTION DE LA SOCIETE	101
16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE	101
16.3 COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE.....	101
16.4 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE	103
16.5 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE.....	105
17 SALARIES	109

17.1 RESSOURCES HUMAINES.....	109
17.2 PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	111
17.3 PARTICIPATION DES SALAIRES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE	111
17.4 CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION	111
18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	112
18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 1 ^{er} MARS 2013	112
18.2 ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS NON REPRESENTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	113
18.3 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	113
18.4 CONTROLE DE LA SOCIETE.....	113
18.5 ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	113
18.6 ETAT DES NANTISSEMENTS	113
19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	114
19.1 OPERATIONS INTRA-GROUPE.....	114
19.2 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	114
19.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ETABLIS AU TITRE DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2012 et 2011	114
20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	119
20.1 COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2012 ET 2011	119
20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA	160
20.3 ETATS FINANCIERS HISTORIQUES DE EGINOPS S.A.....	161
20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES	161
20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES.....	163
20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES CONSOLIDEES	163
20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	163
20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	163
20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	163
21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	164
21.1 CAPITAL SOCIAL	164
21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	174
22 CONTRATS IMPORTANTS	184
23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS	185
24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	186

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	187
26 GLOSSAIRE	188

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent document de base, et sauf indication contraire :

- Le terme « Ekinops » ou la « Société » désigne la société Ekinops S.A. ;
- Le terme « Ekinops USA » ou la « Filiale » désigne la filiale américaine Ekinops Corp. détenue à 100% par Ekinops S.A.;
- Le terme le « Groupe » désigne l'ensemble composé d'Ekinops S.A. et de sa Filiale.

AVERTISSEMENT

Le présent document de base contient des déclarations prospectives et des informations sur les objectifs du groupe Ekinops, notamment aux paragraphes 6.2.2 « Une stratégie ambitieuse », 6.4.1 « Un marché porté par un besoin croissant de bande passante », 6.6 « Un fort potentiel commercial » et au chapitre 12 « Informations sur les tendances » du présent document de base, qui sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait ». Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le présent document de base peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure les facteurs exposés au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent document de base.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent document de base avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers du Groupe ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Le présent document de base contient également des informations relatives aux marchés et aux parts de marché du Groupe et de ses concurrents, ainsi qu'à son positionnement concurrentiel, notamment au chapitre 6.4 « Le marché et ses acteurs ». Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Toutefois, les informations publiquement disponibles, que le Groupe considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et le Groupe ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. Le Groupe, les actionnaires directs ou indirects du Groupe et les prestataires de services d'investissement ne prennent aucun engagement ni ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations.

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

Monsieur Didier BREDY, Président du Conseil d'administration et Directeur Général d'Ekinops.

1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base.

Les comptes consolidés relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012 présentés au paragraphe 20.1 du présent document de base ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au paragraphe 20.4.1 du présent document de base, qui contient l'observation suivante :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 3.3.4 « Estimations et jugements comptables déterminants » de l'annexe ainsi que les mesures prises par le Conseil d'administration qui y sont décrites pour permettre au Groupe de poursuivre son exploitation. »

Didier BREDY
Président - Directeur Général

1.3 RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Didier BREDY
Président - Directeur Général
18 rue Kléber – 92400 Courbevoie
Téléphone : 01 49 97 04 01
Télécopie : 01 49 97 04 05
Adresse électronique : dbredy@ekinops.net

Monsieur Dmitri PIGOULEVSKI
Directeur financier
18 rue Kléber – 92400 Courbevoie
Téléphone : 01 49 97 04 02
Télécopie : 01 49 97 04 05
Adresse électronique : dpigoulevski@ekinops.net

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

- **ACTUALIS AUDIT représenté par Monsieur Cédric TOMINE**
143 rue de Paris, 53000 Laval.

Actualis Audit a été nommé commissaire aux comptes par l'assemblée générale réunie le 30 avril 2009 pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Le mandat vient en remplacement de celui confié précédemment à Actualis Audit.

Actualis Audit est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Angers.

- **DELOITTE & ASSOCIES représenté par Monsieur Fabien BROVEDANI**
185, avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Deloitte & Associés a été nommé commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 pour une durée de six exercices sociaux, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Deloitte & Associés est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

- **ALPHA EXPERTISE DEVELOPPEMENT**
15 rue des Bordagers, 53810 Changé.

A la suite de la démission de Monsieur Jean ANGOT, Alpha Expertise Développement a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale du 25 février 2013 pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer, sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014.

Alpha Expertise Développement est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Angers.

- **BEAS représenté par Monsieur Joël ASSAYAH**
195 avenue Charles de Gaulle – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

BEAS a été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 pour une durée de six exercices, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

BEAS est membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles.

2.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

	Exercice 2011		Exercice 2012			
	ACTUALIS Audit		ACTUALIS Audit		DELOITTE & Associés	
	K€	%	K€	%	K€	%
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	13	87%	25	74%	60	100%
Missions accessoires *	2	13%	9	26%		
Sous-Total	15	100%	34	100%	60	100%
Autres prestations(le cas échéant)						
* Juridique, fiscal, social						
* Technologies de l'information						
* Audit interne						
* Autres (à indiquer si >10% des honoraires d'audit)						
Sous-total						
TOTAL	15	100%	34	100%	60	100%

* Les missions accessoires réalisées en 2011 et 2012 par Actualis Audit concernent l'émission de divers rapports sur des opérations en capital ainsi que la revue limitée d'Ekinops Corp.

Durant la période couverte par les informations financières historiques, à l'exception de Monsieur Jean ANGOT qui a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes suppléant le 25 février 2013, aucun contrôleur légal n'a démissionné, n'a été écarté ou n'a pas été renouvelé. Il est rappelé qu'Actualis Audit a été commissaire aux comptes titulaire depuis la création de la Société jusqu'à l'assemblée générale ayant approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et que Monsieur Jean ANGOT a été commissaire aux comptes suppléant depuis la création de la Société.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés établis en normes IFRS pour les besoins du présent document de base.

Ces principales données comptables et opérationnelles doivent être lues avec les informations contenues dans les chapitres 9 « Examen du résultat et de la situation financière », 10 « Trésorerie et capitaux » et 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » du présent document de base.

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	Exercice 2012 12 mois Audités	Exercice 2011 12 mois Audités
Actifs non courants	1 708	1 366
<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	501	316
<i>Dont immobilisations corporelles</i>	1 180	1 023
<i>Dont actifs financiers non courants</i>	27	27
Actifs courants	9 020	13 028
<i>Dont trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	2 120	6 933
TOTAL ACTIF	10 729	14 395
Capitaux propres	5 946	10 173
Passifs non courants	658	907
<i>Emprunts portant intérêt</i>	475	761
<i>Retraites</i>	183	146
Passifs courants	4 126	3 315
<i>Dont emprunts portant intérêts</i>	576	289
<i>Dont fournisseurs et comptes rattachés</i>	1 593	1 346
TOTAL PASSIF	10 729	14 395

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	Exercice 2012 12 mois Audités	Exercice 2011 12 mois Audités
Chiffre d'affaires	10 201	10 134
- Coût des ventes	(6 265)	(4 638)
Marge brute	3 936	5 496
Résultat opérationnel	(4 661)	(3 447)
Autres produits et charges financiers	(40)	34
Résultat net	(4 696)	(3 309)

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	Exercice 2012 12 mois Audités	Exercice 2011 12 mois Audités
Capacité d'autofinancement avant coût endettement financier net et impôt	(3 419)	(1 350)
Incidence de la variation du BFR	(226)	275
Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles	(3 645)	(1 076)
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement	(974)	(786)
Flux de trésorerie lié aux activités de financement	(188)	138
Variation de trésorerie sur l'exercice	(4 813)	(1 717)

4 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de base, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent document de base, le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1 RISQUES FINANCIERS

Se référer également à la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés insérée au paragraphe 20.1 du présent document de base.

4.1.1 Risque lié aux pertes historiques et aux pertes prévisionnelles

Le Groupe a un historique de pertes d'exploitation, pertes qui pourraient perdurer.

Depuis sa création en 2003, la Société a enregistré chaque année des pertes opérationnelles. Sur la base des comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS, la perte nette consolidée cumulée s'élève à 4.696 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et à 3.309 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le Groupe pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles au cours des prochaines années, du fait de la nécessité :

- de maintenir ses efforts de R&D pouvant comprendre l'acquisition de nouvelles technologies, produits ou licences afin de conforter son avance technologique et de disposer à terme d'une gamme d'équipements destinés aux opérateurs « Tier 1 » ;
- des coûts engendrés par le déploiement et le renforcement d'une équipe de vente et de support après-vente.

L'augmentation de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.1.2 Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par des augmentations de capital successives, émission d'obligations simples, d'obligations convertibles et d'obligations remboursables en actions, obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche mais n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires. En conséquence, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

Echéancier des dettes financières au 31 décembre 2012 :

En milliers d'euros	A moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avances Oseo	480	240				720
Avances Coface	51	101	86			238
Actualisation sur avances	(51)	(32)	(8)			(91)
Dettes de crédit-bail	52	132				184
Total des emprunts et dettes financières	532	441	78			1 051

Le Groupe ne bénéficie pas de ligne de crédit disponible. Il a signé un contrat d'affacturage en janvier 2013, qui prévoit une possibilité de mobiliser plus de 4 millions d'euros de créances sur un exercice.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa gamme d'équipements et son évolution technologique ainsi que pour le déploiement d'une force commerciale et d'équipes de support après-vente.

Afin de faire face à des limites dans l'autofinancement de sa croissance, le Groupe est conduit à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Le Groupe pourrait ne pas parvenir à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir notamment ralentir tant ses efforts de R&D que ses efforts commerciaux.

Au 31 décembre 2012, le Groupe disposait de 2.120 K€ de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au regard de sa trésorerie disponible le 28 février 2013 et compte tenu :

- du remboursement à venir de la créance de CIR constatée au titre de l'exercice 2012 à hauteur de 1.111 K€ (se reporter au paragraphe suivant),
- des échéances de remboursement OSEO à venir (trois échéances de 80 K€ chacune, au 30 avril, au 30 juin et au 31 juillet 2013),
- du niveau d'activité actuel,
- et de la poursuite des efforts significatifs de R&D,

le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère ne pas être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois. Ainsi, le Groupe estime être exposé à un risque de liquidité à compter du mois de juillet 2013. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 comporte une observation portant sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 3.3.4 « Estimations et jugements comptables déterminants » de l'annexe aux comptes consolidés.

Le Conseil d'administration a d'ores et déjà pris les mesures suivantes pour assurer le financement nécessaire à la période postérieure :

- (i) préparation d'une introduction en bourse des actions de la Société sur le marché Euronext Paris avec une levée de fonds concomitante au cours de l'exercice 2013 si les conditions de marché le permettent, ces capitaux devant permettre à la Société de poursuivre ses activités. En tout état de cause, la Société ne s'interdit aucunement, en cas de réalisation de l'introduction en bourse de faire à nouveau appel au marché,
- (ii) recherche d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé au cas où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'introduction en bourse envisagée, ou
- (iii) recherche d'un adossement industriel.

De plus, dans la mesure où la Société leverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

4.1.3 Risques liés au crédit impôt recherche

Pour financer ses activités, le Groupe a également opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle. Le Groupe a reçu le remboursement par le Trésor Public du crédit d'impôt recherche des années 2009, 2010 et 2011 au cours de l'année suivant la clôture des exercices concernés. Le contrôle effectué par l'administration en 2011 sur les dépenses déclarées par le Groupe pour les exercices 2008 et 2009, a conduit à confirmer l'éligibilité de ces dépenses au CIR. Au titre du CIR constaté sur l'exercice 2012 et les années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par le Groupe ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que le Groupe se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

4.1.4 Risques liés à l'utilisation future des déficits reportables

Au 31 décembre 2012, après prise en compte de la perte nette dégagée sur l'exercice, la Société dispose d'un déficit fiscal reportable s'élevant à 29.256 K€. A ce jour, ce déficit est indéfiniment reportables sur les bénéfices futurs.

En France, l'imputation de ces déficits est plafonnée à 60% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation est applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

Il ne peut être exclu que les évolutions à venir en matière de fiscalité des sociétés viennent à remettre en cause, pour toute ou partie, la possible imputation de ces déficits antérieurs sur les bénéfices futurs ou à limiter dans le temps leur imputation. Il n'y a aucun impôt différé actif reconnu par prudence au titre des déficits fiscaux reportables dans les comptes consolidés.

4.1.5 Risques liés à l'accès à des avances publiques

Depuis sa création, la Société a bénéficié d'aides remboursables OSEO et de subventions accordées par des collectivités publiques.

Le détail de ces aides, accompagné des échéanciers d'encaissements et de remboursements, est présenté au paragraphe 10.1.2 du présent document de base.

4.1.6 Risque de change

Le Groupe est exposé à la variation du taux de change € / US \$.

Du fait d'une forme d'adossement mécanique partiel entre les ventes et les achats en USD, l'exposition résiduelle du Groupe au risque de change est limitée principalement à la différence liée au délai entre l'encaissement de chiffre d'affaires en USD et le décaissement lié aux achats des composants en USD ainsi qu'aux paiements des salaires aux USA. Pour 2012, le chiffre d'affaires total en USD s'élève à 7,4 MUSD tandis que les achats et les charges sur la même période représentent 7,6 MUSD.

La filiale américaine agit comme un agent commercial, réalise très peu de chiffre d'affaires qui n'est pas directement facturé par Ekinops SA et elle est financée uniquement par la maison mère.

La sensibilité du résultat consolidé à une variation de +/- 10% de la parité €/€ est inférieure à +/-20 K€ et est négligeable sur les capitaux propres consolidés.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne le contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. S'il ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats d'exploitation pourraient en être altérés.

4.1.7 Risque de crédit

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par le Groupe.

Par ailleurs, le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes (se reporter au paragraphe 4.8 de l'annexe aux comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS et insérés au paragraphe 20.1 du présent document de base). Le Groupe n'a, par ailleurs, souscrit aucun endettement bancaire à la date du présent document de base.

4.1.8 Risque de taux d'intérêt

A la date du présent document de base, le Groupe n'a aucune dette soumise à intérêt. Les flux de remboursement de ses dettes ne sont pas soumis à un risque de taux. Il n'a d'autre part pas de placements rémunérés.

4.1.9 Risque de dilution

Depuis sa création, la Société a procédé à l'attribution de bons de souscription d'actions (BSA), de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites. A la date du présent document de base, l'exercice de tous les titres donnant accès au capital existant à ce jour, pourrait conduire à la création de 930.098 actions nouvelles générant une dilution maximale de 18,94 % sur la base du capital et des droits de vote pleinement dilués.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

De même, le recours à des financements complémentaires moyennant l'émission de nouvelles actions tel que décrit au paragraphe 4.1.2 ci-dessus, pourrait entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

4.1.10 Risque de cession d'actions de la part des actionnaires financiers

A la date du présent document de base les fonds d'investissement actionnaires de la Société représentent 88,94% du capital. Certains fonds pourraient souhaiter céder leur participation à l'issue de l'introduction en bourse projetée, notamment ceux ayant participé au capital dès la première levée de fonds.

Le capital actuel a été constitué à partir de 3 levées de fonds résumées comme suit :

- 1^{ère} levée de 3,5M€ en avril 2003 (1^{ère} tranche)
- 1^{ère} levée de 3,5M€ en avril 2004 (2^{ème} tranche)
- 2^{ème} levée de 14,5M€ en septembre 2007
- 3^{ème} levée de 9M€ en juin 2010.

Les investisseurs financiers de la 1^{ère} levée ont participé aux tours suivants, affirmant ainsi leur démarche d'accompagnement de la Société.

L'éventuelle introduction en bourse marquera une étape clé dans le développement de la Société et il semble possible qu'à plus ou moins long terme les investisseurs du 1^{er} jour cèdent leurs titres à de nouvelles catégories d'investisseurs.

Au-delà des engagements de conservation de leurs actions par ces actionnaires qui seront mis en place préalablement à l'introduction en bourse pour une durée déterminée post introduction en bourse, il n'est envisagé aucune autre mesure susceptible de limiter la cession de leurs actions par ces actionnaires. Par ailleurs, il n'est pas exclu que certains de ces actionnaires affichent leur intention de souscrire à l'opération envisagée si la demande le permet.

A l'issue de l'introduction en bourse et sous réserve de cette dernière, si de telles cessions portant sur un nombre d'actions important devaient intervenir sur le marché, cela pourrait avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société.

4.2 RISQUES LIES A L'ACTIVITE

4.2.1 Risques spécifiques liés aux évolutions technologiques

Le marché du transport de données sur réseau optique, sur lequel le Groupe opère, nécessite des développements technologiques conséquents, permanents et coûteux pour répondre aux besoins des opérateurs télécoms, eux-mêmes sollicités par leurs clients utilisateurs, demandeurs de capacités de transfert d'informations toujours plus élevées. Depuis sa création, la Société a ainsi consacré une part très significative de ses ressources au développement d'une offre concurrentielle permettant d'optimiser les réseaux équipés en fibres optiques de capacité 10 gigabits par seconde (10G) et à même d'accompagner la transition du marché vers le 100 gigabits par seconde (100G). Il n'en demeure pas moins que le Groupe devra impérativement poursuivre son engagement en matière de R&D pour à la fois enrichir son offre de solutions aux capacités accrues et intégrer toutes les évolutions technologiques à venir, comme les évolutions vers le 400 gigabits par seconde ou le 1 téraoctets par seconde, évolutions qui commencent déjà à être intégrées par des concurrents. De tels développements technologiques nécessitent des investissements significatifs sur le long terme sans pour autant avoir la certitude de pouvoir mener à bien les travaux au regard de la complexité qu'ils représentent.

Ekinops a fait le choix stratégique de ne pas investir sur la technologie 40G estimant que le potentiel de croissance de ce segment de marché n'est pas assez élevé à long terme car, selon l'avis de la Société, le 40G devrait être rapidement supplanté par le 100G. Ce choix permet au Groupe de se concentrer sur les deux segments de marchés qu'il adresse : le 10G et le 100G.

Si la Société ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques ou prenait du retard dans la réalisation de ces développements face notamment à des concurrents disposant de moyens plus importants, son incapacité à développer des produits nouveaux ou à les introduire à temps sur le marché rendrait son offre commerciale moins attractive, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

4.2.2 Risques relatifs aux clients

Le Groupe dispose à ce jour d'une clientèle composée d'opérateurs Tier 2 et Tier 3 (se reporter au paragraphe 6.6.1 du présent document de base). Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient respectivement, 19%, 42%, et 58% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2012, 22%, 49% et 71% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2011. A l'exclusion du premier client (le premier n'étant pas le même sur les deux derniers exercices), le Groupe a un chiffre d'affaires réparti de façon assez équilibrée entre ses principaux autres clients. Le Groupe estime donc à ce jour n'être confronté qu'à un risque limité de dépendance vis-à-vis de ses clients, situation à laquelle il a été confronté dans le passé. En effet, suite à la restructuration d'un client qui rencontrait des difficultés financières, le Groupe a dû faire face à une perte de chiffre d'affaire significative en 2011 par rapport à l'exercice 2010, puisque ce client qui représentait environ 40% du chiffre d'affaires en 2010 a cessé d'être client en 2011. La politique du Groupe depuis lors a été de veiller à ne pas dépasser de l'ordre de 20% du chiffre d'affaires annuel avec un client. Ceci étant, Ekinops a su démontrer dès 2011 sa capacité à trouver de nouveaux clients et à compenser en partie la disparition de ce client.

Eu égard à la qualité et à la solvabilité de ses clients, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur. En effet, le Groupe n'a pas subi de pertes résultant d'impayés de ses clients au titre des exercices 2011 et 2012.

Le délai de règlement clients contractuel du Groupe est de 30 jours aux Etats-Unis et de 45-60 jours en EMEA. Compte tenu de la saisonnalité élevée de l'activité du Groupe, avec de fortes ventes en fin d'année, le poste créances clients est élevé au 31 décembre. Cela explique également le niveau élevé en fin d'exercice du délai de règlement clients et du besoin en fonds de roulement.

Enfin, le marché du transport de données sur réseau optique sur lequel le Groupe opère est un marché hautement concurrentiel, marqué par des clients de nature et de taille très variées.

La perte d'un client important, une réduction importante du chiffre d'affaires ou une difficulté de recouvrement de créances clients, pourraient toutefois affecter défavorablement l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe, étant précisé qu'à la date d'enregistrement du présent document de base le Groupe estime ne pas être confronté à de telles situations.

4.2.3 Risques liés au processus de fabrication des produits du Groupe et risque de dépendance vis-à-vis des sous-traitants

Le Groupe sous-traite la fabrication, l'assemblage, les tests et dans certains cas la livraison de ses équipements à ses clients pour les produits courants (ces sous-traitants assembleurs sont Novatech et Jabil, à distinguer des fournisseurs de composants). Le Groupe dépend ainsi de ses fournisseurs et prestataires en termes de quantité, de qualité, de rendement et de coûts des services et des produits. Le Groupe ne peut maintenir le même niveau de supervision et de contrôle sur ces opérations sous-traitées que si elles étaient internalisées. Cependant, des tests sont réalisés fréquemment par le département intégration, et de manière systématique pour les nouveaux produits.

Le premier fournisseur du Groupe, ses cinq premiers fournisseurs et ses dix premiers fournisseurs représentaient respectivement, 28%, 65%, et 80% de ses achats pour l'exercice 2012 et 21%, 50% et 61% de ses achats pour l'exercice 2011.

Le Groupe n'a qu'un nombre relativement limité de fournisseurs mais veille à disposer dans la mesure du possible, d'une source alternative d'approvisionnements. La fabrication des cartes électroniques est sous-traitée auprès d'un fournisseur principal installé dans la même région que le Groupe, en Bretagne, auquel s'ajoute un deuxième prestataire principal ayant une envergure internationale (se reporter au paragraphe 6.7 du présent document de base) depuis l'exercice 2012. Le Groupe conserve la maîtrise de l'approvisionnement en composants spécifiques pour lesquels il estime ne pas être confronté à un risque de pénurie, compte tenu des sources multiples d'approvisionnement dont il dispose. Les fournisseurs de composants spécifiques sont situés principalement aux Etats-Unis, en France et, dans une moindre mesure, en Asie (Japon, Chine).

Si l'un des principaux fournisseurs mettait fin à ses relations avec le Groupe, venait à contracter avec un concurrent ou à modifier ses quantités ou ses conditions de livraison au Groupe, cela pourrait affecter la capacité du Groupe à livrer ses produits à ses clients dans les délais et en quantité suffisante, impacter ses ventes et nuire à ses relations commerciales. Ceci étant, le Groupe n'a pas enregistré de perte de contrat avec ses fournisseurs sur les 5 dernières années.

Si l'un quelconque de ces événements se réalisait, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement.

4.2.4 Risques liés aux défauts techniques sur des produits commercialisés par le Groupe

Le Groupe pourrait rencontrer des problèmes de qualité ou de fonctionnement qu'il s'agisse de matériel ou des logiciels. Les logiciels pourraient contenir des défauts ou des erreurs, notamment lors de leur mise sur le marché ou lorsque de nouvelles versions ou des améliorations sont diffusées. Une garantie produit de 2 à 5 ans est proposée aux clients et leur permet de pouvoir changer gratuitement un produit défectueux. Les états financiers tiennent compte d'une provision pour garantie au titre de défauts techniques.

Le dysfonctionnement des produits commercialisés par le Groupe pourrait entraîner de nouvelles dépenses de recherche et développement afin de corriger les erreurs ou défauts constatés, des coûts supplémentaires de service et de maintenance et entacher la réputation commerciale de la Société. La Société risquerait également de devoir engager des dépenses significatives du fait de retours de produits par ses clients. Enfin, la découverte de ces problèmes de performance ou de ces vices pourrait causer un préjudice à ses clients et exposer le Groupe à des actions en garantie et responsabilité du fait des produits.

Ainsi, si un grand nombre de défauts techniques survenait sur les produits du Groupe installés chez ses clients, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement.

Afin de réduire ces risques de dysfonctionnements, les produits commercialisés par le Groupe font l'objet de tests effectués dans le cadre du contrôle qualité par le Groupe et ses sous-traitants.

Par ailleurs, le Groupe a souhaité couvrir le risque de dommages liés à l'utilisation de ses produits par des tiers et a souscrit une assurance responsabilité civile entreprise couvrant ce risque.

4.2.5 Risques liés à la sécurité des systèmes d'information

Les données sur support électronique et informatique constituent la base de l'activité du Groupe. Une faille, une rupture ou un piratage des systèmes d'informations du Groupe peuvent entraîner un retard dans la réalisation de projets ou la remise d'offres commerciales le temps de rapatrier les données sauvegardées et de remettre les systèmes dans leur état initial de fonctionnement et pourraient avoir un impact négatif sur l'image du Groupe.

Cependant, l'intégralité des données de développement et de production est sauvegardée quotidiennement sur des serveurs, répliqués dans des lieux de stockage différents et protégés afin de maximiser la sécurité.

4.2.6 Risques liés à la sécurité des logiciels commercialisés et utilisés par la société dans le cadre de son activité

Le Groupe évolue sur un marché marqué par de fréquentes évolutions, ce qui l'expose de manière continue aux risques de piratage informatique ou industriel, ainsi qu'à des attaques de virus informatiques ou des « bugs » informatiques pouvant perturber le bon fonctionnement de ses systèmes et logiciels et de ceux installés chez ses clients, ce qui pourrait lui causer des dommages importants. Outre la possibilité de perte de données à cette occasion, de tels événements pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image du Groupe et sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son chiffre d'affaires.

Cependant, la rapidité des évolutions technologiques permet de limiter le risque de piratage. Par ailleurs, les logiciels développés sont des logiciels applicatifs très liés aux plateformes matérielles également développées par Ekinops. En effet, le piratage du software sans avoir accès au hardware ne représente aucun intérêt, puisque le software Ekinops est inutilisable sans le hardware Ekinops. Ainsi, si un concurrent était amené à pirater à la fois le hardware et le software d'Ekinops, le temps nécessaire à la réplique de la base hardware et l'utilisation du software prendrait un temps tel que le produit piraté serait déjà quasiment obsolète.

4.3 RISQUES RELATIFS AU MARCHÉ SUR LEQUEL INTERVIENT LA SOCIÉTÉ

4.3.1 Risques liés à la concurrence

Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel où bon nombre d'acteurs disposent de moyens financiers significatifs. Certains des concurrents du Groupe sont des acteurs historiques du secteur, disposant de larges ressources, d'une notoriété et d'une base de clientèle plus étendue que celle du Groupe (se reporter au paragraphe 6.4.2.1 du présent document de base). Leur présence ancienne sur le marché leur a permis d'établir des relations fortes avec leurs clients, ce qui pourrait les avantager, notamment par l'accès à des informations sur les demandes futures de leurs clients et l'évolution anticipée de leurs besoins. Les ressources importantes de ces concurrents de grande taille leur permettent d'affecter des moyens conséquents à la compétition technologique, de réaliser des économies d'échelle, d'étoffer leurs portefeuilles de produits et de bénéficier d'une plus grande crédibilité auprès des clients existants et potentiels du Groupe. De plus certains concurrents pourraient adopter une politique de prix agressive.

Si le Groupe n'était pas en mesure de s'adapter et de répondre à cette pression concurrentielle actuelle et future sur ses marchés, cela pourrait impacter défavorablement les parts de marché, l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

4.3.2 Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe

Le succès du Groupe à long terme dépend en partie de sa faculté à améliorer et élargir en permanence ses offres de produits, afin de répondre aux exigences en constante évolution du marché, à résister à une pression concurrentielle et technologique forte et à renforcer sa présence commerciale.

Le Groupe pourrait ne pas parvenir à faire face, dans sa configuration actuelle, à ces exigences. Il pourrait, en conséquence, devoir envisager dans un avenir proche de réaliser des acquisitions sélectives de technologies nouvelles ou complémentaires. La mise en œuvre de cette stratégie dépend, en partie, de la capacité du Groupe à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes et à les intégrer avec succès dans ses opérations ou sa technologie.

Le Groupe ne peut garantir qu'il sera à même d'identifier les meilleures opportunités et de réaliser ces acquisitions, pas plus qu'il ne peut assurer qu'il parviendra à intégrer avec succès toute autre technologie qu'il aura acquise. Tout problème rencontré par le Groupe dans l'intégration d'autres technologies est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, l'acquisition de technologies, tout comme la conclusion d'autres transactions d'importance pourraient faire peser sur le Groupe des coûts significatifs. Le Groupe pourrait également avoir à financer de telles acquisitions en contractant des emprunts, ou en émettant des titres

de capital, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et la contraindre à se voir imposer certaines restrictions ou avoir un impact dilutif pour ses actionnaires.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

4.4 RISQUES JURIDIQUES

Il n'existe pas, à la date du document de base, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (se reporter au paragraphe 4.6 du présent document de base).

4.4.1 Risques liés à la propriété intellectuelle

En matière de propriété intellectuelle, le Groupe mène une politique de protection intellectuelle sélective et plutôt défensive. En effet, les technologies développées par le Groupe consistent principalement en des logiciels dont la protection est assurée essentiellement par les dispositions légales relatives aux droits d'auteur. Ces derniers ne font pas l'objet de mesures de protection particulière complémentaires. En effet, la rapidité des évolutions technologiques permet de limiter le risque de piratage : le temps nécessaire à la réplique software (contenant les lignes de codes) et du hardware (sans lequel le software ne peut être utilisé) prendrait un temps tel que le produit piraté serait déjà quasiment obsolète.

Par ailleurs, compte-tenu des technologies et produits développés par la Société, la protection par des brevets est difficilement réalisable et peut représenter des coûts importants s'il devait être envisagé de mettre en œuvre une telle protection sur tous les marchés potentiels sur lesquels le Groupe pourrait déployer son activité, outre la protection limitée qu'offre un brevet. En effet, la Société ne peut être certaine d'être la première à concevoir une invention et à déposer une demande de brevet puisque d'autres brevets peuvent avoir une antériorité mais ne pas être encore publiés au moment du dépôt d'un brevet. En conséquence, la délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité, ni l'applicabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers. La Société possède cependant un nombre limité de brevets, dans le domaine de la transmission optique, déposés aux Etats-Unis, en France et en Europe.

Néanmoins, la Société ne peut garantir :

- que les brevets délivrés ou autres droits de propriété ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- que l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger face à la concurrence et aux brevets des tiers couvrant des technologies ou produits similaires à ceux de la Société ;
- que les technologies ou les produits de la Société ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.

Dans ses relations avec ses clients et avec ses collaborateurs, la politique de la Société est de conserver ses droits de propriété intellectuelle par des clauses contractuelles. Toutefois, la Société ne peut garantir que les dispositions mises en place en vue de protéger ses droits de propriété intellectuelle empêcheront le détournement ou l'utilisation illicite de son savoir-faire par des tiers, ou que ses concurrents ne développeront des technologies similaires aux siennes.

La survenance de l'un de ces événements pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière ou le développement du Groupe.

4.4.2 Risques liés à la réglementation et à son évolution

En Europe les produits commercialisés par la Société sont soumis aux Directives européennes basse tension et compatibilité électromagnétique (Directives 73/23/EEC et 89/336/EEC).

La législation européenne concernant la compatibilité électromagnétique (directive 89/336/EEC, dite directive CEM) impose des exigences communes visant à limiter les interférences entre tous les appareils électriques et électroniques tels que les appareils électroménagers, audio-vidéo ou informatiques mis sur le marché de l'Union, mais aussi pour de grandes installations comme des générateurs de centrale électrique, des réseaux électriques ou de télécommunication.

Ces produits ne peuvent être mis sur le marché qu'à l'issue de l'obtention des certificats permettant le marquage CE, valide pour une durée de cinq ans.

Le Groupe a obtenu le marquage CE sur ses produits. Selon les gammes de produits, les certifications ont été obtenues entre 2006 et 2011, au fur et à mesure de leur sortie. Pour les produits 100G, le marquage CE a été obtenu en février 2012, également.

Certains équipements Ekinops commercialisés aux Etats-Unis disposent de la certification NEBS demandée par les opérateurs majeurs locaux. La certification NEBS est une norme globalement proche de la norme CE en particulier pour les contraintes de rayonnement électromagnétique, de sensibilités aux décharges électrostatiques, la tenue à la gamme des températures, la tenue aux vibrations, au feu et en environnement contaminé. Le Groupe a obtenu aussi le certificat « cTÜVus » pour certains produits car demandé par certains clients.

Pour la vente de ses produits en Russie, le Groupe dispose pour certains produits d'un certificat d'importation, la certification CE n'est pas demandée.

La plupart des pays dans lesquels le Groupe commercialise ses équipements reconnaissent le marquage CE. Certains clients demandent en plus la norme IEC60950, relative à la sécurité des matériels de l'information, que le Groupe a obtenue.

Le Groupe considère qu'il dispose des certifications suffisantes pour lui permettre la commercialisation de ses produits dans les pays cibles. Néanmoins des modifications apportées à la réglementation ou aux normes techniques en vigueur, ou l'application de nouvelles réglementations ou normes techniques à des produits qui, auparavant, n'y étaient pas soumis, pourraient entraîner des coûts de mise en conformité et des retards.

De même, toute modification de la législation ou de la réglementation concernant le développement et/ou l'installation de la fibre optique qui viendrait à surenchérir les coûts d'installation ou limiter le développement des infrastructures de fibres optiques pourrait avoir un impact sur la demande de nos produits et nos équipements et serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe.

4.4.3 Risques environnementaux

La nature des activités du Groupe n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

4.5 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. Le montant des charges

payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 70 K€ et à 65 K€ au cours des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011.

Police d'assurance	Assureur	Risques couverts	Montant des garanties	Expiration
<u>Responsabilité des dirigeants</u>	AIG Europe	Plafond global	Montant confidentiel	27/08/2013 Renouvelable annuellement par tacite reconduction
<u>Transport de marchandises</u> Correspond à tous les transports de la Société dans le monde. Inclut également les déplacements professionnels (assistance en cas de maladie)	AIG Europe	Plafond global par expédition	250 K€	15/03/2013 Renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Par exposition	50 K€	
		S.A.V.	50 K€	
<u>Informatique</u> Ensemble du matériel informatique, bureautique, télématique, et équipements fixes de service	AXA	Plafond global	450 K€	05/11/2013 Renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Lors de transport	15 K€	
<u>Multirisques de l'entreprise</u> 1236m² à Lannion et 160m² à Courbevoie	AXA	Incendie	10,1 M€	05/11/2013 Renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Vol	41 K€	
		Bris de glaces	4 K€	
		Bris de machines	455 K€	
		Frais de reprise d'activité	154 K€	
<u>Oscilloscope</u> Equipement d'une valeur de plus de 200K€	AXA	Valeur de remplacement à neuf	200 K€	07/11/2013 Renouvelable annuellement par tacite reconduction
<u>Déplacements professionnels</u> Pour 36 salariés	Chartis	Par évènement	transport aérien : 30M€ transport terrestre : 50M€	01/01/2014 Renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Décès accidentel	80K€	
<u>Responsabilité civile exploitation et produits</u> Assurance produits avant et après livraison	Chubb Group	Exploitation (avant livraison)	3M€	01/01/2014 Renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Produit (après livraison)	2M€	
<u>Automobile (USA)</u> Correspond aux véhicules loués aux Etats-Unis. 8 véhicules sont assurés	Chubb Group	Plafond global par accident	1 M\$	11/01/2014 Renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Plafond par accident	Minimum de [Valeur de revente / coût de réparation] moins 1000\$	
<u>Assurance Responsabilité Civile (USA)</u> Inclut l'assurance des locaux aux USA	Federal Insurance Company	Plafond global	1 M\$	01/01/2014 Renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Biens immeubles	300K\$ au Texas 75K\$ au Connecticut	
<u>Assurance Accidents du travail (USA)</u>	The Hartford	Plafond global	1 M\$	01/01/2014 Renouvelable annuellement par tacite reconduction
		Plafond par accident	1 M\$	
		Plafond par maladie/invalidité	1 M\$	

4.6 RISQUES LIES AUX CONTENTIEUX AUXQUELS LA SOCIETE EST PARTIE

A la date d'enregistrement du présent document de base, il n'existe pas de procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.7 RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE

4.7.1 Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le succès de la Société dépend largement du travail et de l'expertise des membres de l'équipe de management et en particulier de M. Didier BREDY, Président - Directeur Général, de M. François-Xavier OLLIVIER, Directeur des Opérations, de M. Dmitri PIGOULEVSKI, Directeur Administratif et Financier et de M. Jean-Luc PAMARD, Directeur de la R&D.

Le Groupe n'a conclu à ce jour aucune assurance dite « homme clé » (police d'assurance invalidité permanente/décès) et le départ de certains collaborateurs clés pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail (dans les pays pour lesquels ces clauses sont applicables ou usuelles) : clauses de non concurrence, de non débauchage et de propriété intellectuelle.

4.7.2 Risques liés aux besoins d'attirer et de fidéliser le personnel clé

Le Groupe aura besoin de recruter de nouveaux cadres dirigeants et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités notamment dans le domaine de la commercialisation.

Le Groupe est en concurrence avec d'autres sociétés, organismes de recherche et institutions académiques pour recruter et retenir les personnels scientifiques, techniques et de gestion hautement qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunération variable en fonction de la performance et d'attribution de bons de souscription d'actions et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.

4.7.3 Risques liés à la gestion de la croissance

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

En particulier, le Groupe a l'intention de compléter ses équipes de R&D pour être en mesure de conserver son avance technologique et de développer sa force de vente pour intensifier sa présence commerciale auprès de la clientèle Tier 2 et Tier 3 et atteindre les opérateurs télécoms Tier 1 (se reporter au paragraphe 6.6 du présent document de base).

A cet effet, le Groupe devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants ; et
- augmenter les niveaux de stock de produits.

L'incapacité de la Société à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

La Société a pour dénomination sociale : Ekinops.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

Ekinops a été inscrite sous le numéro 444 829 592 auprès du RCS de Saint-Brieuc (anciennement Guingamp) le 21 janvier 2003.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans s'achevant le 21 janvier 2102, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Initialement constituée sous forme de Société par Actions Simplifiée, la Société a été transformée en société anonyme par décision de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 25 février 2013.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

Le siège social de la Société est situé au : 3, rue Blaise Pascal - 22300 Lannion.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

- A Lannion :

Téléphone : 02 96 05 00 30

Fax : 02 96 48 62 39

- A Courbevoie :

18, rue Kléber - 92400 Courbevoie

Téléphone : 01 49 97 04 01

Fax : 01 49 97 04 05

Adresse courriel : contact@ekinops.net

Site Internet : www.ekinops.net

5.1.5 Évènements marquants dans le développement de la société

2003

- Janvier Création de la société Ekinops, sous forme de SAS, par deux anciens responsables d'Alcatel, François-Xavier Ollivier et Jean-Luc Pamart ;
- Mars - Rachat par Ekinops de 100% des titres d'Ekinops Corporation, société constituée selon le droit du Delaware, au développement de laquelle François-Xavier Ollivier et Jean-Luc Pamart avaient participé avant la création de la Société ;
- Lauréate du concours sur la création d'entreprises à technologie innovante OSEO ANVAR, Ekinops reçoit un prix de 350 K€ ;
- Avril Première levée de fonds de 7 M€ auprès de Ventech, Auriga, Siparex et SGAM dont une première est libérée à hauteur de 3,5 M€ ;

2004

- Mars Première commande ferme d'Adva Optical Networking ;
- Avril Libération de la seconde tranche de la 1^{ère} levée de fonds à hauteur de 3,5 M€ ;

2005

- Mars Lancement de la ligne de produits 10G destinée aux opérateurs télécoms ;
- Juillet Première commande d'un opérateur télécom T-Online (Deutsche Telecom) ;
- Août Lancement de l'équipement d'agrégation de protocoles ;
- Novembre - Nomination de Didier Brédy au poste de président ;
- Emission d'un emprunt obligataire de 1 M€ souscrit par la société luxembourgeoise ETV Capital ;

2006

- Mars - Lancement de la plateforme Ekinops 360 ;
- Emission de deux séries d'obligations convertibles pour un montant nominal d'environ 1 M€ chacune ;
- Juin Début du développement commercial ;
- Décembre - Le chiffre d'affaires 2006 atteint 1,2 M€ ;
- Transformation des deux séries d'OCA émises en mars 2006 en obligations remboursables en actions ;
- Emission de deux séries d'obligations remboursables en actions pour un montant nominal d'environ 2 M€ chacune ;

2007

- Septembre Deuxième levée de fonds de 14,5 M€ auprès des investisseurs historiques, d'Odyssée Venture et d'OTC AM ;
- Octobre Remboursement intégral en actions des ORA émises en mars 2006 et décembre 2006 pour un montant total de près de 6,1 M€ ;

2008

- Novembre Obtention d'une avance remboursable OSEO d'un montant de 980 K€ destiné au financement du développement d'une plateforme (matériel et logiciel) de gestion du transport des flux d'informations par fibres optiques et outils de pilotage associés ;

2010

- Juin Troisième levée de fonds d'un montant de 9 M€ auprès des investisseurs historiques et d'Amundi ;
- Juillet - Lancement du projet 100G ;
- Obtention d'une subvention de 479 K€ (dont 144K€ encaissés au 31 décembre 2012) de la région Bretagne et des collectivités partenaires dans le cadre d'un projet collaboratif. Ce projet, réalisé avec des partenaires privés comme MERCE-Mitsubishi Electric et des centres de recherche, est intitulé « 100G Flex : développement de systèmes de transmission optique multiplexés en longueur d'onde ayant un débit de 100 G par canal » ;
- Novembre Obtention d'une subvention de 444 K€ (dont 133 K€ encaissés au 31 décembre 2012) du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, dans le cadre d'un projet collaboratif. Ce projet, intitulé EO-NET, est réalisé en partenariat avec Alcatel-Lucent et Bell Labs et a pour objet l'accroissement de la capacité de transport par fibre optique selon la qualité de celle-ci ;

2011

- Poursuite des efforts de R&D portant sur la mise au point d'une gamme d'équipements 100 G ;

2012

- Juin Lancement commercial de la plateforme 100G.
- Juillet Obtention d'une subvention de 273 K€ (dont 82 K€ encaissés au 31 décembre 2012) du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, dans le cadre d'un projet collaboratif. Ce projet, intitulé SASER, est réalisé en partenariat avec Alcatel-Lucent et Bell Labs et a pour objet des travaux de recherche sur les performances des amplificateurs optiques, dans des fibres optiques à l'Erbium.

5.1.6 Investissements

5.1.6.1 Principaux investissements réalisés depuis le 1er janvier 2011

Les montants des investissements réalisés au cours des deux derniers exercices, qui ont été financés en fonds propres, sont les suivants :

Investissements Données consolidées, normes IFRS (en K€)	Exercice 2012 12 mois Audités	Exercice 2011 12 mois Audités
Immobilisations incorporelles	510	111
Immobilisations corporelles	634	645
Immobilisations financières	-	-
TOTAL	1 144	756

Exercice 2011

- Les investissements en immobilisations incorporelles de 111 K€ étaient notamment relatifs à l'investissement dans des logiciels développés par des tiers pour 84 K€ (dont principalement le logiciel de suivi de performance du réseau développé par Avisto) ;
- Les investissements immobilisations corporelles de 645 K€ concernaient pour leur part des matériels destinés à la R&D pour 598 K€ et du matériel de bureau et informatique à hauteur de 47 K€.

Exercice 2012

- Les investissements en immobilisations incorporelles de 510 K€ étaient notamment relatifs à 241 K€ de frais de développement activés et 242 K€ d'achat de logiciels développés par des tiers (dont principalement le logiciel de suivi de performance du réseau développé par Avisto). Les 25 K€ restants correspondent à des immobilisations en cours (implémentation de l'ERP SAP) ;
- Les investissements en immobilisations corporelles de 634 K€ ont principalement concerné des équipements de tests pour le laboratoire de R&D à hauteur de 604 K€ et du matériel de bureau et informatique à hauteur de 30 K€.

5.1.6.2 Principaux investissements en cours de réalisation

Depuis le 31 décembre 2012, les investissements réalisés sont de même nature que ceux évoqués ci-dessus.

5.1.6.3 Principaux investissements envisagés

Le Groupe ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et à propos desquels les organes de direction du Groupe auraient pris des engagements fermes.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 PRESENTATION GENERALE

Ekinops est un équipementier télécom, spécialisé dans la conception et la fourniture aux opérateurs télécoms et aux réseaux d'entreprises de solutions et d'équipements innovants pour le transport des données sur des réseaux optiques à très haut débit. Le Groupe évolue sur le marché du transport d'information numérique sur fibre optique, qui connaît une très forte croissance, porté par l'expansion des besoins de débit des réseaux. Ces besoins sont principalement liés à l'essor de la vidéo à la demande, du *cloud computing* (stockage à distance) ou encore des services sur téléphones et autres équipements mobiles (3G/4G).

Créée en 2003, l'entreprise s'est rapidement installée sur son marché par une offre hautement technologique et différenciée s'appuyant sur la vision des fondateurs, deux ingénieurs anciens responsables chez Alcatel, qui ont considéré dès l'origine que l'avenir des réseaux optiques reposerait sur deux technologies majeures :

- (i) la transmission de données par la fibre optique grâce au potentiel apporté par les technologies WDM (*Wavelength Division Multiplexing*) qui permet d'augmenter la bande passante disponible sur une fibre optique en envoyant plusieurs signaux en même temps sur des longueurs d'onde différentes, et
- (ii) le protocole de transmission Ethernet dont l'utilisation s'ouvrait progressivement des réseaux locaux aux réseaux à grande distance.

Le déploiement de la fibre optique comme moyen d'accès à Internet s'est imposé en France comme dans les autres pays. Le passage au très haut débit a permis le développement des connexions rapides mais très vite l'encombrement des réseaux est devenu une préoccupation permanente et majeure des opérateurs qui se trouvaient limités par la capacité des lignes physiques. En un peu moins de 20 ans, les évolutions technologiques ont permis de répondre à ces besoins avec une bande passante dont la capacité a augmenté par étapes : sur les réseaux longue distance, elle est passée de 2,5G¹ à 10G à la fin des années 1990 et aborde aujourd'hui les 100G, tandis que sur les réseaux courte distance elle a globalement migré ces dernières années de 2,5G à 10G. Encore naissant, le segment de la technologie 100G va très rapidement s'imposer face à la demande exponentielle de transport des données. C'est ainsi que sur le marché des équipements pour réseaux, le segment des installations 100G devrait atteindre un peu plus de 4,7 milliards de dollars d'ici 2017 contre environ 571 millions de dollars à fin 2012, affichant de ce fait une croissance moyenne annuelle de 52% sur la période 2012-2017. Le segment du 10G est quant à lui en phase de maturité à environ 3 milliards de dollars (Source : étude Ovum « *Optical Networks Forecast* », de juillet 2012).

Pour augmenter la capacité de ces «autoroutes» de l'Internet, une solution était d'ajouter de nouveaux câbles de fibres optiques et de dupliquer toutes les infrastructures générant ainsi des coûts et des délais très importants pour les opérateurs de réseaux. Dotée d'une expertise forte dans les domaines logiciel (traitement du signal) et optique (technologie laser), Ekinops a développé une gamme d'équipements (10G et 100G) permettant d'augmenter la capacité du réseau jusqu'à 100 Gigabits par seconde (100G¹) sans devoir déployer de nouveaux câbles et en conciliant performance (distance allongée et technologie clé propriétaire) et flexibilité (évolutivité et simplicité grâce à la plateforme logicielle) à un prix particulièrement compétitif.

¹ En Gigabits par seconde par longueur d'onde (une fibre peut généralement transporter 80 longueurs d'ondes, voire plus)

Tant par les technologies qu'elle déploie que par son approche client réactive et de proximité, Ekinops apporte aux opérateurs télécoms une offre différenciée :

- (i) une architecture logicielle unique et propriétaire construite autour d'une puce électronique, appelée le T-Chip ou « Transport on-a-Chip » programmable. Cette architecture permet non seulement de réduire l'encombrement des matériels en supprimant de nombreuses puces et cartes électroniques, mais également de diminuer les coûts d'installation, d'hébergement et d'entretien des équipements tout en offrant une flexibilité extrême afin d'y intégrer dans des délais optimisés, des développements sur mesure pour les besoins spécifiques de clients opérateurs,
- (ii) un code embarqué de traitement du signal : par exemple, les codes correcteurs d'erreurs « DynaFEC » permettent de parcourir de plus longues distances, limitant ainsi le nombre d'amplificateurs et sites de régénération nécessaires sur les liaisons optiques,
- (iii) des systèmes uniques sur le marché d'optimisation de la capacité d'une seule fibre optique pouvant, par exemple, transporter tous types de données (vidéo, data, voix, etc.),
- (iv) une grande flexibilité des solutions proposées aussi bien à un opérateur ayant déjà un réseau existant qu'à un opérateur nouveau.

La technologie T-Chip qui rend le transport optique programmable, permet à Ekinops de disposer d'une offre présentant un rapport qualité/prix particulièrement attractif, destinée à ce jour à une clientèle principalement européenne et américaine composée d'opérateurs de taille moyenne ou petite (Tier 2 et Tier 3) intervenant sur le marché des liaisons courtes distances ou régionales en 10G et celui des liaisons longues distances en 100G. Son portefeuille clients composé d'une cinquantaine de références compte des acteurs de premier rang tels que Free en France (enrichissement du réseau existant principalement constitué d'équipements concurrents), PEG Bandwidth aux Etats-Unis ou Bezeq en Israël, ce qui contribue à accroître la notoriété de la Société dans ces pays et favorise ainsi la poursuite de son développement.

Fort de 60 collaborateurs dont 28 dédiés à la R&D, le Groupe a réalisé en 2012, un chiffre d'affaires consolidé de 10,2 M€ dont 93% à l'export auprès d'une clientèle diversifiée.

Installé à Lannion en Bretagne (siège social), le Groupe dispose de bureaux à Courbevoie et d'une filiale de commercialisation aux Etats-Unis. Ayant fait le choix d'un modèle sans usine (*fabless*), Ekinops conçoit, développe et assure la commercialisation de ses équipements. En revanche, l'intégralité de la production est sous-traitée auprès de prestataires implantés dans la région mais disposant pour l'un d'entre eux d'une présence mondiale. L'approvisionnement en composants sensibles et les phases de contrôle/qualité pour les produits nouveaux sont pour leur part internalisés. La commercialisation est assurée par une force de vente directe se répartissant les zones Amérique du Nord, Europe (France, Europe du Nord, Europe Centrale) et Afrique.

6.2 DE NOMBREUX ATOUTS AU SERVICE D'UNE STRATEGIE AMBITIEUSE

6.2.1 Des atouts concurrentiels forts

Forte de ses 10 ans d'expérience, Ekinops bénéficie aujourd'hui d'atouts incontestables :

- ✓ *Une offre fondée sur une architecture logicielle unique « T-Chip » :*
EKINOPS a fait le choix d'une architecture logicielle « Transport on-a-Chip » procurant de nombreux avantages aux solutions d'équipements proposées par le Groupe : performance, flexibilité, simplicité de mise en œuvre et un coût de revient optimisé ;
- ✓ *Une expertise R&D reconnue :*
C'est l'expérience en matière d'innovation et la capacité d'anticipation des évolutions technologiques de ses fondateurs qui ont conduit à la création d'Ekinops en 2003. Depuis lors, le Groupe a toujours maintenu un niveau élevé de recherche et le développement pour se placer parmi les premiers intervenants sur les équipements de réseaux de capacité 100G avec la perspective d'offrir par la suite des solutions dans des capacités supérieures ;
- ✓ *Une gamme d'équipements flexibles, performants et compétitifs et d'une grande interopérabilité :*
Ekinops propose aux opérateurs une gamme complète d'équipements pour réseaux, qui se caractérisent par une grande interopérabilité, qui permet leur fonctionnement aussi bien sur des réseaux existants que sur des réseaux à créer, et couvrent ainsi l'ensemble des besoins du marché ;
- ✓ *Une clientèle d'opérateurs Tier 2 et Tier 3 (opérateurs de taille moyenne et petite) diversifiée et de qualité :*
Grâce à la qualité de son offre et à une démarche commerciale adaptée, le Groupe a su s'imposer au plan international, en quelques années, auprès des opérateurs Tier 2 et Tier 3 qui constituent maintenant une base installée de clients stables de près de 50 références (se reporter au paragraphe 6.6 qui présente la segmentation des opérateurs) ;
- ✓ *Un modèle fabless :*
Ekinops a fait le choix d'un modèle sans usine afin de consacrer l'essentiel de ses ressources à la R&D et au développement commercial. Le Groupe n'en demeure pas moins extrêmement vigilant sur l'organisation et la qualité de la production en conservant la maîtrise des achats stratégiques et en assurant l'essentiel du contrôle qualité. ;
- ✓ *Une force de vente directe :*
Le Groupe privilégie un développement commercial par le biais d'une force de vente directe avec pour zones géographiques prioritaires les Etats-Unis et l'Europe. Cette approche directe permet d'entretenir une relation de proximité avec les opérateurs et ainsi de mieux répondre à leurs besoins en leur proposant des solutions à plus forte valeur ajoutée;
- ✓ *Une équipe de 60 collaborateurs fédérés autour d'un management expérimenté :*
Le Groupe bénéficie d'une équipe solide de collaborateurs encadrée par des managers très expérimentés tant en R&D qu'en développement commercial et fédérée autour du projet d'entreprise. La quasi-totalité des collaborateurs est associée au capital ;

✓ *Une offre time-to-market prête pour le défi du 100G :*

Ekinops présente une offre « time to market » à double titre :

- arrivée dans les années 2000 sur un marché déjà mature des équipements de transport optique 10G, Ekinops s'est maintenant hissée parmi les premiers intervenants sur le 100G ;
- fort de ses logiciels et des codes embarqués propriétaires développés en interne, le Groupe a la capacité à développer de nouvelles fonctionnalités dans des délais courts.

6.2.2 Une stratégie ambitieuse

Forte de ses nombreux atouts, Ekinops entend devenir un acteur incontournable sur le marché des équipements de réseaux optiques. Cette ambition passe par la mise en œuvre d'une stratégie commerciale agressive que seule une politique active de R&D rendra possible sur un marché où interviennent des groupes de dimension internationale aux moyens considérables tels que Ciena, Huawei, Alcatel Lucent ou Cisco Systems.

En termes de marché, Ekinops entend se concentrer dans un premier temps sur ses cibles de clientèle historiques que sont les opérateurs de taille moyenne et petite (Tier 2 et Tier 3) afin d'y renforcer sa position concurrentielle. A l'horizon 2016, une fois la taille critique atteinte, Ekinops abordera dans un second temps, le segment des grands opérateurs (Tier 1).

Dans cette optique et en vue de s'imposer rapidement sur le marché naissant du 100G, Ekinops entend engager les actions suivantes :

- (i) Intensifier la commercialisation de l'offre actuelle auprès des Tier 2 et Tier 3 pour les réseaux métropolitains avec son offre 10G sur laquelle le Groupe bénéficie d'un bon positionnement en termes de performance et de coûts mais également avec son équipement 100G mis sur le marché au second trimestre 2012. L'offre 100G intègre une technologie MSA (Multi-Supplier Agreement) développée par des tiers, qui a permis au Groupe de se positionner au plus tôt sur le marché naissant du 100G ;
- (ii) Poursuivre dans le même temps les développements en cours, en vue de mettre sur le marché à l'horizon fin 2013 une offre d'équipements 100G intégrant sa propre interface optique (dite « cohérente ») et compatible avec les châssis utilisés pour l'offre 10G. Ce MSA développé en interne remplacera le MSA à terme développé par des tiers pour les produits 100G. En plus de performances accrues, cet équipement devrait afficher un coût de revient sensiblement inférieur à la solution initiale;
- (iii) Accélérer le développement d'un équipement 100G dédié aux besoins spécifiques des opérateurs Tier 1 avec pour objectif de pouvoir aborder ce nouveau segment de clientèle à l'horizon 2015/2016.

C'est pourquoi le projet d'introduction en bourse s'inscrit dans une logique industrielle qui vise à doter le Groupe des moyens financiers lui permettant :

- d'étoffer son équipe commerciale afin de déployer son offre en tirant pleinement profit de la très forte croissance attendue sur le marché du 100G tout en étant à même d'assurer un support après-vente de qualité,
- de poursuivre ses efforts de R&D comme exposé ci-dessus et de disposer de la gamme la plus large et performante possible. A cette fin, le Groupe n'exclut pas la possibilité de recourir à de la croissance externe ou à l'acquisition de technologies existantes,

- de financer son besoin en fonds de roulement, et par voie de conséquence de contribuer au financement de la continuité d'exploitation.

Ce projet contribuera également au renforcement de la notoriété et de la crédibilité de la Société ce qui constitue un enjeu majeur en vue d'aborder à terme le segment des opérateurs Tier 1. Enfin, la cotation devrait permettre de faciliter le recrutement de profils de haut niveau à même d'accompagner les ambitions de la Société.

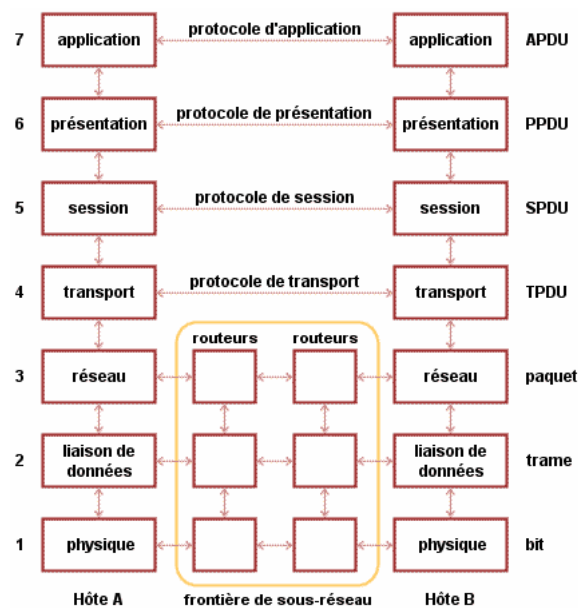
6.3 INTRODUCTION AUX RESEAUX OPTIQUES

6.3.1 Qu'est-ce qu'un réseau de télécommunication optique

Un réseau optique est un ensemble d'équipements permettant à des individus ou à des groupes de transporter des informations et des services d'un point à un autre. L'échange de données requiert :

- un support de transmission qui est en l'occurrence une fibre optique, au travers de laquelle transitent les informations d'un acteur à l'autre ;
- des protocoles de communications décrivant les règles de communication entre machines pour instaurer un dialogue compréhensible ;
- des équipements de gestion de ces transmissions (envoi, agrégation, amplification) à travers les réseaux.

Echanger des données nécessite donc de traiter diverses problématiques telles que le codage des bits en signaux, les procédures de transmission, la détection d'erreurs, etc. L'ensemble des problématiques rencontrées est traité par une entité fonctionnelle appelée couche, destinée à accomplir une tâche. Suivant le standard ISO communément retenu, les réseaux de télécommunications sont segmentés en 7 couches distinctes schématisées ci-dessous.



1. **Couche physique** : transmission de données assurée par le codage de *bit* (suite de « 1 » et de « 0 ») sous forme de signaux électriques. Ayant pour rôle de transmettre les *bits* de façon brute sur un canal de communication, cette couche est garante de la transmission de données (si la transmission est coupée, toutes les autres sont coupées également).
2. **Couche liaison de données** : passage du numérique à l'analogique.
3. **Couche réseau** : fragmentation par paquets.
4. **Couche transport** : liaison virtuelle permanente.
5. **Couche session** : maintien de connexion si coupure de communication.
6. **Couche présentation** : traitement de l'information pour la rendre compatible (conversion, cryptage, compression...).
7. **Couche application** : interface système / utilisateur (exemple : FTP pour File Transfer Protocol ou Protocole de Transfert de Fichiers).

Une telle stratification présente l'intérêt de faciliter l'évolutivité du système.

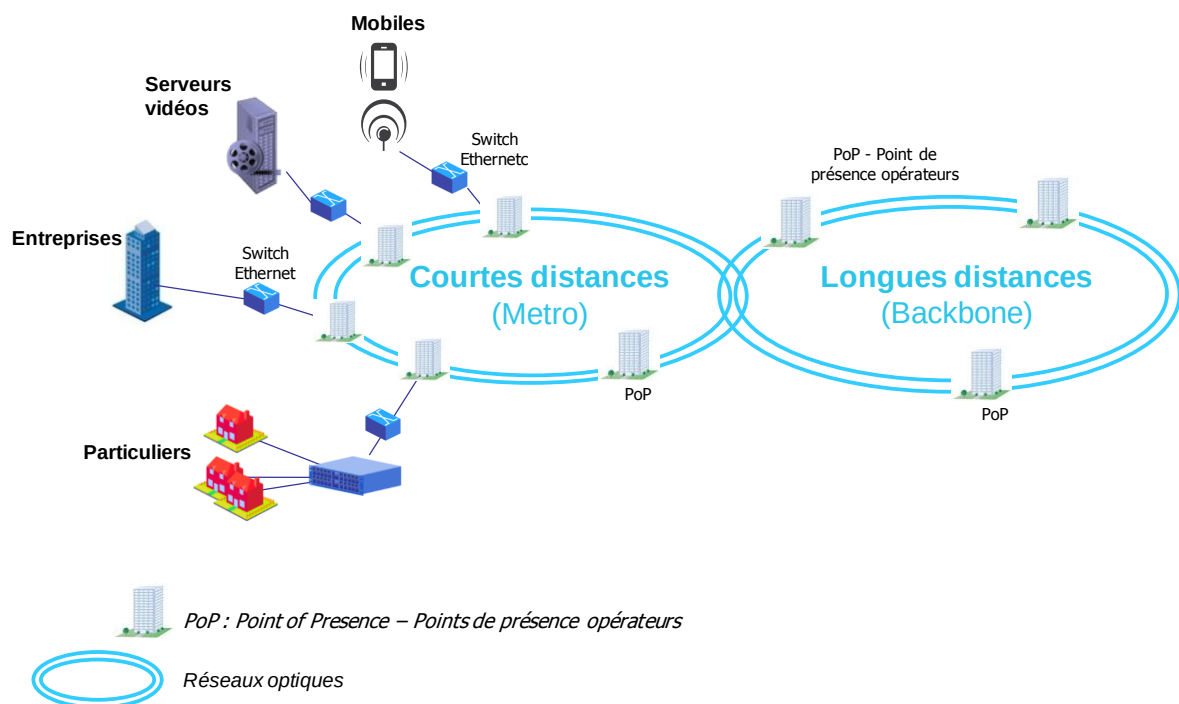
Ekinops est un équipementier réseau qui n'intervient qu'au niveau de la première couche dite « couche physique ». Toutefois, si un client émet des besoins pour des applications touchant plusieurs couches, un partenariat stratégique peut être engagé avec un tiers afin d'être en mesure de livrer un produit couplé. Par exemple, Ekinops a signé un partenariat avec un acteur américain, Extreme Networks, pour livrer des solutions intégrant des fonctions des couches 1, 2 et 3 auprès de divers clients qui auraient ces besoins.

6.3.2 Un agrégat de réseaux hétérogènes qui nécessitent une grande flexibilité des équipements

Il existe plusieurs critères de classification de réseaux dont l'un dépend de l'étendue géographique. Selon ce critère, un réseau de transport optique est constitué de deux types de réseaux :

- (i) le réseau « **Metro** » : réseau de proximité, métropolitain, permettant de relier les points de présence des opérateurs en télécommunications les uns aux autres, aux entreprises, aux antennes d'émission mobile (3G, 4G...) ainsi qu'aux serveurs vidéos. La technologie de transport typiquement utilisée pour le transport Métro est appelée « Metro WDM ».
- (ii) le réseau « **Backbone** » : colonne vertébrale du reste du réseau, avec une plus grande bande passante, permettant de relier entre eux les réseaux Metro, souvent à plusieurs centaines voire milliers (réseaux sous-marins) de kilomètres de distance.

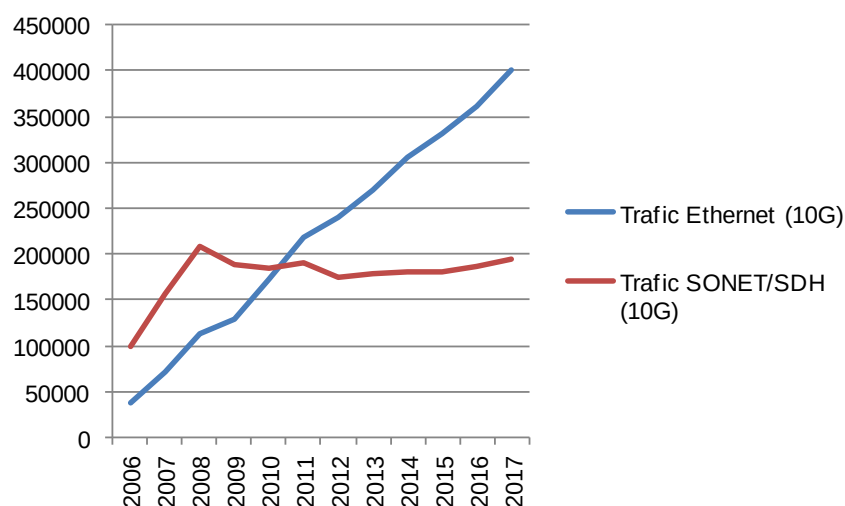
Ekinops adresse l'ensemble de ces deux réseaux :



Les réseaux sont très hétérogènes car de nombreux équipements déjà en place ont été conçus pour des protocoles et des débits différents qui ont été déployés au fil des années. Chaque protocole (Ethernet, SONET/SDH, Infiniband, Fibre Channel, Vidéo), est décliné selon les différents débits, ce qui conduit à un très grand nombre de formats de données différents qui cohabitent sur les réseaux. L'enjeu est donc pour les équipementiers de parvenir à agréger ces protocoles afin de transporter les données rapidement de manière homogène et de rendre les plateformes le plus flexible possible afin de pouvoir facilement s'adapter à des modifications de formats qui pourraient intervenir par la suite.

Dès 2003, les fondateurs d'Ekinops ont considéré qu'Ethernet, protocole alors réservé aux réseaux locaux, allait s'imposer comme le protocole majeur pour toutes les distances. Quelques années plus tard, Ethernet est effectivement devenu le protocole standard pour le transport optique et la technologie couplant Ethernet et WDM a pris le pas sur le SONET/SDH.

Evolution du trafic Ethernet et du trafic SONET/SDH entre 2006 et 2017
(en nombre de ports clients vendus sur du 10G)



Source : Etude Ovum « Optical Network Forecast » de Juillet 2012

6.4 LE MARCHÉ ET SES ACTEURS

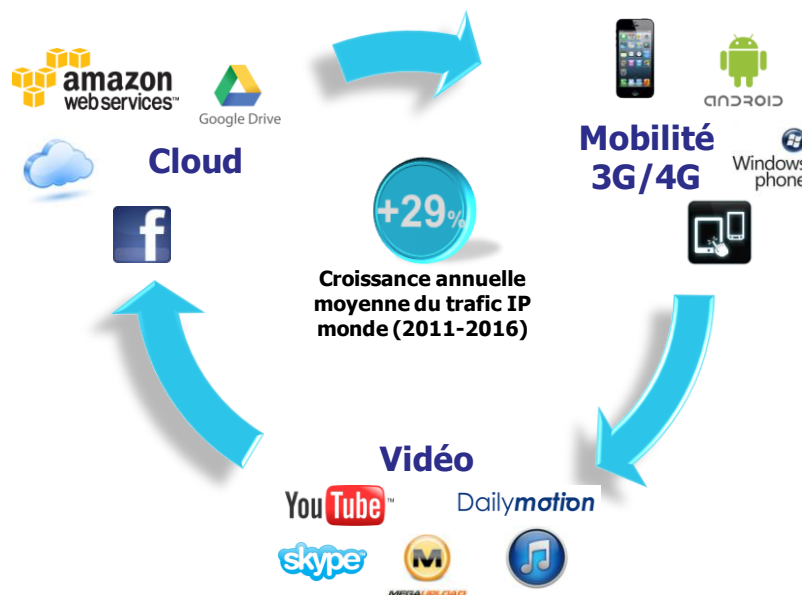
Ekinops se développe sur un marché mondial caractérisé par :

- une très forte croissance pour accompagner le développement d'une offre de services générant des besoins de transports de données exponentiels ;
- une vive concurrence entre des acteurs aux profils variés.

6.4.1 Un marché porté par le besoin croissant de bande passante

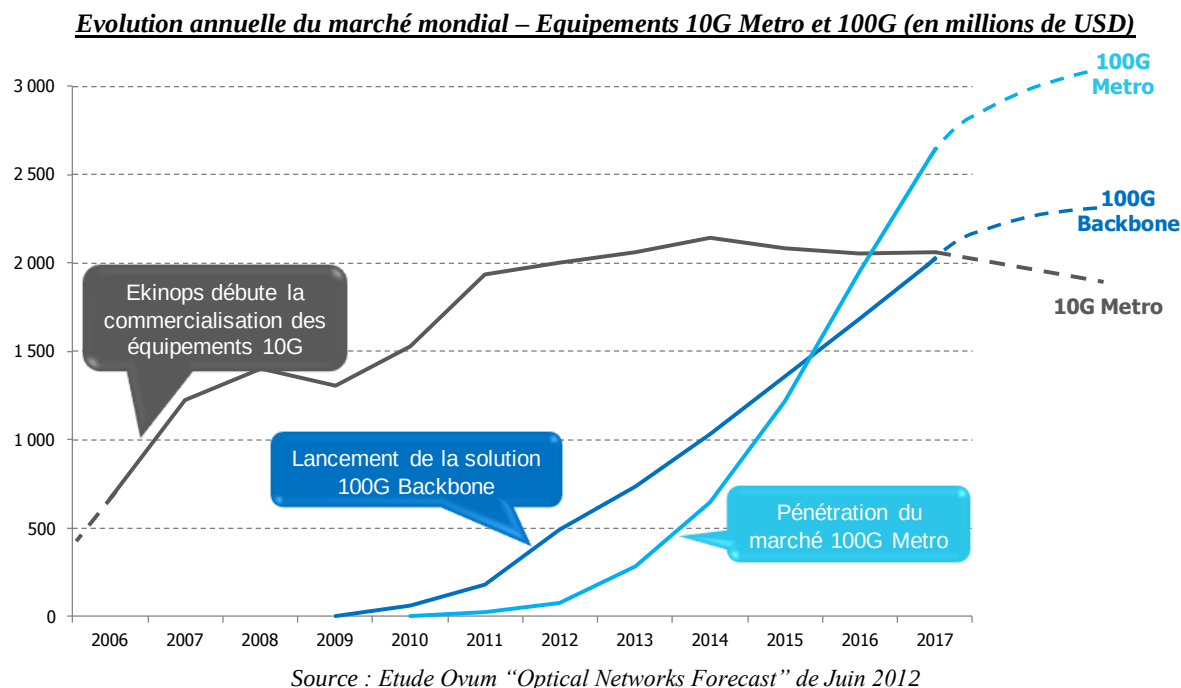
6.4.1.1 Le déploiement des réseaux 100G, nouveau moteur du marché pour accompagner l'explosion du trafic de données

Avec la multiplication de services de type « triple play » (vidéo, voix, données), « *Video-on-demand* », du *Cloud Computing*, et des services mobiles, le trafic de données connaît depuis quelques années une véritable explosion au niveau mondial. Ce phénomène devrait se poursuivre au cours des prochaines années, avec une croissance moyenne annuelle mondiale du trafic IP de 29% attendue entre 2011 et 2016 (Source : « *Cisco Visual Networking Index – Forecast and Methodology, 2011-2016* » du 30 mai 2012).



Face à cette demande croissante, les opérateurs ont pour impératif d'accroître la capacité de débit de leurs réseaux, ce qui est rendu possible grâce aux évolutions technologiques. C'est ainsi qu'à un rythme différencié selon le type de réseaux, ceux-ci ont évolué au cours des 15 dernières années, passant d'abord d'une capacité de débit de 2,5G à 10G pour aborder aujourd'hui le 100G. Les réseaux longue distance (Backbone), qui enregistrent les plus hauts débits, ont commencé le passage du 2,5G au 10G fin des années 1990 et entament une migration progressive sur le 100G depuis deux ans, tandis que les réseaux courte distance (Metro) continuent le déploiement du 10G. Sur les réseaux Metro, le débit à 10G continuera d'être privilégié par les opérateurs dans les années à venir, dans la mesure où le coût encore élevé des équipements 100G ne permettra pas un déploiement massif et rapide et où le besoin de débit au-delà de 10G n'est pas encore impératif sur les courtes distances.

Le schéma ci-dessous, représentant l'évolution attendue du marché des équipements de réseaux en fonction de la technologie (10G ou 100G), illustre la rupture qui est en train de s'opérer.



On y constate :

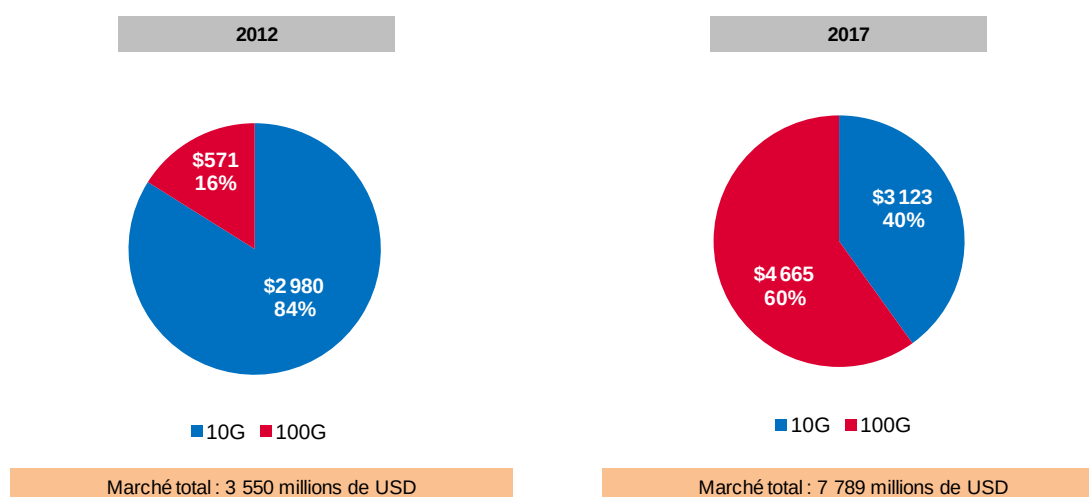
- L'accélération du passage de débit 10G au débit 100G par rapport à la courbe de montée en puissance du 10G entre 1998 et 2006. En effet, la forte compatibilité entre les équipements 10G et 100G demandera moins d'investissements que le passage du 2,5G à 10G où la compatibilité très limitée a nécessité le changement de la quasi intégralité des équipements. L'adoption et le déploiement effectif de la 100G devrait s'en trouver facilités ;
- La croissance très forte attendue sur le 100G entre 2012 et 2017 (croissance moyenne annuelle de 52,2% sur la période), qui est encore plus marquée pour le 100G Metro que pour le 100G Backbone. Le cycle du 100G Metro démarre plus tard que le cycle du 100G Backbone ;
- Un marché du 10G en phase de maturité qui devrait se stabiliser autour de 2 milliards de dollars par an jusqu'à ce que le coût des équipements 100G soit compatible avec les besoins des acteurs.

6.4.1.2 Un marché global des ventes d'équipements 10G et 100G de 7,8 milliards à l'horizon 2017

D'après l'étude « *Optical Networks Forecast report* » du cabinet Ovum du 2 juillet 2012 (ci-après « **Etude Ovum** »), la couche 1 (dite couche physique) représentait en 2012 un marché total de 15,9 milliards de USD au niveau mondial. Ce marché englobe à la fois les réseaux Metro et Backbone, mais aussi l'agrégation et la gestion de bande passante (respectivement multiplexeurs d'insertion/extraction et matrices de trafic, qui ne concernent pas directement le transport optique) ainsi que les équipements sous-marins. Sur ce total, la part des segments Metro et Backbone y représente 8,6 milliards de USD en 2012, dont 3,5 milliards de dollars concernant plus particulièrement le marché de la Société, à savoir le marché des équipements de transport optique Metro et Backbone sur les technologies 10G et 100G (Source : Etude Ovum).

Le marché mondial des ventes d'équipements en 10G et en 100G sur les réseaux Metro et Backbone se caractérise à la fois par une forte croissance puisqu'il devrait plus que doubler entre 2012 et 2017, passant de 3,5 à 7,8 milliards de USD (*Source : Etude Ovum*) et par une évolution contrastée selon le débit des équipements. Ainsi, la part du 100G dans ce marché devrait exploser puisqu'elle passerait de 16% en 2012 à 60% en 2017 (*Source : Etude Ovum*).

Evolution de la répartition 10G / 100G des ventes mondiales d'équipement de transport optique sur le Metro et Backbone (en millions de USD)



Source : Etude Ovum - Juillet 2012

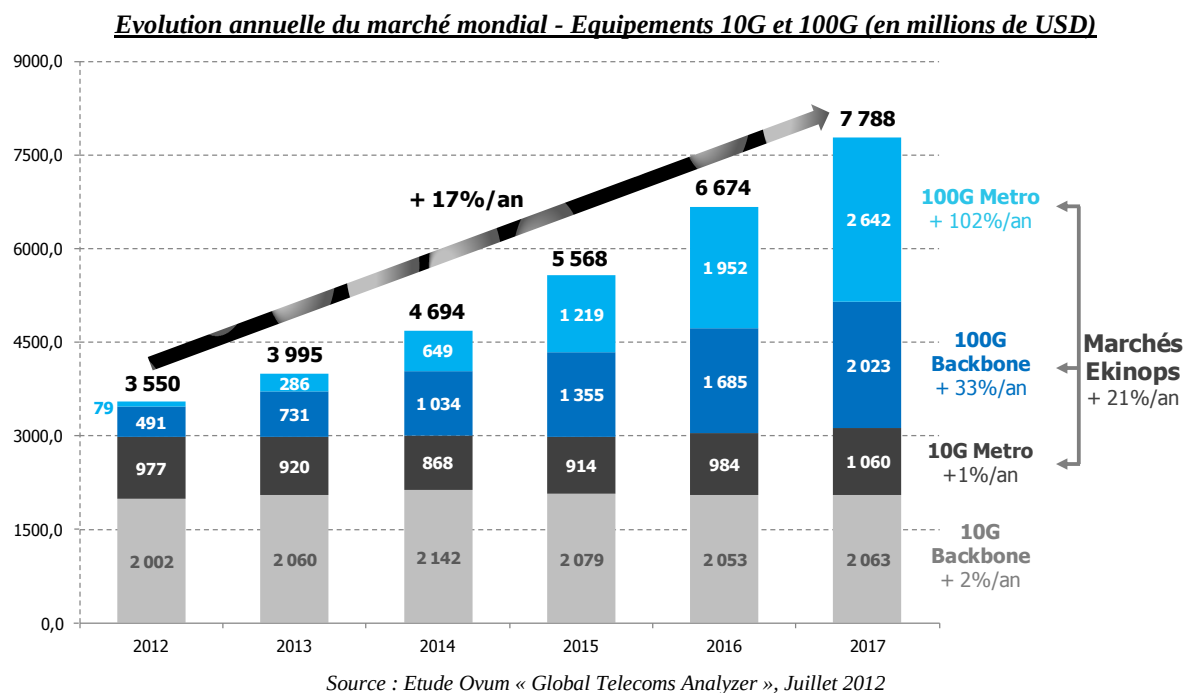
Ekinops est directement concernée par ces deux segments avec :

- celui du 10G pour les réseaux Metro sur lequel est positionnée l'offre historique de la Société, et
- celui du 100G encore naissant mais pour lequel une offre est d'ores et déjà disponible sur la cible des opérateurs Tier 2 et Tier 3.

Le Groupe a fait le choix stratégique de ne proposer d'équipement ou de matériels en technologie 40G, estimant que le potentiel de croissance de ce segment de marché n'est pas assez élevé à long terme. Ce choix permet au Groupe de se concentrer sur les deux segments de marchés qu'il adresse : le 10G et le 100G.

Ce segment du 40G représente un marché de 2,3 milliards de USD en 2012 et de 2,8 milliards de USD en 2017. Les principaux intervenants sur ce marché de la technologie du 40G sont les équipementiers historiques comme Alcatel-Lucent, Huawei, Ericsson, Ciena ou NSN.

Le schéma ci-dessous présente la croissance attendue de chacun des deux segments du marché d'Ekinops (10G et 100G) tout en distinguant, pour chacun, les sous-segments Backbone et Metro. Le 10G Backbone, qui affiche une faible croissance, est le seul segment sur lequel le Groupe n'est pas positionné.

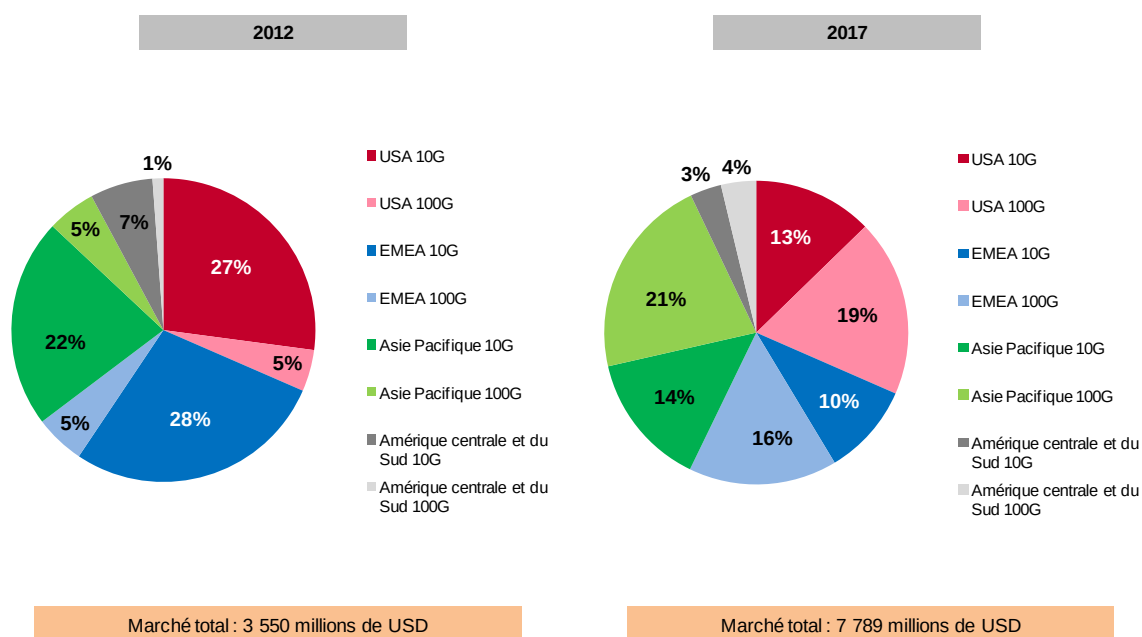


Ekinops devrait profiter pleinement de cette évolution du marché grâce à une gamme d'équipements adaptée. Installé depuis ses débuts sur le marché du 10G alors déjà établi et très concurrentiel, le Groupe estime avoir la capacité de se positionner sur le marché naissant du 100G avec une offre très compétitive. S'agissant d'un marché naissant, selon la Société, les opérateurs sont nettement moins réticents à s'ouvrir à de nouveaux prestataires, qu'ils ne l'étaient sur le marché du 10G depuis 2005 jusqu'à ce jour puisque les relations entre opérateurs et fournisseurs se sont peu à peu renforcées sur ce segment du 10G. En abordant le marché du 100G dès son origine, Ekinops se donne la possibilité, non seulement de bénéficier d'un cycle en très forte croissance mais également d'accéder à une gamme de clients plus importants (Tier 1).

Dans le même temps, le Groupe continuera le déploiement de son offre 10G auprès de sa clientèle historique que sont les opérateurs Tier 2 et Tier 3 (se reporter au paragraphe 6.6.1 du présent document de base) tout en accompagnant certains d'entre eux dans leur migration vers le 100G.

Sur le plan géographique, les zones Etats-Unis et EMEA ont représenté à eux seuls en 2012, près de 65% du marché mondial des ventes d'équipements de transport optique sur les réseaux Metro et Backbone, sur le 10G et le 100G, ainsi qu'illustré dans le schéma figurant ci-dessous. En 2017, cette part restera élevée, à près de 58% du marché mondial, malgré la croissance de la zone Asie Pacifique.

Evolution de la répartition des ventes mondiales d'équipement de transport optique sur le Metro et Backbone, en 10G et 100G (en millions de USD)

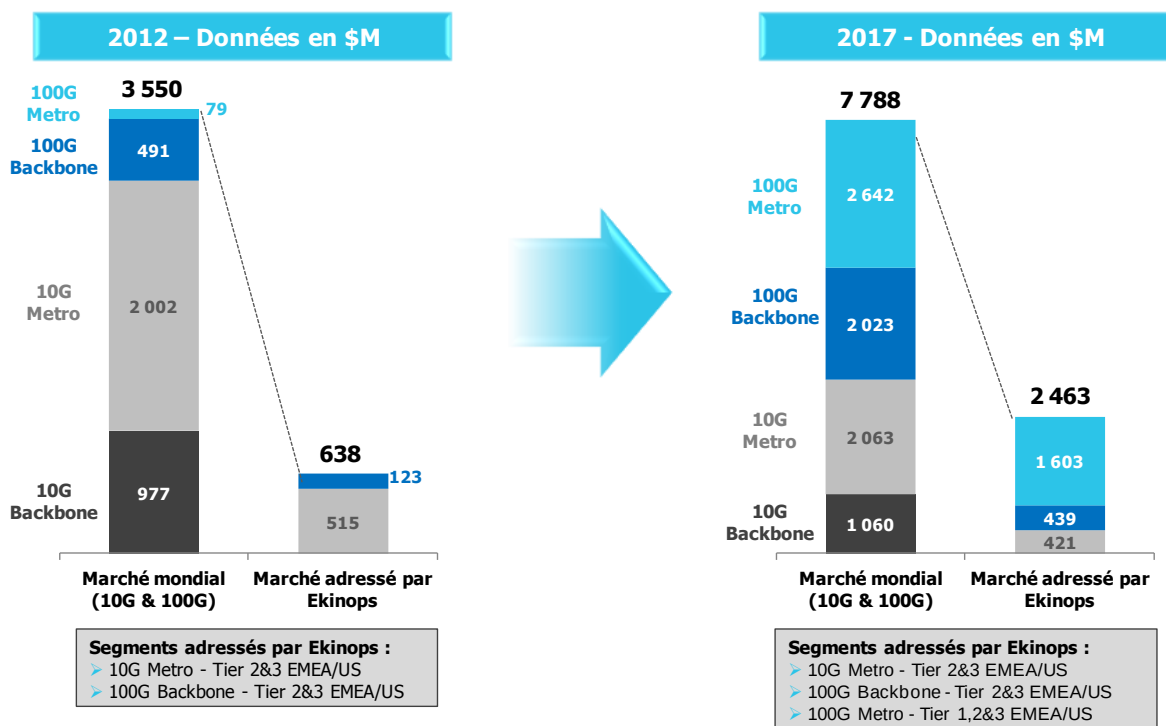


Source : Etude Ovum - Juillet 2012

6.4.1.3 Un marché adressable d'environ 2,5 milliards de dollars en 2017 avec de forts relais de croissance

Afin de déterminer son marché adressable, le Groupe a établi une segmentation à la fois géographique, en se limitant aux zones EMEA et Etats-Unis, et qualitative selon la typologie de clients, se concentrant, dans un premier temps, aux Tier 2 et Tier 3.

Marché mondial des équipements de transport optique en 10G et 100G et part adressée par Ekinops, entre 2012 et 2017 (en millions de USD)



Source : Etude Ovum – Juillet 2012

Source de la répartition entre Tier 1 et Tier 2&3 (60% et 40% respectivement) : estimation de la Société

Ainsi, en 2012, le Groupe a dégagé un chiffre d'affaires de 10,2 M€ sur un marché qu'il estime pour cette période à 638 millions de USD en 2012 (concernant uniquement le 10G Metro et le 100G Backbone). Il en résulte une part de marché estimée se situant autour de 2%.

A l'horizon 2017, le segment des opérateurs Tier 1 pour lesquels une offre spécifique devrait être disponible constituera un véritable relais de croissance ouvrant un marché supplémentaire, estimé par la Société à 962 millions de USD sur les seules zones EMEA et Etats-Unis (ce qui correspond à 60% des 1603 millions de USD du schéma ci-dessus). La taille de marché adressable par Ekinops évaluée à 2,5 milliards en 2017 (*Source : estimation Société*) montre une forte perspective croissance du marché adressé, qui serait multiplié par près de 4.

6.4.2 La concurrence

Sur le marché mondial du matériel de réseaux optiques adressé par la Société, la concurrence est à la fois internationale et très hétérogène en termes de taille.

6.4.2.1 Les acteurs

Les acteurs du marché peuvent être divisés en deux catégories principales :

- **Les grands groupes** : Cisco (Etats-Unis), Alcatel-Lucent (France), Huawei (Chine), Nokia Siemens Network (Finlande), Fujitsu (Japon), Ericsson (Suède), Juniper (USA), NEC (Japon), Ciena (USA), Tellabs (USA), ZTE (Chine) ;
- **Les structures plus réduites** : Fiberhome (Chine), Infinera (Etats-Unis), Adva Optical Networking (Allemagne), Transmode (Suède), Packet Light (Israël) et Cyan Optics (USA), BTI Systems (Canada).

Au regard de sa cible de clients actuels, à savoir les opérateurs de taille réduite Tier 2 et Tier 3, le Groupe estime que ses principaux concurrents sur le 100G sont les acteurs suivants :

Société	Spécificités/positionnement ⁽¹⁾	Nationalité	Cotation	Taille (CA 2011 en M€) ⁽²⁾
Cisco Systems	Offre 100G cohérente. A racheté CoreOptics en 2010 pour avoir sa propre technologie cohérente.	USA	Nasdaq	30 006
Huawei	Offre 100G cohérente. Leader en termes de ventes sur le marché des réseaux optiques. Forte base installée de clients.	Chine	-	24 995
Alcatel-Lucent	Offre 100G cohérente. A pris une part très importante du marché 100G.	France	NYSE Euronext	15 327
Ciena	Offre 100G cohérente. Première vente 100G du marché (à Verizon en 2009). 10 ans d'expérience en développement de technologie cohérente.	USA	Nasdaq	1 258
Nokia Siemens Networks (NSN)	Offre 100G cohérente. Ses MSA sont fournis par Cisco. A déployé des réseaux 40G cohérents (pour AT&T notamment) qui pourraient être upgradés en 100G.	Finlande	-	n.c.
Infinera	Offre 100G cohérente. Track record de produits fiables et simples pour l'installation et la maintenance. Avantage comparatif sur les prix.	USA	Nasdaq	312
Adva Optical Networking	Offre centrée sur la 100G. Offre 100G cohérente et 100G non cohérente low cost destinée aux réseaux Metro.	Allemagne	Frankfort	311
Xtera	Offre 100G cohérente. Très présent sur le transport sous-marin. Partenariat avec Fraunhofer HHI pour développer des techniques de modulation avancées.	USA	-	n.c.

⁽¹⁾ Source : Etude OVUM de janvier 2012 "High-Speed Optics: Global 40G/100G Market Outlook"

⁽²⁾ Sources : Rapports annuels des sociétés (et site internet société pour Huawei)

Note : La technologie "cohérente" permet d'optimiser la qualité de transmission (se reporter au glossaire pour davantage d'explications)

Les grands groupes s'adressent majoritairement à une clientèle d'opérateurs Tier 1 qu'Ekinops devrait pouvoir commencer à cibler à l'horizon 2016 avec une offre adaptée.

Certains concurrents annoncent des phases de tests ou de projet de développement de réseaux 400G ou 1Tera. Cependant, dans l'état actuel des performances et de la technologie des circuits électroniques, le gain sera limité en termes de capacité. En effet aujourd'hui avec la technologie actuelle, les canaux à 400G ou 1T occuperont plus de 100GHz et réduiront donc le nombre total de canaux transmis. Il faut donc attendre la prochaine génération de circuits électroniques travaillant jusqu'à 100G pour transmettre 400G ou 1T sur la grille à 50GHz et donc augmenter la capacité réelle des réseaux. Les premières commercialisations ne seront pas mise en place avant 2018 pour le 1T et cette évolution ne représentera pas une part significative du marché avant 2020.

De son côté, Ekinops anticipe aussi cette future évolution technologique dans le cadre de ses projets de recherche et développement (se reporter au chapitre 11 du présent document de base).

6.4.2.2 Positionnement concurrentiel d'Ekinops sur le 100G

A travers le schéma ci-dessous, le Groupe a établi un positionnement des principaux acteurs du marché du 100G en fonction de leur ratio performance/coût (abscisse) et de leur puissance commerciale (ordonnée). Le Groupe a pu établir la puissance commerciale à partir des chiffres des dépenses ventes et marketing publiées par ces sociétés ou estimées par Ekinops. Le rapport

performance/coût a été estimé par Ekinops sur la base de retours de clients ainsi qu'une analyse interne du Groupe.

Il en ressort que si le Groupe estime bénéficier d'un meilleur rapport performance/coût par rapport à la concurrence, sa présence commerciale actuelle constitue son principal axe de développement, l'essentiel de ses ressources ayant jusqu'à présent été consacrées au développement de sa technologie et d'une gamme d'équipements.

Positionnement concurrentiel d'Ekinops sur le 100G



- (1) Sources : Sociétés (données 2011-2012) et estimations Ekinops
(2) Estimations Ekinops

6.5 L'OFFRE EVOLUTIVE D'EKINOPS

Les solutions de transport et d'agrégation d'Ekinops sont destinées aux opérateurs télécoms et aux réseaux d'entreprise. Elles permettent d'agréger les signaux d'accès des réseaux de transport optiques, quel que soit le protocole (Ethernet, Fibre Channel, SONET/ SDH, Vidéo) et quel que soit le débit (100M, 1G, 2,5G, 10G, 40G, 100G) et de les transporter sur une seule porteuse optique à 10G ou 100G. Elles s'appuient sur une architecture programmable qui permet de diminuer les coûts et de s'adapter aux besoins spécifiques de chaque client.

6.5.1 Un enjeu majeur : augmenter la bande passante des réseaux à un coût minoré

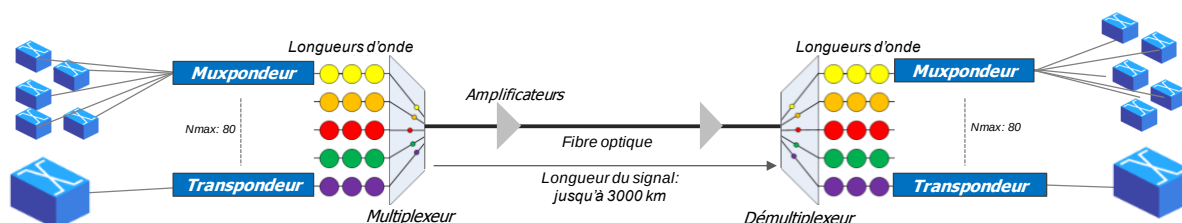
L'adaptation des réseaux face à l'explosion de la demande de transport de données réside dans l'utilisation optimale du support de transmission qu'est la fibre optique. Le but est de « faire passer » la plus grande quantité de données en même temps, et ce le plus rapidement possible.

Ekinops a été créée pour traduire dans les faits la conviction de ses fondateurs que la technologie WDM (multiplexage de longueurs d'onde) allait remplacer définitivement les technologies SONET/SDH et que le protocole Ethernet s'imposerait comme le standard du transport. Ces deux composantes, devenues incontournables aujourd'hui, font partie intégrante de l'offre de la Société.

Le multiplexage en longueur d'ondes (technologie WDM)

La technologie WDM (*Wavelength Division Multiplexing* - Multiplexage en longueur d'onde) est une technique apparue dans les années 90, utilisée en communication optique, permettant de faire passer simultanément plusieurs porteuses optiques de longueurs d'onde différentes sur une seule fibre optique. Avant la mise au point de cette technologie, l'accroissement de la capacité de transmission d'une liaison passait principalement par la multiplication des fibres optiques et donc des équipements de régénération dans chaque site. Avec la technologie WDM, une seule fibre optique suffit pour transmettre plusieurs porteuses optiques de « couleurs » différentes (ou canaux) en même temps ; l'ensemble des répéteurs-régénérateurs d'un site géographique a été remplacé par un seul équipement : l'amplificateur optique.

La technologie WDM est représentée par un lien optique reliant deux sites ; dans le premier se trouvent des transpondeurs ou des agrégateurs (dont le rôle est de regrouper des informations en provenance de voies à basse vitesse pour les rendre transportables sur un réseau à plus fort débit) et un multiplexeur optique qui « mettra » plusieurs porteuses optiques de longueurs d'onde différentes sur une même fibre. Sur le second site on trouve un démultiplexeur optique puis des transpondeurs ou agrégateurs (à l'image du premier site) qui recevront les informations multiplexées et les traiteront pour les restituer à l'identique afin de les délivrer sur les bonnes voies de sortie.



En permettant d'exploiter un nombre croissant de canaux (chaque couleur du schéma matérialisant une longueur d'onde différente) sur une même fibre optique, le multiplexage a apporté une nouvelle solution évolutive dans les télécommunications. Les systèmes WDM/DWDM les plus commercialisés

comportent 8, 16, 32, 80 ou jusqu'à 96 canaux optiques, ce qui permet d'atteindre des capacités totales de 80G à 800G en prenant un débit par canal de 10G.

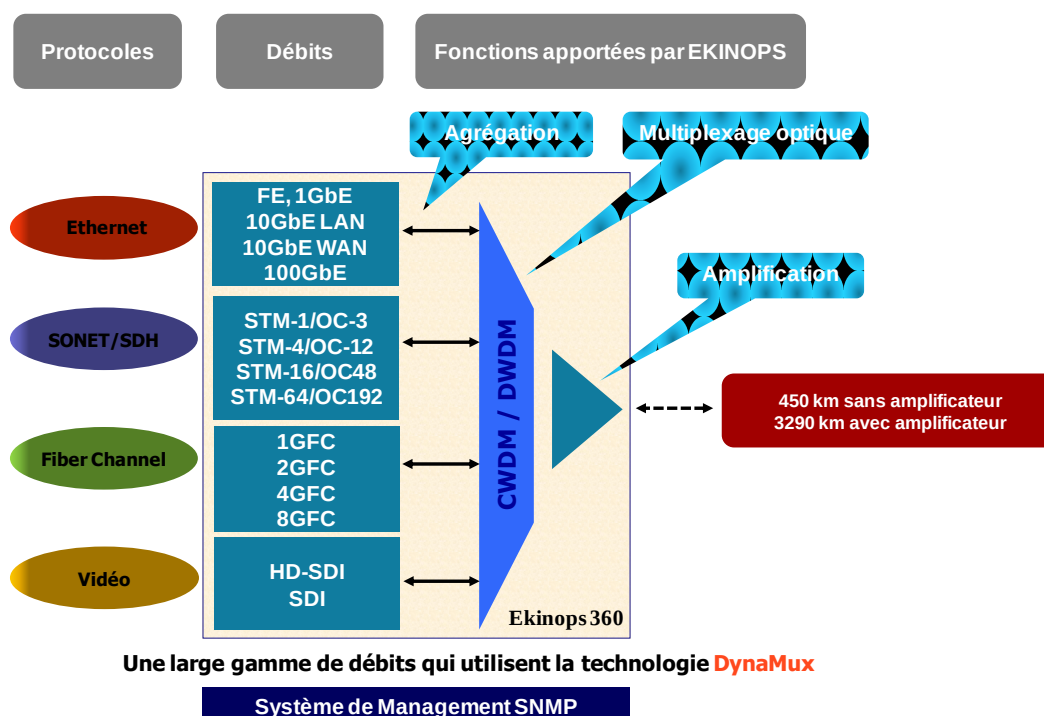
Le protocole Ethernet

Le protocole Ethernet a d'abord été conçu par Xerox, Digital Equipment Corporation et Intel comme format de transmission de données pour réseau local et utilisé en bureautique. D'une capacité de 10 mégabits par seconde (10M) la capacité sur les liaisons Ethernet est passée à 100M dans les années 90, puis à 1G pour atteindre 10G et des distances de transmission de plus en plus longues. La technologie est maintenant passée à 100G.

6.5.2 Une plateforme technologique unique au cœur de l'offre d'Ekinops

Le Groupe a développé une plateforme technologique unique EKinOPS 360, programmable, évolutive, à partir de laquelle une gamme d'équipements pour des réseaux métropolitains, régionaux ou de longue distance a été développée (se reporter au paragraphe 6.5.3 du présent document de base). Comme l'illustre le schéma ci-dessous, EKinOPS 360 intervient dans un univers multi-protocoles qui comprend :

- Ethernet : réseaux d'entreprise, accès internet, téléphonie ;
- SONET/SDH : anciens systèmes de transport de la voix (opérateurs de téléphonie classique) ;
- Fibre Channel : transport de données, data center, sécurisation des données ;
- Vidéo : échanges de films non compressés en haute définition (HD).



Cette plateforme confère de nombreux avantages aux solutions commercialisées dont les principaux sont :

- un prix de vente parmi les plus compétitifs ;
- un encombrement physique minimum réduisant, pour les opérateurs, le coût d'hébergement physique de leurs équipements réseaux ;

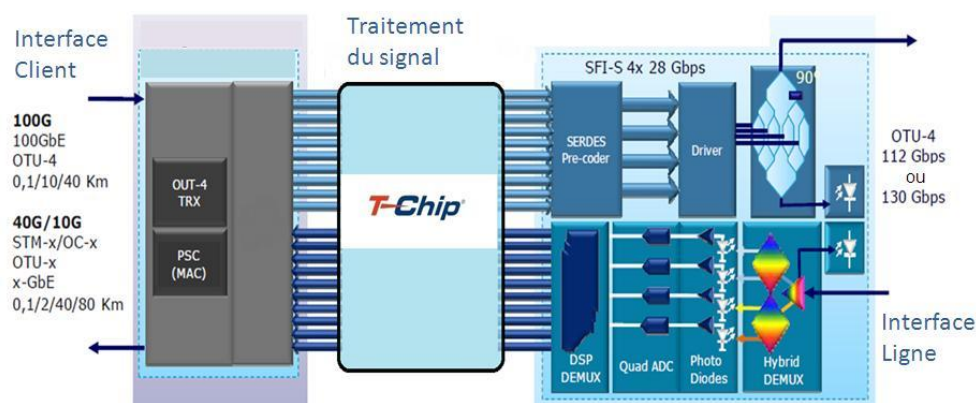
- une faible consommation électrique ;
- des performances de transport élevées avec des codes correcteurs d'erreurs puissants ;
- une flexibilité qui offre au client la possibilité d'accroître ses capacités pour un coût modéré en lui permettant ensuite de compléter son équipement en fonctionnalités nouvelles par l'ajout de cartes ou en modifiant des fonctionnalités sur les cartes dans le même châssis grâce au téléchargement logiciel.

Le cœur de cette plateforme repose sur une technologie différenciante intégrant une architecture logicielle propriétaire innovante, baptisée « Transport on-a-Chip ».



S'appuyant sur une puce électronique et du code embarqué, la technologie « T-Chip » a pour mission de rendre le transport optique programmable, induisant de nombreux avantages concurrentiels à l'offre de la Société (se reporter au paragraphe 6.5.4 du présent document de base).

La technologie d'Ekinops permet d'agréger sur une même porteuse optique plusieurs types de débits et de protocoles. L'utilisation d'un circuit reprogrammable permet d'optimiser le réseau de manière dynamique en fonction de la demande de trafic.



Le T-Chip est un circuit intégré de type FPGA (*Field-Programmable Gate Array*) qui, contrairement à un circuit de type ASIC (*Application Specific Integrated Circuit*) dédié à une application unique, est reprogrammable. Ainsi, le T-Chip réalise plusieurs fonctions qui peuvent évoluer ou changer au cours du temps pour répondre aux besoins de différentes applications.

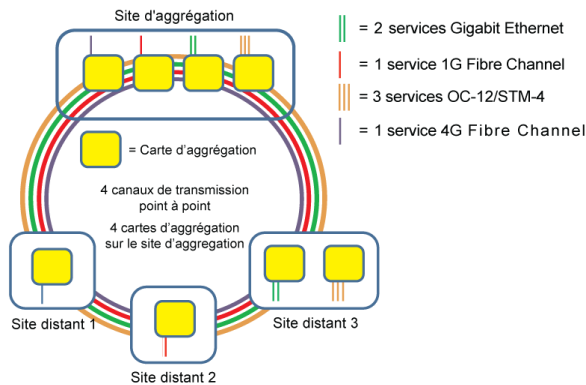
Cette puce électronique T-Chip programmée avec le code embarqué d'Ekinops est en quelque sorte le cerveau du système qui gère de nombreuses fonctions (contrôle, observation des défauts, traitement du signal...) et rend l'équipement adaptable aux besoins des clients qui bénéficient de la souplesse de modifier la programmation suivant l'évolution de la configuration de leur plateforme. Elle comporte des fonctions logicielles spécifiques développées par Ekinops :

- DynaFEC** : technologie de codes correcteurs d'erreurs qui permet d'augmenter la distance de transmission du signal et par conséquent limite le nombre d'amplificateurs et de régénérateurs nécessaires sur la fibre optique ;

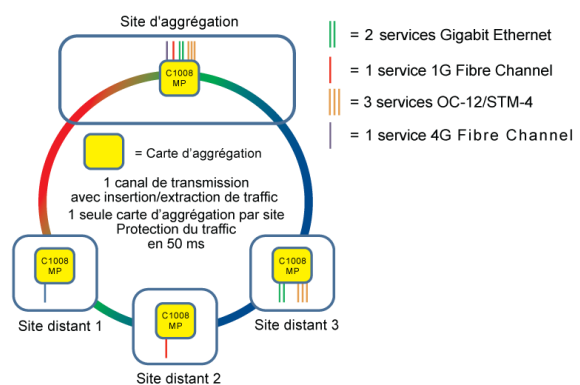
- (ii) **DynaMux** : multiplexage de protocoles et débits permettant de tout transporter en optimisant la bande passante ;
- (iii) **Transport de vidéo HD** non-compressée, réduction du temps de latence, encryption.

L'intégration logicielle permet ainsi de limiter le nombre de cartes nécessaires comme le montre le schéma ci-dessous :

Solution standard du marché avec 8 cartes



Solution Ekinops avec 4 cartes



La plateforme Ekinops 360 présente ainsi l'avantage de limiter les équipements en augmentant les distances sans régénération du signal sur les liaisons optiques. Ces technologies propriétaires permettent à Ekinops d'être, à 10G et à 100G, en tête de l'industrie en matière de performance, de flexibilité, de simplicité de mise en œuvre (installation et maintenance) et de coût pour le client en termes d'investissement comme de coût opérationnel.

6.5.3 Une gamme de solutions couvrant l'ensemble des besoins du marché

Ekinops propose aux opérateurs une gamme complète d'équipements pour réseaux, couvrant l'ensemble des besoins du marché qui se caractérisent par une grande interopérabilité. Les matériels sont installés généralement à chaque extrémité de la liaison ainsi que dans les sites intermédiaires, dans des baies, chez le client ou dans les centres de stockage de données (data centers) sur les réseaux télécoms.

Un équipement standard est composé de :

- une ou plusieurs cartes en fonction des besoins spécifiques du client (agrégation de données, transport sur plus ou moins longue distance, ...) ;
- un châssis dont certains peuvent intégrer jusqu'à 20 cartes.

Les ventes réalisées par Ekinops peuvent aussi bien porter sur un équipement complet que sur des cartes complémentaires pour accompagner l'évolution du réseau des clients.

6.5.3.1 Les cartes programmables

Ekinops dispose d'une vaste gamme de cartes programmables dont les principales fonctionnalités offertes sont :

- **Le transpondeur**

C'est le point d'entrée et de sortie dans un réseau. A l'entrée, il reçoit le signal, le met en forme et l'amplifie afin de le transporter, et enfin l'envoie. A l'arrivée, il remet en forme le signal à l'identique du signal reçu.

Le transpondeur de l'exemple ci-dessous est utilisé pour une liaison « Long Haul » (il peut également être utilisé sur des réseaux Metro). Il transporte du trafic qui arrive par un accès à 10G et l'envoie avec un même débit de 10G.



PM C1001

- **Le muxpondeur**

Il s'agit d'un multiplexeur électrique qui agrège des signaux établis dans des protocoles ou à des débits différents et qui génère une seule longueur d'onde prête à être transportée sur une fibre optique. Un exemple figure ci-dessous :



PM C1008

Le PM C1008 (PM pour *Pluggable Module*) est un muxpondeur qui peut agréger jusqu'à 8 accès différents en un signal de débit 10G, les accès pouvant correspondre à des signaux qui arrivent dans des protocoles et des débits différents (par exemple 8 lignes à 1G Ethernet, ou 5 lignes à 2G Fibre Channel, ou 4 lignes STM16 à 2,5G ou un mix de ces différents protocoles et débits). Il est configurable à distance par le client grâce à un logiciel qui lui est fourni.

- **L'amplificateur optique**

Sur une liaison à fibre optique, la puissance optique du signal transmis est atténuée en fonction de la distance parcourue, il est donc nécessaire de compenser cette atténuation par une amplification optique régulière. Les amplificateurs optiques sont généralement placés tous les 80 km environ, bien qu'avec la technologie Ekinops ces « bonds » peuvent être considérablement allongés voire doublés en fonction de l'ingénierie de la liaison. Il faut noter également que, grâce à sa technologie, Ekinops peut transporter les signaux sur près de 450Km à 10G en n'utilisant les amplificateurs qu'aux extrémités.



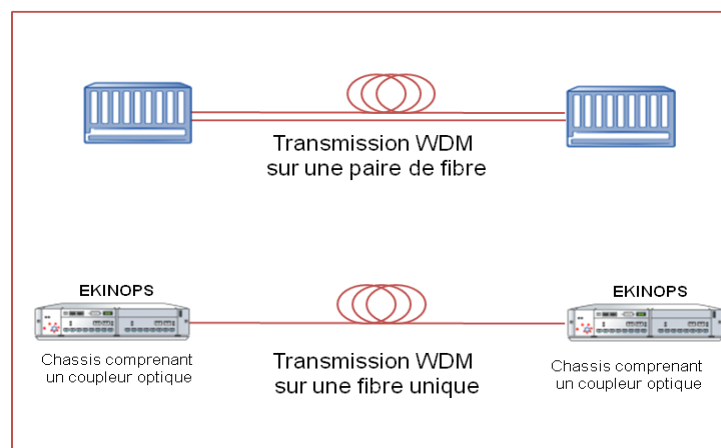
- **Les autres cartes**

D'autres cartes disponibles offrent des fonctionnalités telles que la redirection de canaux (ROADM : Multiplexeur Optique à insertion/Extraction Reconfigurable), le couplage ou la protection optique. La programmation du cœur technologique permet également de faire évoluer la fonctionnalité de ces cartes.

- **Les cartes en réponse à des demandes spécifiques**

Depuis sa création, Ekinops, qui répond aux besoins de ses clients opérateurs par des offres sur mesure, est en mesure de traiter des demandes spécifiques. Grâce à la souplesse offerte par sa plateforme programmable, Ekinops est à même de réaliser dans un délai optimisé des développements pouvant aboutir à la conception de cartes qui n'ont pas leur équivalent sur le marché. Ainsi, Ekinops a mis au point la carte PM 1001PC qui convertit du 10G LAN (provenant d'un réseau local) en 10G WAN (réseau longue distance) ou inversement.

De même, si l'opérateur souhaite n'utiliser qu'une fibre optique sur les deux fibres généralement présentes sur le réseau, pour limiter ses coûts, dans un système de capacité 10G par exemple, Ekinops peut lui proposer une solution d'optimisation de cette fibre en exploitant un maximum de 32 canaux dans un sens et 32 canaux en sens inverse, soit 64 au total.

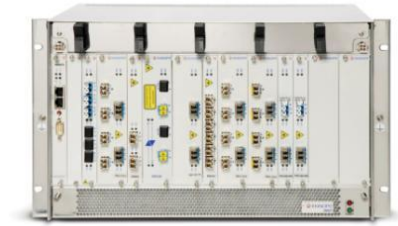


6.5.3.2 Les châssis

Les châssis à l'encombrement réduit accueillent l'ensemble des cartes composant l'équipement souhaité. Il existe deux châssis pour les systèmes en 10G, de tailles différentes en fonction de la capacité requise du réseau de l'opérateur client et un châssis très compact pour le 100G, mis sur le marché au second semestre 2012.

- **EKINOPS C600 HC (10G)**

Le châssis comporte 20 slots, ce qui permet d'insérer jusqu'à 20 cartes. Les cartes sont installées verticalement.



- **EKINOPS C 200 (10G)**

Ce châssis plus petit peut comporter jusqu'à 6 cartes (dont la carte de gestion du système) disposées horizontalement.



- **EKINOPS C100 (100G)**

Ekinops a mis au point un châssis spécifique pour la solution en 100G. Il est unique sur le marché puisque la même boîte remplit les fonctions de transport du trafic et d'agrégation de signaux de plus bas débits. Le tout pour une taille minimale d'1 RU (hauteur d'environ 45mm) intégrant toutes les fonctionnalités nécessaires.



Ainsi, au total, ce sont près de 300 références qui permettent au Groupe de proposer la solution la plus adaptée à la configuration souhaitée par le client. L'équipement d'un client opérateur sur une liaison optique comprend généralement un ou plusieurs transpondeurs à chaque extrémité de la ligne, un ou plusieurs muxpondeurs, un multiplexeur optique à chaque extrémité et un ou plusieurs amplificateurs optiques. Cette solution, grâce à la technologie T-Chip embarquée, offre la possibilité de modifier à distance la configuration initiale pour la mise à jour d'une carte ou pour l'ajout d'une nouvelle fonctionnalité.

Enfin, la grande interopérabilité des équipements permet à la fois au Groupe d'intervenir chez des clients ayant un nouveau réseau à construire ou chez d'autres souhaitant faire migrer progressivement leurs installations même si elles proviennent d'un concurrent. Ainsi, Ekinops intervient à la fois chez de nouveaux clients devant s'équiper en totalité mais également chez d'autres possédant un réseau existant. C'est notamment le cas de l'opérateur français Free, dont le réseau existant principalement constitué d'équipements concurrents a été enrichi par des équipements Ekinops 10G totalement compatibles avec l'installation d'origine.

6.5.4 Les avantages concurrentiels

6.5.4.1 La performance technologique

- L'optimisation de la distance de transport

Grâce à sa technologie unique de codes correcteurs d'erreurs « DynaFEC », à l'optimisation du traitement du signal permettant d'atteindre de meilleurs rapports signaux à bruit de l'ordre de 2 à 3dB soit l'équivalent de plusieurs centaines de kilomètres sur des liaisons classiques. , les réseaux équipés par Ekinops transportent les données optiques sur des distances plus longues qu'avec des systèmes classiques. Ekinops atteint plus de 450 km sans amplificateur et plus de 3000 km avec amplificateurs sur une fibre standard, ce qui situe le Groupe dans la fourchette haute du marché en termes de performances (*source : estimation Société*). Cette amélioration de la portée permet de limiter, voire d'éliminer, les points d'amplification et de régénération de signal, et donc de réduire significativement les investissements et les coûts d'exploitation. DynaFEC est l'une des seules solutions aussi dynamique, adaptable et logicielle (programmable) sur le marché. Installé sur la T-Chip, ce logiciel permet à Ekinops d'être à la pointe de la technologie FEC (Forward Error Correction, codes correcteurs d'erreurs), aussi bien en 10G qu'en 100G. De nombreux concurrents achètent généralement leur Circuit de codes correcteurs d'erreurs (FEC) chez des fournisseurs de composants. Dès lors, ils sont tous équipés des mêmes fonctionnalités et sont dépendants de la disponibilité des nouvelles versions pour améliorer leurs systèmes.

- Le transport de données à 10G sur 160 canaux

L'ensemble des concurrents du marché transportent un signal à un débit de 10G sur un maximum de 80 longueurs d'onde (ou canaux). La technologie d'Ekinops permet de doubler cette capacité car ses transpondeurs font passer deux canaux au lieu d'un par port d'entrée. On obtient alors un transport à 10G sur 80x2, soit 160 longueurs d'onde. A un débit par canal de 10G, le débit maximal total d'Ekinops est donc deux fois supérieur aux solutions classiques.

- La technologie cohérente propriétaire en 100G

Sur le 100G, la technologie utilisée par Ekinops est appelée « cohérente ». Elle utilise les modulations de phase optique et des modes de polarisation à l'émission et un récepteur à détection cohérente. L'avantage de cette technologie est le fait de démoduler à la fois l'amplitude et la phase du signal au niveau du récepteur et donc de pouvoir, grâce à un traitement de signal à très haut débit, compenser les imperfections de transmission dues à la dispersion chromatique et à la dispersion des modes de polarisation. Le résultat permet la compatibilité totale des performances à 100G avec le 10G. La partie de l'équipement qui gère cette fonctionnalité est l'interface optique émetteur/récepteur appelé MSA 100G. Cet élément stratégique et hautement technologique est aujourd'hui fourni à Ekinops par deux fournisseurs. Cependant, à terme, les développements, réalisés et en cours, devraient permettre à la Société de s'approprier cette technologie et de fabriquer sa propre interface optique. Ekinops est a priori l'une des rares sociétés à avoir investi dans cette technologie, laquelle devrait être commercialisée fin 2013. Cette technologie qui remplacera le MSA 100G du commerce dans certains produits présente deux avantages :

- ce produit stratégique représente environ 80% du coût de revient avec une forte marge brute qui est aujourd'hui réalisée par les fournisseurs de MSA 100G. Son appropriation par Ekinops permettra au Groupe d'améliorer sensiblement ses marges ;
- la maîtrise de cette technologie permettra dans les années à venir d'évoluer à des débits supérieurs comme 200G, 400G ou 1Tera, à défaut une telle évolution demeure incertaine.

- « Time to market »

Précurseurs sur l'introduction des technologies des codes correcteurs d'erreurs appliquées aux systèmes de transport optique et du WDM, Jean-Luc Pamart et François-Xavier Ollivier ont apporté à Ekinops leur connaissance pointue et leur expérience dans ce domaine. L'accumulation des logiciels et codes embarqués propriétaires développés au sein de la Société donne à Ekinops une longueur d'avance sur ses concurrents. Ainsi, le délai entre le début de la conception d'un nouveau produit et sa commercialisation (*Time to market*) est très court, pour le développement d'une carte :

- 2 mois environ pour une évolution logicielle sans reprise du design matériel,
- 6 mois lorsqu'une modification du design matériel est nécessaire. Exemple : Création d'une carte de traitement et transport de vidéo HD non compressée pour Belgacom.

En ce qui concerne la mise à jour avec de nouvelles fonctionnalités pour une carte, Ekinops peut s'engager sur des délais de réalisation très courts, parfois de 8 semaines seulement après la commande. La réactivité de la Société constitue un avantage concurrentiel important en lui permettant notamment de fidéliser sa clientèle.

6.5.4.2 La flexibilité

- Un système logiciel évolutif grâce à la technologie T-Chip

La puce T-Chip, qui contient le code embarqué, permet l'implémentation logicielle de technologies différenciées (DynaFEC, DynaMux). Elle est basée sur un circuit intégré « FPGA » programmable et donc reconfigurable, contrairement à la plupart des circuits intégrés du marché, basés sur des circuits intégrés « ASIC » propres à une application spécifique et dont les fonctions ne sont pas modifiables. De plus, les rares concurrents ayant développé leur propres circuits intégrés « ASIC » ne parviennent pas à obtenir un volume suffisant pour justifier l'investissement et sont confrontés à des cycles de développement très long, généralement de 18 mois minimum, et rencontrent en plus des limites dans l'évolutivité de leurs produits (*source : estimation société*).

Cette puce T-Chip rend l'architecture de la plateforme hautement programmable, adaptable et dynamique. Ainsi, cela permet aux équipements Ekinops d'être évolutifs :

- Mises à jour logicielles et choix des protocoles et débits par téléchargement ;
- Solutions adaptables aux réseaux actuels et permettant d'accompagner leur évolution.

- Une gestion des équipements simplifiée par la plateforme logicielle

La possibilité d'intervention à distance et sans changement de hardware apporte une grande simplicité dans la gestion des équipements. Cela permet d'effectuer diverses tâches de gestion du réseau à distance, à savoir :

- l'observation (monitoring de la qualité de signal des appareils, rapports d'erreur) ;
- la configuration (mises à jour logicielles, choix des protocoles).

L'installation et les interventions sur les équipements des réseaux Ekinops sont effectuées très rapidement (quelques heures la plupart du temps, contre des temps d'installation qui peuvent atteindre 1 à 2 jours chez la concurrence selon la Société) et donc à moindre coût.

- Une plateforme unique 2-en-1 pour l'équipement en 100G

Ekinops est l'une des rares sociétés qui propose déjà un équipement unique (un seul boîtier) regroupant un transpondeur (transport du signal) et un muxpondeur (agrégation de signaux), le tout en 100G et pour un équipement d'une taille réduite de 1RU (unité de hauteur d'environ 45mm)

Cette plate-forme 2-en-1 offre trois avantages essentiels :

- La taille de l'équipement est de 1RU, contre au minimum 2RU et jusqu'à 13RU pour les châssis des concurrents pour leur offre à 100G, ce qui permet de réduire de manière sensible les coûts d'achat et de location d'espace ;
- Le même hardware étant utilisé pour les 2 fonctions, une simple manipulation à partir du logiciel permet de passer d'une fonction à l'autre selon les besoins ;
- Pour chaque réseau installé, il est généralement nécessaire de disposer au minimum d'une pièce de rechange par type de produit. La plate-forme 2-en-1 d'Ekinops permet de ne devoir posséder qu'une seule pièce de rechange et ainsi de diviser par deux les coûts d'achat et de stockage à proximité des installations.

- Une adaptabilité forte aux changements potentiels de l'architecture des réseaux grâce au ROADM

Ekinops se distingue également de la concurrence en termes de flexibilité de par le choix de sa technologie d'aiguillage du réseau, appelée le ROADM (*Reconfigurable Add/Drop Multiplexer* - Muxpleur Optique à insertion/Extraction Reconfigurable). En effet, la technologie d'Ekinops permet d'optimiser la taille des nœuds ROADM en fonction du nombre de directions de chaque nœud avec une granularité de 2 degrés ou 2 directions. Enfin Ekinops propose à ses clients une technologie ROADM à grille flexible compatible avec les futurs déploiements du 100G et en particulier la technologie « super channel » qui permettra d'accroître fortement la capacité totale de la fibre.

6.5.4.3 Les coûts

Les études menées par le Groupe, ont permis d'établir le tableau suivant présentant les avantages comparatifs en termes de coûts d'investissement et de coûts opérationnels pour un client (ces éléments étant liés à la notion de coût évoquée en 6.4.2.2), en fonction des éléments différenciants des produits Ekinops par rapport aux autres acteurs du marché.

	Coûts d'investissements (CAPEX)		Coûts opérationnels (OPEX)	
	Facteur différenciant	Baisse des coûts pour le client	Facteur différenciant	Baisse des coûts pour le client
Puce T-Chip	1 puce au lieu d'une dizaine permet de réduire le coût de revient pour Ekinops. Ainsi, le prix de vente moyen d'Ekinops est en moyenne inférieur de 30% à 40% par rapport à la concurrence ⁽¹⁾	Coût d'achat de l'équipement	Taille réduite (2 à 5 fois plus petit)	Coûts de location d'espace (réduits de 20% à 30% par rapport à la concurrence ⁽²⁾⁽³⁾)
			Consommation d'énergie réduite	Coûts d'électricité (réduits de 30% à 50% par rapport à la concurrence ⁽²⁾)
Simplicité hardware et software			Rapidité de l'installation du produit	Coûts de main d'œuvre
Programmabilité du software			Rapidité des mises à jour / interventions de maintenance du réseau	Coûts de maintenance
Technologie DynaFEC	Réduction des besoins d'amplificateurs de signal	Coût d'achat de l'équipement (jusqu'à 2 fois selon les distances)		
Connaissance scientifique du développement des codes correcteurs d'erreurs	Raccourcissement du cycle de R&D (4 mois en moyenne) qui permet de réduire le coût de revient pour Ekinops	Coût d'achat de l'équipement		

(1) Estimation Société basée sur la comparaison, pour 3 types d'équipements classiques, des prix de vente moyens de produits Ekinops et des prix de vente moyens de produits concurrents publiés dans l'étude Ovum « Optical Networks Forecast » de juillet 2012

(2) Estimations Société

(3) A titre d'exemple, la location d'1RU à Paris coûte de l'ordre de 170€ par mois (source : proposition commerciale client)

Ce tableau montre pour chaque élément différenciant des produits Ekinops par rapport aux autres acteurs du marché la nature de la baisse des coûts qui en résultent pour les clients.

Le passage de 10G à 100G modifie les poids respectifs, dans le coût global, de l'infrastructure fibre (équipements de multiplexage, d'amplification optique et de compensation de dispersion) et des plateformes (équipements Transpondeur et Muxpondeur). Il apparaît qu'à 100G, le poids des Transpondeurs et Muxpondeurs dans le coût global est prépondérant, Ekinops grâce à sa technologie Tchip offre des meilleures performances et permet d'éviter de mettre des sites supplémentaires de régénération là où certains équipementiers doivent le faire. Ekinops permet donc de baisser très significativement le coût global des liaisons à 100G.

6.6 UN FORT POTENTIEL COMMERCIAL

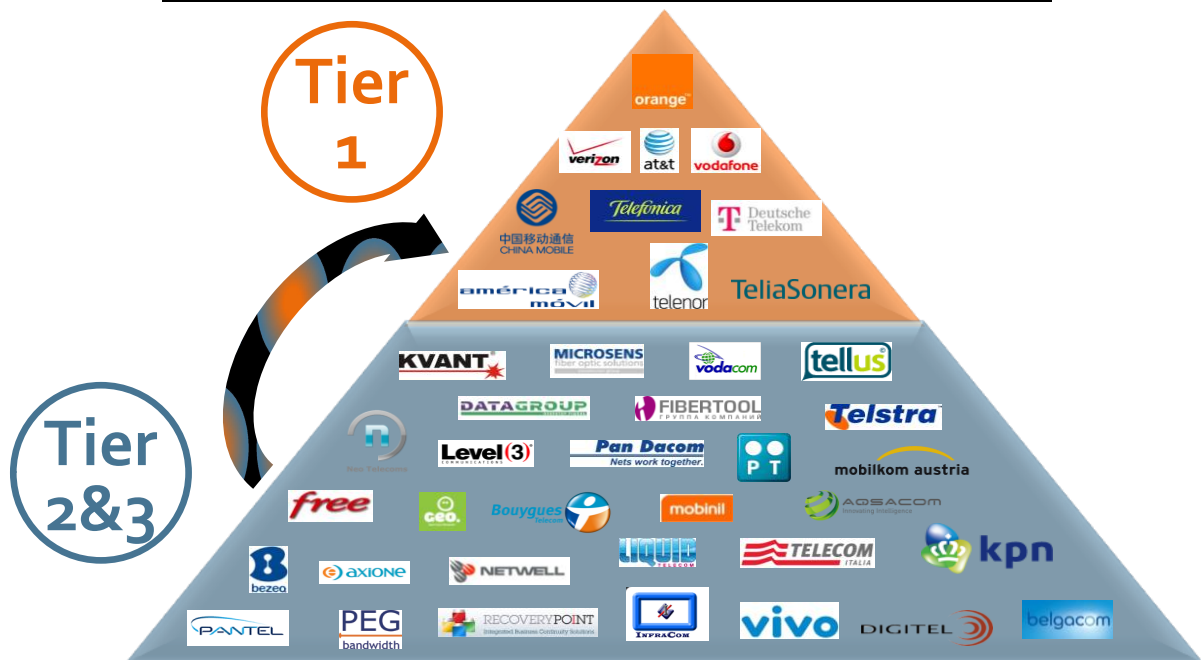
L'organisation commerciale repose sur une segmentation des catégories de clients en fonction de leur taille (se reporter à la note 6 « Information sectorielle » des comptes consolidés, au chapitre 20.1 du présent document de base).

6.6.1 Une clientèle d'opérateurs

Le Groupe distingue les opérateurs en télécommunications selon trois segments (Tier 1, Tier 2 et Tier 3) qu'il classe selon deux catégories :

- (i) **Tier 1** : Il s'agit des grands opérateurs traditionnels (comme SFR ou Orange en France, Verizon aux Etats-Unis), de taille importante souvent de dimension internationale. Ils représentent 60% du marché mondial de l'équipement de transport optique (*source : estimation Société*). Ceux-ci ont une grande aversion au risque notamment vis-à-vis de leurs fournisseurs. Le cycle de vente est généralement très long et requiert un référencement préalable par leur département achats. En règle générale, en deçà de 50 M€ de chiffre d'affaires, il est difficile pour un équipementier d'être considéré comme un fournisseur potentiel par ce type d'opérateur.
- (ii) **Tier 2 et Tier 3** : Ce sont des opérateurs de taille moyenne (comme Free en France) et petite, davantage ouverts à des fournisseurs d'équipements de transport optique de taille plus limitée. Ils représentent 40% du marché de l'équipement de transport optique (*source : estimation Société*).

Pyramide des opérateurs, avec pour exemples les principaux acteurs du marché :



Source : estimation Société

A ce jour, du fait de sa taille encore limitée, Ekinops ne cible que des opérateurs Tier 2 et Tier 3 étant précisé que cette terminologie intègre également des intermédiaires qui fournissent des réseaux de raccordement en fibre aux opérateurs. C'est notamment le cas pour PEG Bandwidth qui fournit Verizon et ATT aux Etats-Unis, ou encore Kvant Telecom.

Se positionner sur le segment des Tier 1 constitue une ambition clairement affichée à l'horizon 2016. Grâce à ce nouveau segment de marché adressé, le marché adressé total de la Société sera amené à croître significativement. Ainsi, Ekinops devrait monter à l'échelon supérieur dans la pyramide des opérateurs, à l'instar de ce qu'ont pu faire d'autres équipementiers comme Adva Optical Networking ou Transmode.

6.6.2 Une organisation commerciale privilégiant une distribution directe

Le Groupe a fait le choix de privilégier une approche commerciale favorisant une relation étroite avec les opérateurs et génératrice de marges plus élevées. A cette fin, une force commerciale composée de 14 collaborateurs au 31 décembre 2012 se partage les deux zones stratégiques comme suit :

- Zone EMEA : Jonathan Amir (VP EMEA) est à la tête d'une équipe de :
 - 4 commerciaux (France, Royaume-Uni, Pologne et Russie) ;
 - 3 ingénieurs avant vente (2 à Paris et 1 en Norvège).
- Zone Etats-Unis : Patrick Gault (VP Americas) est à la tête d'une équipe de :
 - 2 commerciaux ;
 - 2 ingénieurs avant vente ;
 - 2 personnes au support (dont une à mi-temps qui n'est pas comptabilisée dans le total).

Par ailleurs, le Groupe dispose également de relais de commercialisation indirecte dans une dizaine de pays à travers les partenaires de distribution suivants : Pandacom (Allemagne), Neo Telecoms (France), Netwell (Russie), Marubeni Information Systems (Japon), Aqsacom (Australie), ainsi que d'autres distributeurs jouant un rôle moins significatif. Le Groupe a également deux partenariats avec des OEM (Original Equipment Manufacturer ou Fabricant d'Équipement d'Origine) qui revendent les produits Ekinops sous leur propre marque.

Au titre des deux derniers exercices, une part prépondérante du chiffre d'affaires consolidé résulte de la distribution directe, à savoir 85% au titre de l'exercice 2012 et 85% en 2011.

Un processus de vente sur-mesure

- La commande : Avant de décider de commander, le client peut bénéficier d'une période d'essai dans ses laboratoires et/ou sur son réseau, pour une période de une à deux semaines.
- L'installation : Elle est généralement faite par les clients qui sont souvent formés par Ekinops. Le temps d'installation est en général limité à quelques heures. Le client est ensuite complètement autonome pour l'utilisation de son équipement.
- La maintenance : Les clients peuvent choisir un contrat de maintenance sur-mesure auprès du Groupe, allant du service minimum pour un prix attractif, à une offre premium avec un service d'assistance 24h/24 et 7j/7. Souvent, les clients acquièrent des équipements de rechange pour faire face aux défaillances éventuelles. La grande fiabilité des équipements vendus se traduit par un faible nombre d'appels.
- La garantie : Les équipements font l'objet d'une garantie contractuelle d'une durée de deux à cinq ans qui n'a jusque-là été que très rarement mise en œuvre.

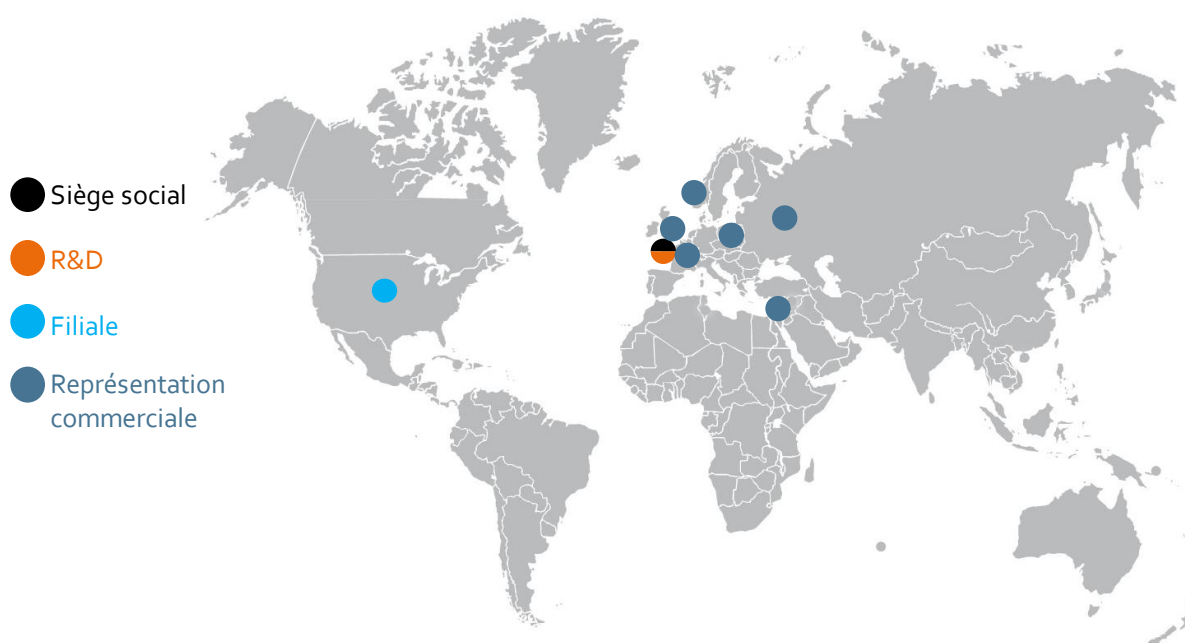
Les contrats de maintenance, qui correspondent à l'essentiel des revenus de services, permettent de renforcer les liens entre Ekinops et ses clients. La stratégie du Groupe concernant la vente de services consiste à continuer à proposer cette offre sur-mesure de maintenance.

6.6.3 Une base installée de clients d'envergure internationale

Depuis 2006, Ekinops a engagé une démarche commerciale forte avec la volonté de répondre précisément aux besoins des clients en leur offrant un équipement au meilleur rapport coût/performance, une facilité d'utilisation et une fiabilité particulièrement élevée. Forte de la connaissance du marché américain dont dispose son dirigeant et du potentiel offert par ce marché, une démarche commerciale sur cette zone a été engagée dès la mise sur le marché de l'ensemble de l'offre du Groupe.

Ainsi, le Groupe a réussi en un peu plus de 6 ans à établir une base solide de clients dans les principales zones géographiques du marché.

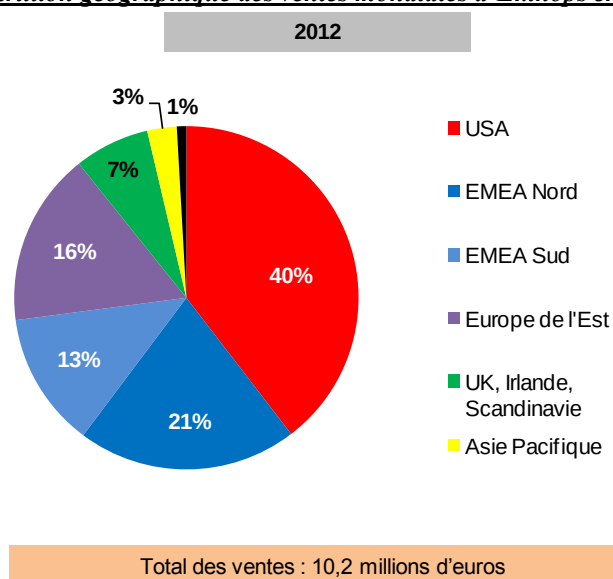
La présence internationale d'Ekinops (à fin 2012)



Cette présence internationale traduit la forte part du chiffre d'affaires consolidé réalisé à l'export qui s'établit à plus de 93% et dont près de 40% a été réalisé aux Etats-Unis.

Le top 10 en termes de chiffre d'affaires des clients du Groupe en 2012 était très international puisqu'il comptait : Bezeq/Rotal (Israël), Datagroup (Ukraine), Free (France), Geo (Royaume-Uni), Infracom (Italie), Kvant (Russie), PEG Bandwidth (Etats-Unis), l'Université du Texas (Etats-Unis), ainsi que deux autres clients.

Répartition géographique des ventes mondiales d'Ekinops en 2012



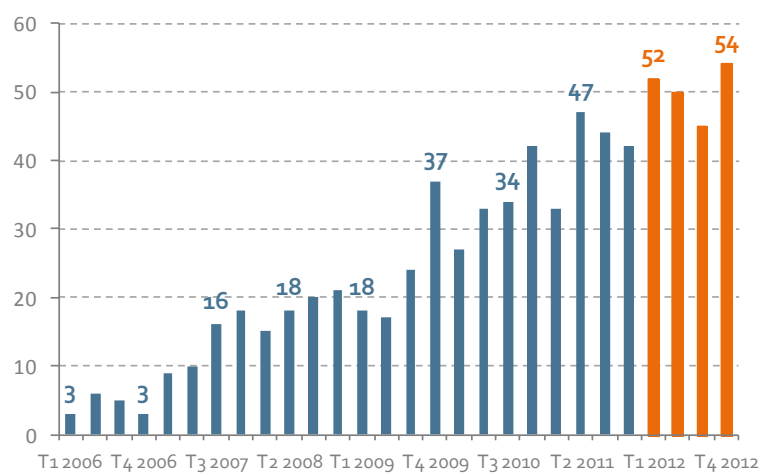
6.6.4 Une dépendance limitée envers ses clients

Si par le passé, le Groupe a pu connaître des difficultés en raison d'une dépendance à l'égard d'un client important, il s'est, depuis, attaché à développer une clientèle diversifiée. Ainsi, en 2012, la contribution relative des 10 premiers clients en chiffre d'affaires consolidé s'établit à 58% du chiffre d'affaires total, ce qui permet au Groupe de limiter un éventuel risque de dépendance envers ses clients.

Enfin, il est à noter que s'il est très difficile d'entrer chez un opérateur qui a déjà un réseau installé par crainte notamment d'introduire une nouvelle technologie dans leur réseau, une fois passée cette barrière à l'entrée, un client acquis a de fortes chances de rester client pour des années.

Fin décembre 2012, le portefeuille clients comptait environ plus de 100 références clients (clients actifs sur les 3 dernières années). Grâce à la qualité de son offre et à la performance de ses équipes commerciales, au 4^{ème} trimestre 2012, Ekinops a réalisé une de ses meilleures performances historiques en chiffre d'affaires trimestriel (4 M€).

Le nombre de clients facturés trimestriellement entre 2006 et 2012 présente une tendance croissante constante, comme le montre le graphique ci-dessous.



6.7 LE CHOIX D'UNE PRODUCTION EXTERNALISEE

Ekinops a opté pour un modèle sans unité de fabrication dit « *fabless* ». Une petite équipe gère la production et la relation avec les fournisseurs et assure les missions suivantes :

- La sélection et le suivi des fournisseurs / prestataires ;
- Le pilotage de la production ;
- Les achats stratégiques ;
- La gestion du contrôle qualité.

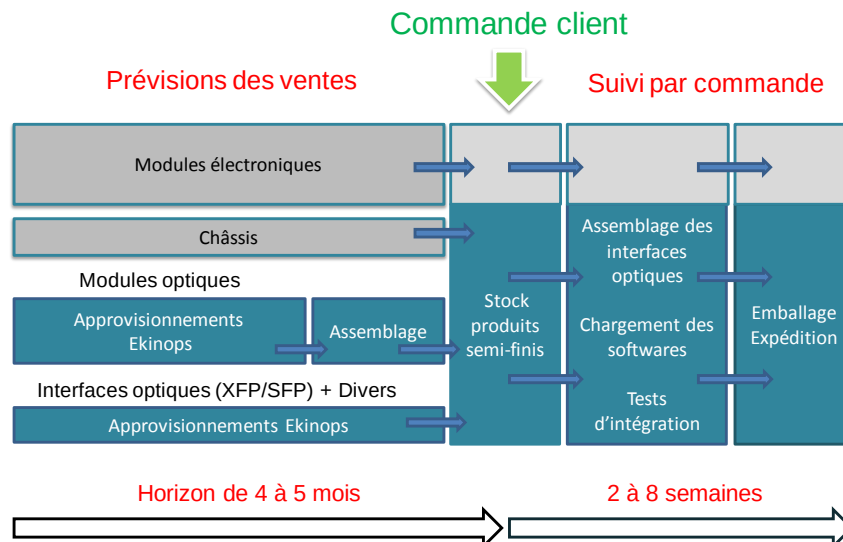
Sur la base d'un cahier des charges fourni par le Groupe, la production des produits est sous-traitée à des partenaires dont le principal est actuellement Novatech. Le groupe Novatech, avec lequel le Groupe travaille depuis l'origine en 2003, est un des principaux EMS (*Electronics Manufacturing Services*) en France. Il dispose de quatre sites de production à Pont-de-Buis (Finistère), Lannion et Ploumillau (Côtes-d'Armor), Genlis (Côte-d'Or). Il assure la sous-traitance de la conception à la livraison au client final pour des entreprises de plusieurs secteurs d'activité : aéronautique, électronique industriel, télécom et médical.

En 2012, le Groupe a également choisi un second partenaire, Jabil (sous traitant assembleur au même titre que Novatech : ils sont tous les deux à distinguer des fournisseurs de composants), ayant une envergure internationale lui permettant d'augmenter la capacité de production et de supporter la croissance à l'export. Ce partenaire utilisera les mêmes cahiers de charges pour l'approvisionnement, la production, les tests et l'expédition. Le Groupe disposera ainsi de deux fournisseurs pour la sous-traitance, capables de répondre à ses besoins de production, lui permettant de limiter tout risque de dépendance à l'égard d'un fournisseur unique et de s'assurer d'une production constante puisque réalisée dans différents sites de production.

Les plans de production sont préparés par le Groupe en fonction des plans prévisionnels de vente et ajustés périodiquement pour permettre aux prestataires d'organiser les approvisionnements, à l'exception des composants stratégiques comme certains modules optiques, pour lesquels le Groupe se fournit directement, afin de conserver le contrôle sur le prix de revient du produit.

Pour les nouveaux produits, le Groupe sélectionne les fournisseurs de composants, puis fait assembler les composants chez Novatech, lequel retourne le produit chez Ekinops pour effectuer les tests. En phase de production en série, sur la base du cahier de charges établi par le Groupe, le prestataire assure lui-même l'approvisionnement en composants, l'assemblage et la réalisation des tests sur un banc de test.

Le schéma ci-dessous synthétise l'organisation de la production jusqu'à la livraison au client et précise les délais moyens de réalisation :



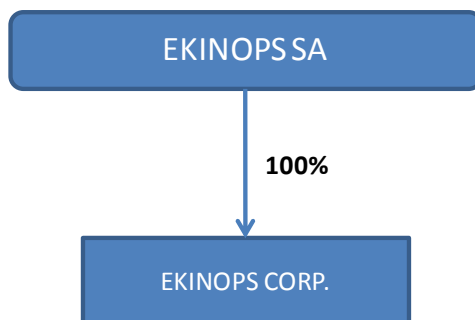
L'organisation opérationnelle du Groupe est présentée au chapitre 17 du présent document de base, ainsi que la biographie des membres principaux du management de l'entreprise. En dépit de cette production externalisée, le degré de dépendance d'Ekinops à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication est globalement faible :

- Concernant le MSA (100G), la dépendance est faible en 2012 car le 100G ne représente que 12% des ventes. Cette dépendance devrait être limitée à partir du second semestre 2013, grâce à l'appropriation de la technologie MSA ;
- Sur la partie production, le Groupe a sélectionné deux partenaires principaux (Novatech et Jabil) qui peuvent fabriquer chacun de leur côté l'ensemble des produits Ekinops.

7 ORGANIGRAMME

7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

Au jour de l'enregistrement du présent document de base, l'organigramme juridique du groupe Ekinops se présente comme suit :



Note : Cette détention de 100% concerne à la fois le capital et les droits de vote.

7.2 FILIALES DU GROUPE

Le Groupe compte une seule Filiale :

Ekinops Corp. : Filiale américaine détenue à 100% par la Société, cette entité a été créée le 2 août 2001 et se situe à Wilmington (Delaware). Entièrement dédiée à la commercialisation sur le territoire américain (Etats-Unis mais aussi Canada et Brésil), cette Filiale compte 7 salariés au 31 décembre 2012. Représentée par Didier Bredy, elle a réalisé un chiffre d'affaires hors Groupe de 4,9 millions USD au 31 décembre 2011 et de 5,3 millions USD au 31 décembre 2012.

La perte est égale à 991 K USD et s'explique principalement par le fait que le volume du chiffre d'affaires de la filiale n'est pas encore suffisamment important pour couvrir ses charges de fonctionnement.

Ekinops SA a accordé à sa Filiale Ekinops Corp. une ligne de financement d'un montant maximum de 9M\$ et renouvelable annuellement. Au 31 décembre 2012, le montant de financement était de 5 816 K€.

7.3 PRINCIPAUX FLUX INTRA-GROUPE

7.3.1 Flux de nature commerciale

La Société a conclu un accord de distribution avec sa filiale Ekinops Corporation signé le 10 septembre 2010 complété par un avenant en date du 15 décembre 2011.

Par ce contrat, conclu pour une durée indéterminée, la Société confie à sa Filiale la distribution exclusive de l'ensemble des produits du Groupe sur les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et sur l'Amérique du Sud et fixe les principaux termes commerciaux entre les deux entités.

Au regard des termes prévus, cet accord est considéré comme une convention courante conclue à des conditions normales.

7.3.2 **Flux de nature financière**

La Société a effectué une avance en compte courant au profit de sa filiale, Ekinops Corporation, pour un montant de près de 5,8 M€ à la date de la clôture, rémunérée au taux de 0,75 %, soit 36,8 K€.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 QUESTION ENVIRONNEMENTALE

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec les états financiers consolidés audités du Groupe établis en normes IFRS pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011 tels qu'insérés au chapitre 20 du présent document de base.

9.1 PRESENTATION GENERALE

9.1.1 Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité et le résultat

Au regard du stade de développement de l'activité de la Société, les principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité et le résultat sont :

- l'ampleur des programmes de R&D ainsi que le respect de leur calendrier d'avancement ;
- l'existence de dispositifs fiscaux incitatifs pour les sociétés mettant en œuvre des activités de recherches d'ordre technique et scientifique tels que le crédit impôt recherche dont elle bénéficie ;
- l'obtention de subventions et d'avances remboursables.

Par ailleurs, la Société attribue régulièrement à ses salariés, mandataires sociaux dirigeants ou non et certains partenaires des instruments financiers donnant accès à son capital. Les résultats de la Société sont affectés par la charge correspondante, comptabilisée dans les comptes établis selon le référentiel IFRS.

Les efforts qui vont être portés sur le déploiement commercial vont jouer un rôle déterminant sur les résultats du Groupe.

Enfin, bien que le Groupe estime ne pas être soumis à une saisonnalité structurelle de son activité, il est régulièrement constaté des variations importantes de ventes d'un trimestre à l'autre, qui sont ensuite lissées sur chaque semestre.

9.2 COMPARAISON SUR DEUX EXERCICES

Les données comptables commentées ci-après traduisent le fait qu'Ekinops est un Groupe dont l'activité répond à un objectif : suivre l'évolution des cycles technologiques. Ainsi, ayant bénéficié du cycle du 10G pour développer sa base de clients, le Groupe ambitionne aujourd'hui de se positionner sur le cycle du 100G à très fort potentiel. Son activité doit donc être considérée comme un véritable projet, pour lequel l'investissement en recherche et développement est important les premières années, afin de dégager par la suite des bénéfices, liés à la forte croissance du marché.

9.2.1 Formation du résultat opérationnel

9.2.1.1 Chiffre d'affaires et autres revenus de l'activité

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'est élevé respectivement à 10.201K€ et 10.134 K€ pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011.

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Vente de marchandises	692	695
Production vendue de biens	8 640	8 565
Production vendue de services	869	874
Chiffre d'affaires	10 201	10 134

La relative stabilité d'un exercice à l'autre s'explique par la forte mobilisation des équipes d'Ekinops sur la nouvelle technologie 100G et un certain attentisme des clients opérateurs pour s'équiper de ces nouveaux équipements à la place des équipements 10G. Sur l'exercice 2012, les ventes ont été relativement élevées sur la fin de l'année, atteignant 4M€ sur le dernier trimestre.

Le Groupe a lancé avec succès et livré ses premiers produits à 100 Gb/s (100G) durant le second semestre 2012. La technologie 100G bénéficiant d'un intérêt grandissant de la part des opérateurs de taille moyenne pour leurs réseaux à longue distance, cette mise sur le marché a contribué à l'accélération du chiffre d'affaires en fin d'année. Grâce aux efforts soutenus des forces de vente et marketing du Groupe à l'attention de cette cible de clientèle, de nouveaux clients significatifs ont été signés en 2012, principalement en Europe et en Russie. L'offre du Groupe pour ce nouveau marché du 100G, qui est en très forte croissance, est différenciée et bien positionnée.

Alors que 100% des ventes portaient sur des équipements 10G en 2011, la part relative des ventes d'équipements 10G et 100G s'établit à respectivement 88% et 12% en 2012, la solution ayant été mise sur le marché en juin 2012. Au titre du seul second semestre 2012, la part relative du 10G ne représentait plus que 82% des ventes totales.

La concurrence sur le marché du 10G et la pression sur les prix se sont accrues puisque c'est maintenant une technologie mature. Les opérateurs télécoms restent réticents à changer de fournisseur pour le 10G et ont hésité quant aux décisions d'investissement étant donné la migration vers le 100G sur certains segments.

Au niveau de sa répartition géographique, le chiffre d'affaires consolidé a connu une évolution contrastée. Alors que la zone Amérique (Nord et Sud) affiche une croissance de 15,7%, la zone Europe, Moyen-Orient, Afrique affiche un chiffre d'affaires en recul de 7,4% passant de 6 583 K€ à 6 094 K€ principalement imputable à la baisse des ventes en France et au Royaume-Uni du fait d'une base de clientèle encore limitée dans ces pays.

La part des ventes aux Etats-Unis a progressé pour s'établir à 38% du chiffre d'affaires consolidé contre 33 % en 2011.

Au total, sur l'exercice 2012, 93% du chiffre d'affaires consolidé a été réalisé hors de France contre 88% au titre de 2011, ce qui montre l'envergure internationale du Groupe, qui réussit à remporter des contrats contre des concurrents locaux.

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Amérique du nord et du sud	4 107	3 551
Europe, Moyen Orient et Afrique	6 094	6 583
Chiffre d'affaires total	10 201	10 134

Le Groupe dispose de relais de commercialisation indirecte dans une dizaine de pays à travers des partenaires de distribution. Le Groupe a également deux partenariats avec des OEM (Original Equipment Manufacturer ou Fabricant d'Équipement d'Origine) qui revendent les produits Ekinops sous leur propre marque. La majeure partie du chiffre d'affaires est toutefois réalisée par les forces de vente du Groupe. Ainsi, les ventes directes ont représenté 85% de ventes de l'exercice 2012 et 85% au titre de l'exercice 2011.

9.2.1.2 Charges opérationnelles

9.2.1.2.1 Coût des ventes

Sur la période présentée, le taux de marge brute a été ramené de 54,2% en 2011 à 38,6% en 2012. Cette baisse temporaire s'explique principalement par les facteurs suivants :

- un mix produit comprenant pour la première fois des ventes de solutions 100G, commercialisées à compter du mois de juin 2012. Afin de pénétrer rapidement le marché du 100G, le Groupe a été contraint d'intégrer dans son produit 100G une technologie tierce (le MSA) dont les composants sont particulièrement chers (environ 80% du prix de revient de l'équipement total des coûts de composants). Ce module MSA a significativement pesé sur la marge brute en 2012. Dans le même temps, les équipes de R&D ont continué à travailler sur la finalisation d'une technologie cohérente propriétaire qui viendra se substituer à ces composants extérieurs. Dès le second semestre 2013, la production intégrera la technologie du Groupe et devrait ainsi se traduire par une amélioration sensible du taux de marge brute sur le produit 100G, qui devrait à l'horizon 2014 se rapprocher de celui jusqu'à présent dégagé sur la gamme 10G ;
- une provision pour dépréciation de stocks de composants à hauteur de 411 K€ (se reporter au paragraphe 9.3.2). En effet, la Société souhaitant se montrer particulièrement réactive par rapport aux commandes de ses clients, s'est constituée un stock significatif de produits 100G. Les prix du marché des produits 100G ayant diminué en 2012, une provision a dû être constituée.

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Coût des ventes	6 265	4 638
Marge brute	3 936	5 496
<i>Taux de marge brute</i>	<i>38,6%</i>	<i>54,2%</i>

9.2.1.2.2 *Dépenses de recherche et développement*

Tel que défini au paragraphe 9.1.4 ci-dessus, les dépenses de R&D qui ne respectent pas les critères définis par la norme IAS 38 sont comptabilisées en charges sur l'exercice.

Ainsi, sur la période, la répartition des dépenses de R&D totales entre charges de l'exercice et montants activés comptabilisés en actifs incorporels se présente comme suit :

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Recherche et Développement (charges)	1 906	2 081
Coûts de développement (activés)	243	-
Total charges et coûts activés de R&D	2 149	2 081

Les coûts de développement activés de 243 K€ en 2012 se sont répartis de la manière suivante :

- 217 K€ correspondant au développement du projet 100G ;
- 26 K€ correspondant à une nouvelle carte de gestion réseau nouvelle génération.

Les charges de recherche et développement sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Charges de personnel	2 717	2 539
Dotation aux provisions et amortissements sur immobilisations incorporelles	333	285
Crédit Impôt Recherche	(1 111)	(955)
Activation des frais de R&D et brevets	(242)	-
Achat d'études et autres	210	212
Total charges de R&D	1 906	2 081

L'évolution des charges de personnel du pôle R&D marque une progression de 7% entre les deux exercices. Cela s'explique par l'augmentation des effectifs moyens de chaque exercice entre 2011 et 2012 : au cours de l'exercice 2012, deux personnes, entrées d'abord comme intérimaires, ont été recrutées.

L'augmentation sensible de la créance de CIR affectable en totalité aux dépenses non activées, traduit les efforts de la Société en termes de politique active de R&D. Ainsi, au cours de l'exercice 2012, le Groupe a notamment :

- complété le développement des fonctionnalités indispensables au produit Muxpondeur/Transpondeur 100G dont le mode multi protocole qui permet d'agrèger les débits et protocoles 10G (10GbE, 8GFC, 10GFC, OC192/STM64) ;
- développé un nouveau Multiplexeur Optique à Insertion/Extraction reconfigurable (ROADM4) à quatre degrés qui permet de baisser fortement le coût de cette fonction ainsi que des fonctionnalités d'amplification déportée (ROPA) pour atteindre des performances record en matière de longueur de transmission optique sans répéteur et des fonctionnalités de gestion du plan de contrôle (GMPLS). Les fonctionnalités du gestionnaire de réseaux ont été également améliorées avec les possibilités de créer des services directement à travers l'outil.

L'augmentation du poste « dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles » est imputable à la fois aux montants de frais de R&D activés portant la dotation annuelle de 99 K€ en 2011 à 155 K€ en 2012 alors que le montant de la dotation aux amortissements

des logiciels est passé de 186 K€ à 170 K€, des acquisitions de nouvelles licences (dont un logiciel de suivi de la performance du réseau) pour un total de 242 K€ ayant été réalisé en 2012.

9.2.1.2.3 *Frais commerciaux et marketing*

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Charges de personnel	2 612	2 357
Dotation aux provisions et amortissements	554	403
Autres	1 340	1 414
Total frais commerciaux et marketing	4 506	4 174

Les charges de personnel du département commercial et marketing progressent de 10,8% entre les deux exercices. Ceci est imputable à un renforcement de la force de vente avec notamment le recrutement d'un nouveau directeur des ventes expérimenté aux Etats-Unis en février 2012 qui s'est attaché à restructurer la force de vente américaine.

Les dotations aux provisions et amortissements augmentent légèrement entre les deux exercices en lien avec les immobilisations corporelles en équipement de test pour le laboratoire qui augmentent sur la même période.

Les autres charges commerciales, qui correspondent pour une grande partie aux rémunérations des apporteurs d'affaires (qui fonctionnent sans contrat de travail) et aux frais de déplacements des commerciaux, sont restées globalement stables sur les deux exercices.

9.2.1.2.4 *Frais généraux et administratifs*

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Charges de personnel	1 477	2 078
Autres	596	660
Impôts et taxes	82	99
Dotations aux amortissements et provisions	28	3
Total frais généraux et administratifs	2 183	2 841

Alors que les effectifs de cette fonction sont passés de 8 à 9 personnes de fin 2011 à fin 2012, les charges de personnel affichent une baisse significative de 28,9%, principalement imputable à l'évolution de la charge IFRS 2 relative au paiement en actions (se reporter au paragraphe 9.3.3 du présent document de base). Au titre des exercices 2012 et 2011, cette charge calculée s'est respectivement élevée à 477 K€ et 1.160 K€. Compte non tenu de cette charge calculée, le montant total des charges de personnel se serait établi à 918 K€ au titre de l'exercice 2011 et à 1 000 K€ au titre de l'exercice 2012.

9.2.1.2.5 *Résultat opérationnel*

Au total, il ressort sur la période un résultat opérationnel qui s'établit respectivement à des pertes de 4.661 K€ et 3.447 K€ au titre des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011.

9.2.2 *Formation du résultat net*

9.2.2.1 *Produits et charges financières*

Le résultat financier consolidé (intégrant à la fois le coût de l'endettement financier net et les autres produits financiers) est une perte de 35 K€ au titre de 2012 contre un produit financier net de 138 K€ au titre de l'exercice 2011. L'essentiel de cette variation résulte de l'évolution du résultat de change qui est une perte nette de 100 K€ en 2012 contre un gain de change de 29K€ sur l'exercice 2011 et de la baisse des revenus de placement de trésorerie ramenés de 143 K€ à 52 K€ sous l'effet de la consommation de trésorerie.

La perte nette de change dégagée en 2012 est relative à des différences de change réellement constatées au cours des opérations commerciales de l'exercice et latentes constatées sur certains postes de bilan à la clôture.

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	52	143
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	(48)	(39)
Coût de l'endettement financier net	5	104
En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Gains (pertes) nets de change	(100)	29
Autres produits et charges financières	60	5
Autres produits et charges financiers	(40)	34

La Société a perçu 60 K€ d'autres produits financiers, qui correspondent à des intérêts de retard facturés à un client alors que les charges d'intérêt correspondent principalement au retraitement IFRS (actualisation) de l'avance OSEO.

9.2.2.2 *Impôts sur les sociétés*

Compte tenu des déficits constatés sur les deux derniers exercices, la Société n'a pas enregistré de charge d'impôt sur les sociétés. Elle bénéficie d'un Crédit d'Impôt Recherche qui est présenté en déduction des frais de R&D dans les comptes consolidés IFRS (voir paragraphe 9.2.1.2.2 ci-dessus).

9.2.2.3 *Résultat net et résultat net par action*

La perte nette consolidée s'établit à 4 696 K€ sur l'exercice 2012 contre une perte nette de 3 309 K€ sur l'exercice 2011. En l'absence d'intérêts minoritaires, la perte nette Part du Groupe est égale à la perte nette.

La perte nette par action émise (nombre moyen pondéré d'actions en circulation) s'est élevée respectivement à 1,20 € et 0,87 € par action pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

après prise en compte de la division du nominale par 2 intervenue le 25 février 2013, soit préalablement à l'arrêté des comptes.

9.3 ANALYSE DU BILAN

9.3.1 Actifs non courants

Les actifs non courants nets s'élevaient respectivement à 1 708 K€ et 1 366 K€ les 31 décembre 2012 et 2011 et se décomposaient comme suit :

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Immobilisations incorporelles	501	316
Immobilisations corporelles	1 180	1 023
Immobilisations financières	27	27
Total des actifs non courants	1 708	1 366

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'augmentation des immobilisations incorporelles nettes au cours de l'exercice 2012 s'explique principalement par l'activation de 510 K€, répartie comme suit :

- 217 K€ de frais de développement ;
- 26 K€ de frais de développement en cours ;
- 25 K€ d'immobilisations en cours ;
- 242 K€ d'investissement dans des développements logiciels réalisés par des tiers (logiciel de suivi de performance de réseau notamment).

Ce montant de 510 K€ est compensé par des dotations aux amortissements de 325 K€ sur 2012.

En milliers d'euros	31 12 2012					31 12 2011				
	Ouv.	Acq.	Val. Brute	Amort.	Val. Nette	Ouv.	Acq.	Val. Brute	Amort.	Val. Nette
Frais de développemnt y compris en cours	421	268	689	(313)	376	394	27	421	(158)	263
Concessions brevets et droits similaires	762	242	1 004	(879)	125	681	81	762	(709)	53
Total	1 183	510	1 693	(1 192)	501	1 075	108	1 183	(867)	316

La légère progression du montant des immobilisations corporelles résulte pour sa part d'investissements en équipements de tests en laboratoire et du matériel immobilisé relatif notamment au châssis 100G à hauteur de 604 K€ et de matériel de bureau et informatique pour 30 K€ compensé en grande partie par une dotation nette aux amortissements de 476 K€.

En milliers d'euros	31 12 2012					31 12 2011				
	Ouv.	Acq.	Val. Brute	Amort.	Val. Nette	Ouv.	Acq.	Val. Brute	Amort.	Val. Nette
Installations tech., matériel et outillage	2 802	604	3 406	(2 316)	1 090	2 205	597	2 802	(1 886)	916
Mobilier, matériel de bureau, informatique	459	30	489	(399)	90	414	44	458	(353)	105
Total	3 261	634	3 895	(2 715)	1 180	2 618	641	3 260	(2 240)	1 023

Les 27 K€ d'immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie sur les baux pour les locaux occupés par le Groupe.

9.3.2 Actifs courants

Les actifs courants nets s'élèvent respectivement à 9 020 K€ et 13 028 K€ les 31 décembre 2012 et 2011 et se décomposent comme indiqué ci-dessous :

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Stocks	2 888	2 929
Clients et comptes rattachés	2 437	1 771
Actifs d'impôts exigibles	1 111	940
Autres actifs courants	464	456
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 120	6 933
Total actifs courants	9 020	13 028

L'évolution de ces principaux postes s'analyse comme suit :

- **Stocks**

En valeur brute, les stocks ont été en hausse de 11% entre les deux exercices, passant de 3.317 K€ à 3.686 K€ entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 mais compensée par une dotation aux provisions pour dépréciation de 411 K€ résultant de la perte de valeur de certains composants.

Cette valeur brute au 31 décembre 2012 correspond principalement à des stocks de composants, pour 3.052 K€, ainsi que des marchandises pour 499 K€ et des produits finis et intermédiaires pour 135 K€.

En effet, le Groupe s'est constitué des stocks de modules MSA pour la réalisation d'équipements 100G, achetés en amont, afin d'être prêt à répondre à la demande. Au cours de l'exercice, les prix de marché de ces éléments ont sensiblement baissé conduisant la Société à provisionner son stock. Ainsi, la provision pour dépréciation des stocks atteint 799 K€ en 2012, contre seulement 388 K€ en 2011.

La valeur nette des stocks s'établit donc à 2.888 K€ à fin 2012 et à 2.929 K€ à fin 2011.

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Stock de marchandises et autres approvisionnements	2 782	2 763
Stock d'en cours et de production	106	165
Total stocks - Valeur nette	2 888	2 929
Total stocks - Valeur brute	3 686	3 317
Moins : provision pour dépréciation des stocks	(799)	(388)
Total stocks	2 888	2 929

La valeur nette des stocks représente près de 3,5 mois de chiffre d'affaires. Le niveau relativement élevé des stock s'explique par la volonté d'Ekinops d'être en mesure de répondre rapidement aux besoins des clients ; sur l'exercice 2012 en particulier l'achat en anticipation de composants a permis à la Société de se positionner parmi les premiers intervenants sur les équipements 100G.

- **Clients et comptes rattachés**

La forte hausse du poste clients, + 38% entre le 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012, traduit notamment un niveau d'activité très élevé au 4^{ème} trimestre 2012, période pour laquelle le chiffre d'affaires a été de l'ordre de 4 M€, porté par la commercialisation des équipements 100G.

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Clients et comptes rattachés	2 437	1 776
Provisions sur créances clients	-	(5)
Total créances clients et comptes ratt. nets	2 437	1 771

- **Actifs d'impôt exigible**

L'intégralité du poste concerne la créance de Crédit d'Impôt Recherche constatée au titre de l'exercice 2012 à hauteur de 1.111 K€ alors que la créance de CIR existant au 31 décembre 2011, soit 940 K€ a été intégralement perçue au cours de l'exercice 2012.

La hausse du montant du CIR traduit l'effort permanent que la Société consacre à la R&D.

- **Autres actifs courants**

Au 31 décembre 2012, le poste « autres actifs courants » est principalement constitué des créances fiscales relative à la une créance de TVA.

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Avances, acomptes sur commandes en cours	30	94
Créances sociales	22	16
Créances fiscales	338	260
Autres	-	10
Charges constatées d'avance	74	75
Total autres actifs courants	464	456

- **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie passe de 6.933 K€ à fin 2011 à 2.120 K€ à fin 2012, sous l'effet conjugué de la consommation nette de trésorerie liée aux activités opérationnelles qui s'établit à 3.645 K€, celle liée aux opérations d'investissement qui s'établit à 974 K€ et enfin, de remboursements d'échéances relatives à l'avance remboursable OSEO et à l'avance Coface.

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Trésorerie	2 120	6 903
Equivalents de trésorerie	-	31
Concours bancaires	-	(1)
Total trésorerie nette	2 120	6 933

9.3.3 Capitaux propres

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Capitaux propres	5 946	10 173

Les variations nettes des capitaux propres consolidés du Groupe résultent principalement de l'effet conjugué :

- de la perte nette consolidée de l'exercice à hauteur de 4 696 K€ ; et
- des paiements en actions pour 477 K€ correspondant à 236 K€ d'actions gratuites, et 241 K€ d'autres instruments dilutifs (BSA, BCE et options de souscription).

9.3.4 Passifs non courants

Les passifs non courants concernent la part à plus d'un an des postes suivants :

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Emprunts portant intérêt	475	761
Retraites	183	146
Total passifs non courants	658	907

Les emprunts portant intérêt principalement relatifs aux avances remboursables OSEO et Coface, se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Avance OSEO	240	640
COFACE	187	205
Actualisation des avances	(84)	(84)
Dettes de crédit-bail	132	
Total emprunts portant intérêt - part non courante	475	761

Concernant l'avance remboursable OSEO, la Société a obtenu un report de ses échéances de remboursement du 31 décembre 2012 et 31 mars 2013. Se reporter également au paragraphe 10.1.2.3 ci-après.

Concernant l'avance COFACE relative à deux contrats d'assurance prospection dont l'un relatif au Royaume-Uni et l'autre à l'Inde, le montant total perçu s'élevait à 256 K€ au 31 décembre 2011 remboursable sur 60 mois à compter de février 2012.

Le crédit-bail est relatif au l'achat d'un oscilloscope pour modéliser le signal optique.

Les engagements retraites : leur augmentation entre 2011 et 2012 s'explique par un taux d'actualisation en nette diminution (2,69% en 2012 contre 4,60% en 2011).

9.3.5 Passifs courants

Ce poste du bilan regroupe notamment la part à moins d'un an des avances remboursables OSEO et Coface, le retraitement de crédit-bail en dette ainsi que les fournisseurs et dettes rattachées ainsi que la part courante des provisions pour risques et charges.

Les autres passifs courants sont constitués principalement des dettes sociales relatives aux charges sociales et aux congés payés qui progressent de 14,7% passant de 1 235 K€ au 31 décembre 2011 à 1 416 K€ au 31 décembre 2012, en lien avec l'évolution de la masse salariale.

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Emprunts portant intérêt	576	289
Provisions	187	98
Fournisseurs et comptes rattachés	1 593	1 346
Autres passifs courants	1 770	1 582
Total des passifs courants	4 125	3 314

Les emprunts portant intérêt se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Avance OSEO	480	250
COFACE	51	51
Actualisation des avances	(7)	(12)
Dettes de crédit-bail	52	-
Total emprunts portant intérêt - part courante	576	289

Sur la période, les principales évolutions entre les exercices 2011 et 2012 sont les suivantes :

- Une dette fournisseurs en hausse (+18,4%) résultant de l'activité soutenue constatée au dernier trimestre 2012 ;
- Une forte hausse de la part à moins d'un an des dettes OSEO et Coface du fait du plan de remboursement de la dette OSEO qui prévoyait un remboursement net de 250 K€ en 2012 et 400 K€ en 2013. A ce dernier montant se rajoute le report de l'échéance du 31 décembre 2012 pour 80 K€ à l'horizon du 30 avril 2013 ;
- Une provision pour garantie en hausse du fait d'une estimation portée de 1% à 2% du chiffre d'affaires au cours de l'exercice pour tenir compte de charges un peu plus élevées au titre de la garantie accordée au client et dont la durée est plus longue sur les nouveaux équipements;

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX, LIQUIDITES ET SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE

Voir également les notes 4.9 et 4.10 en annexe aux comptes consolidés établis selon les normes IFRS figurant au paragraphe 20.1 du présent document de base.

10.1.1 Informations sur les liquidités

Au 31 décembre 2012, le montant total du poste trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par le Groupe s'élève à 2.120 K€ contre 6.933 K€ au 31 décembre 2011.

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie est constitué de liquidités. Ces liquidités proviennent principalement des levées de fonds et des subventions, et servent à financer les activités du Groupe et notamment ses programmes de recherche et développement et son déploiement commercial.

A l'exception des dettes représentatives des avances remboursables accordées par OSEO et de l'avance Coface, la Société n'a jamais eu recours à de l'endettement bancaire.

(en milliers d'euros)	31 12 2012	31 12 2011
Trésorerie	2 120	6 903
Equivalents de trésorerie	-	31
Total	2 120	6 933
Passif financier courant	576	289
Endettement financier - Part courante (A)	576	289
Passif financier non courant	475	761
Endettement financier - Part non courante (B)	475	761
Endettement financier (A)+(B)	1 051	1 050
Endettement financier net	(1 069)	(5 883)

10.1.2 Sources de financements du Groupe

La Société est une société de croissance intervenant dans des équipements pour les réseaux optiques dont l'offre intègre une très grande part d'innovation. La politique d'innovation menée par la Société a conduit cette dernière à enregistrer des flux de trésorerie opérationnels négatifs depuis sa création.

Aussi, pour assurer son développement, la Société a eu recours à plusieurs sources de financement dont principalement :

- des émissions d'actions et d'emprunts obligataires ensuite remboursés en numéraire, convertis ou remboursés en actions ;
- du crédit impôt recherche ;
- des aides remboursables OSEO ;
- d'avances Coface ;
- ainsi que d'autres financements publics de type subventions, primes et aides.

10.1.2.1 Financements par le capital

La Société a reçu un total de 30 634 K€ (avant imputation des frais sur les primes d'émission) à travers des augmentations de capital réalisées depuis sa création en 2003 et jusqu'à ce jour. Ces levées de fonds successives sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Date	Nature des opérations	Montant brut levé (en K€)
21 01 2003	Constitution	40 000
21 03 2003	Emission d'actions de catégorie P	3 000 000
21 10 2003	Emission d'actions de catégorie P	500 000
14 05 2004	Exercice de BSA Tranche 2	3 500 000
11 10 2007	Emission d'actions de catégorie P2	8 424 975
11 10 2007	Conversion d'obligations convertibles OC1 (03 06)	1 014 735
11 10 2007	Conversion d'obligations convertibles OC1 (03 06)	1 005 075
11 10 2007	Remboursement d'obligations ORA 1 (12 06)	2 046 150
11 10 2007	Remboursement d'obligations ORA 2 (12 06)	2 009 070
22 06 2010	Emission d'actions de catégorie P3	6 000 005
22 06 2010	Remboursement d'ORA en actions de catégorie P3	3 014 086
27 06 2012	Acquisition définitive d'actions gratuites	80 000
Total des fonds levés		30 634 096

10.1.2.2 Financements par le Crédit Impôt Recherche (CIR)

La Société bénéficie des dispositions de l'article 244 quater B du Code Général des Impôts et de l'article 49 septies F de l'annexe 3 du Code Général des Impôts relatives au Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

Au cours de la période présentée, l'évolution de la créance Crédit d'Impôt Recherche qui s'élève à 1.111 K€ au 31 décembre 2012, a été la suivante :

Montants en milliers d'euros	
Bilan Créance Ouverture 1er janv. 2011	444
+ CIR comptabilisé sur l'exercice	940
- paiement reçu	(444)
Bilan Créance Clôture 31 déc. 2011	940
Bilan Créance Ouverture 1er janv. 2012	940
+ CIR comptabilisé sur l'exercice	1 111
- paiement reçu	(940)
Bilan Créance Clôture 31 déc. 2012	1 111

Depuis sa création et compte non tenu de la créance de CIR 2012, la Société a obtenu le paiement d'un total d'environ 4,4 M€.

10.1.2.3 Financement par avances remboursables

La Société n'a pas souscrit d'emprunt bancaire au cours des 2 exercices présentés. La dette financière présentée au bilan est exclusivement composée d'une avance remboursable OSEO et d'une avance remboursable COFACE.

➤ **Avance remboursable OSEO**

La Société a obtenu une avance remboursable OSEO de 980 K€ le 20 novembre 2008 ne portant pas intérêt, dont l'objet est le développement d'une plateforme (matériel et logiciel) de gestion du transport des flux d'informations pour les télécommunications très haut débit par fibres optiques et outils de pilotage associés.

L'échéancier de versements prévu au contrat est le suivant :

- 380 K€ après la signature du contrat ;
- 400 K€ à partir du 1^{er} avril 2009 (sous condition notamment d'augmentation des fonds propres par apport en espèces préalable de 3 M€) ;
- le solde, soit 200 K€, à l'achèvement des travaux (au plus tard le 30/06/2010).

Le programme ayant été mené à son terme fin 2009, au 31 décembre 2010, la Société avait encaissé la totalité des versements mentionnés ci-dessus.

L'échéancier initial de remboursement est le suivant :

- 90 K€ au titre de l'exercice 2011 dont :
 - 45 K€ au plus tard le 30/09/2011 ;
 - 45 K€ au plus tard le 31/12/2011 ;
- 250 K€ au titre de l'exercice 2012 dont :
 - 45 K€ au plus tard le 31/03/2012 ;
 - 45 K€ au plus tard le 30/06/2012 ;
 - 80 K€ au plus tard le 30/09/2012 ;
 - 80 K€ au plus tard le 31/12/2012 ;
- 400 K€ au titre de l'exercice 2013 dont :
 - 80 K€ au plus tard le 31/03/2013 ;
 - 80 K€ au plus tard le 30/06/2013 ;
 - 120 K€ au plus tard le 30/09/2013 ;
 - 120 K€ au plus tard le 31/12/2013 ;
- Et le solde, soit 240 K€ en 2014 selon l'échéancier suivant :
 - 120 K€ au plus tard le 31/03/2014 ;
 - 120 K€ au plus tard le 30/06/2014.

Il est précisé que nonobstant l'échec ou le succès du programme, la Société devra obligatoirement rembourser la somme de 320 K€ selon les modalités suivantes :

- 45 K€ au plus tard le 30/09/2011 ;
- 45 K€ au plus tard le 31/12/2011 ;
- 45 K€ au plus tard le 31/03/2012 ;
- 45 K€ au plus tard le 30/06/2012 ;
- 80 K€ au plus tard le 30/09/2012 ;
- 60 K€ au plus tard le 31/12/2012.

Au 31 décembre 2012, un total de 260 K€ a été remboursé correspondant aux cinq premières échéances rappelées ci-dessus. La Société a obtenu un report de paiement de ses échéances du 31 décembre 2012 et 31 mars 2013 respectivement au 30 avril et au 31 juillet 2013.

➤ **Avance remboursable COFACE**

La Société a signé en 2009 deux contrats d'assurance prospection avec la COFACE dont un relatif au Royaume-Uni et l'autre à l'Inde et à la Russie, non renouvelés en 2011 et arrivés en phase d'amortissement. Elle a perçu à ce titre un montant total de 256 K€ remboursable sur 60 mois à compter du 1^{er} février 2011. Au 31 décembre 2012, 58 K€ ont été remboursés à la COFACE.

10.1.2.4 **Autres financements publics**

Depuis sa création, la Société a également bénéficié de nombreuses subventions dans le cadre de projets de développement, collaboratifs ou non, de la part notamment de l'agence nationale de la recherche et d'une prime d'aide à l'aménagement du territoire dont les montants encaissés à ce jour se résument comme suit :

- **Subvention 100 GFlex** : La région Bretagne et les collectivités partenaires ont accordé à Ekinops le 5 juillet 2010, une subvention d'un montant total de 478 672 € pour un projet collaboratif intitulé « 100GFlex : développement de systèmes de transmission optique multiplexés en longueur d'onde ayant un débit de 100 Gbits par canal », d'une durée initiale de 36 mois courant du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2013.

L'échéancier de versements prévu dans la convention est le suivant :

- 30% du montant à la notification de la convention, soit 143 628,60 € encaissés au 31 décembre 2010 ;
- 30% du montant sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant de l'engagement de 50% des dépenses envisagées ;
- le solde au prorata des dépenses éligibles effectivement réalisées et justifiées.

Au titre l'exercice 2010, la Société avait encaissé 143 629 €.

Le solde restant à encaisser, sous réserve de la finalisation du programme, s'élève à 335 043 €.

- **Subvention EONET** : Dans le cadre du Fonds de Compétitivité des Entreprises (FCE), la Société a obtenu le 15 novembre 2010 une aide d'un montant de 444 496 € (soit 45% du montant total du programme) pour le projet collaboratif EONET, d'une durée initiale de 30 mois courant du 8 novembre 2010 au 7 mai 2013.

L'échéancier de versements prévu dans la convention est le suivant :

- une avance de 133 349 € à la notification de la convention (soit 30% de la subvention) ;
- des acomptes dans la limite de 222 248 € ;
- et un solde représentant au minimum 20% du montant de l'aide, soit 88 899 €.

Au titre l'exercice 2010, la Société avait encaissé 133 349 €. Le solde restant à encaisser, sous réserve de la finalisation du programme, s'élève à 311 147 €.

- **Subvention SASER** : La Société a obtenu de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, le 19 octobre 2012, une subvention d'un montant de 273 146 € pour le projet collaboratif SASER d'une durée initiale de 36 mois courant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015 et portant sur la conception d'un amplificateur hybride.

L'échéancier de versements prévu dans la convention est le suivant :

- une avance de 81 944 € à notification de la convention (soit 30% de la subvention) ;

- des acomptes dans la limite de 136 573 € ;
- et un solde représentant au minimum 20% du montant de l'aide, soit 54 629 €.

Au 31 décembre 2012, la Société a encaissé un montant de 81 944 €. Ainsi, le solde restant à encaisser, sous réserve de la finalisation du programme, s'élève à 191 202 €.

En synthèse, les montants relatifs à ces subventions sont les suivants exprimés en euros :

	Montant de la subvention	Montants encaissés			Montant restant à encaisser au 31 12 2012
		2010	2011	2012	
Projet 100 gFlex	478 672	143 629			335 043
Projet EONET	444 496	133 349			311 147
Projet SASER	273 146			81 944	191 202
TOTAL	1 196 314	276 978	0	81 944	837 392

10.2 FLUX DE TRESORERIE

10.2.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

La consommation nette de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 s'élève respectivement à 3.645 K€ et à 1.076 K€.

<i>en milliers €</i>	31 12 2012	31 12 2011
Résultat net	(4 696)	(3 309)
- Dotations aux amortissements et provisions	916	724
- Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(111)	177
- Résultat de cession et des pertes et profits de dilution		2
- Charges et produits calculés liées aux paiements en actions	477	1 160
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(3 414)	(1 246)
- charge (produit) d'impôt	-	-
- coût de l'endettement financier net	(5)	(104)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(3 419)	(1 350) -
Incidence de la variation de BFR	(226)	275
- Stocks	39	840
- Clients et comptes rattachés et autres créances	(722)	1 206
- Crédit d'impôt recherche et subventions	(171)	(495)
- Fournisseurs et dettes rattachées	628	(1 276)
Flux nets liés aux activités opérationnelles	(3 645)	(1 075)

Alors que la perte nette consolidée s'établit respectivement à (4.696) K€ et (3.309) K€ au titre des exercices 2012 et 2011, la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt pour ces mêmes périodes s'élève (3.419) K€ et (1.350) K€ après prise en compte des charges non décaissables que sont notamment les dotations aux amortissements et provisions et la charge IFRS 2 liée au paiement en actions.

Le besoin en fonds de roulement a augmenté de 226 K€ sur l'exercice 2012 alors qu'en 2011, il avait diminué de 275 K€. L'augmentation sur 2012 est en grande partie imputable à la forte progression des créances clients résultat de la forte activité du Groupe sur le 4^{ème} trimestre 2012 alors qu'en 2011 la baisse de l'activité due à la perte d'un client important avait conduit à une forte diminution des créances clients.

10.2.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

La consommation de trésorerie liée aux activités d'investissement pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 s'élève respectivement à 974 K€ et à 786 K€.

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Acquisition d'immobilisations corporelles	(634)	(646)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(510)	(111)
Variation dettes fournisseurs d'immobilisations	(25)	(101)
Contrat de location financement	194	-
Variation des prêts et avances consentis	-	69
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	2
Flux nets liés aux opérations d'investissement	(974)	(786)

Dans le tableau ci-dessus, les acquisitions d'immobilisations corporelles concernent essentiellement du matériel de démonstration aux clients et pour les besoins de test en laboratoire (604 K€ en 2012 et 596 K€ en 2011). Compte tenu du choix d'externaliser l'intégralité de la production, le montant des investissements corporels devrait rester à un niveau relativement faible.

La variation des prêts et avances consenties pour 69K€ concernait le remboursement obtenu d'un dépôt de garantie en 2011 de la part d'un client israélien (contre valeur de 80 K\$) auprès duquel Ekinops avait déposé cette somme en garantie du bon fonctionnement d'une commande.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles sont pour l'essentiel relatives aux développements portant sur les équipements 100G et à l'acquisition d'éléments logiciels auprès de prestataires tiers.

(en K€)	2012	2011
Coûts de R&D activés	217	
Concessions, brevets	242	84
Autres	51	27
Total acquisitions immobilisations incorporelles	510	111

10.2.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

La consommation de trésorerie liée aux activités de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 188 K€ contre un flux de trésorerie positif de 137 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

En milliers d'euros	31 12 2012	31 12 2011
Emissions d'emprunts	-	244
Remboursements d'emprunts	(238)	(219)
Intérêts financiers nets versés	50	112
Flux nets liés aux opérations de financement	-188	137

Sur la période considérée, les décaissements représentent pour l'essentiel les remboursements des avances OSEO et Coface compensés en partie par un produit financier net.

10.3 INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Voir la note 4.10 de l'annexe aux comptes établis selon les normes IFRS figurant au paragraphe 20.1 du présent document de base.

10.4 RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX

A l'exception des dépôts de garantie, au titre des baux sur les locaux, versés, comptabilisés en actif financier non courant pour un montant total de 27 K€ au 31 décembre 2012, la Société n'est confrontée à aucune restriction quant à la disponibilité de ses capitaux.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT NÉCESSAIRES A L'AVENIR

La trésorerie disponible au 31 décembre 2012 de 2,1 M€ et le versement attendu à la suite du remboursement du CIR 2012 pour 1,1 M€ devraient permettre au Groupe de couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'à la fin du mois de juillet 2013.

Afin de couvrir les besoins, le Conseil d'administration a d'ores et déjà pris les mesures suivantes pour assurer le financement nécessaire au-delà de juillet 2013 : (i) préparation d'une introduction en bourse des actions de la société sur le marché Euronext Paris avec une levée de fonds concomitante au premier semestre 2013, ces capitaux devant permettre à la société de poursuivre ses activités et (ii) poursuite d'une recherche d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé, ou (iii) recherche d'un adossement à un industriel, au cas où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'introduction en bourse envisagée.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

11.1 POLITIQUE D'INNOVATION

C'est le sens de l'innovation de ses fondateurs, avec leurs compétences hardware, software et en optique, qui a conduit à la création d'Ekinops en 2003 et a permis au Groupe d'inventer un système programmable pour assurer le transport à très haut débit de signaux sur fibre optique largement décrit dans le chapitre 6.

L'effectif du département de R&D de la Société (28 personnes au 31 décembre 2012) est réparti au sein de trois divisions :

- La division « design produit », qui rédige les spécifications des futurs produits à destination des équipes de développement hardware et software, vérifie la validité des systèmes développés (conformité avec spécifications rédigées en amont), assure le support client, assure le support de l'équipe commerciale lors d'essais chez les prospects ou lors de réponses à appels d'offres ;
- La division « développement hardware », qui développe les plateformes matérielles, assure la veille technologique, constitue les dossiers techniques des sous-ensembles optiques, électroniques et mécaniques à faire réaliser par les sous-traitants ;
- La division « développement software », qui développe les fonctions logicielles permettant de piloter les cartes du système, développe les fonctions logicielles de management de plus haut niveau permettant de piloter et de surveiller l'ensemble des nœuds d'un réseau constitué d'équipements Ekinops.

Le montant brut global déclaré au titre du Crédit Impôt Recherche depuis la création s'est élevé à 5,5 millions d'euros dont une créance de 1,1 M€ constatée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Membre du pôle de compétitivité à vocation mondiale « Images et réseaux », Ekinops participe à ce titre à des projets collaboratifs qui associent pour chaque projet une grande entreprise spécialiste du secteur, une ou plusieurs PME et des universitaires.

Ekinops est également membre du GIE PME numériques et est à ce titre Fondateur de l'Institut de Recherche Technologique Bcom.

Ekinops est labélisée Entreprise Innovante depuis juin 2010.

Ekinops participe actuellement à trois projets collaboratifs subventionnés :

- **Projet 100G Flex**
Visant à améliorer les applications en 100G, le projet a pour but de chercher la possibilité d'extraire les informations sur une longueur d'onde sans démoduler (plus on monte en débit, plus on doit démoduler le signal pour extraire l'information). Il est conduit par Orange Labs ;
- **Projet EONET**
En collaboration avec Bell Labs, laboratoire de développement d'Alcatel Lucent, le projet porte sur la variation de la vitesse en fonction de la qualité de la ligne du réseau ;
- **Projet SASER**
Sur ce projet en partenariat avec Nokia Siemens Networks et Orange, Ekinops travaille sur un amplificateur hybride qui permettrait de diminuer le nombre d'amplificateurs nécessaires sur

une ligne en allongeant la distance entre deux amplificateurs ; il se situe dans la perspective des systèmes en 400G et 1Tera.

Les aspects financiers de ces trois programmes sont détaillés au paragraphe 10.1.2.4 du présent document de base ainsi que ceux du projet bénéficiant d'une avance remboursable de la part d'OSEO figurant au paragraphe 10.1.2.3 du présent document de base.

11.2 BREVETS ET DEMANDES DE BREVETS

11.2.1 Politique de propriété intellectuelle – Etat du portefeuille

Ekinops ne développe pas une politique de protection de la propriété intellectuelle active de façon systématique dans la mesure où elle estime que :

- assurer une véritable protection est difficile dans la mesure où les innovations relèvent pour l'essentiel du domaine logiciel ;
- les démarches sont coûteuses et chronophages au regard du faible niveau de protection générée ;
- la poursuite des efforts de R&D demeure la meilleure protection, étant donné la rapidité des évolutions technologiques du secteur.

Les salariés travaillant en recherche et développement sont chacun individuellement liés à la Société par un contrat de travail qui précise que les inventions réalisées dans le cadre de leurs fonctions appartiennent de droit à la Société en application de l'article L. 611-7 du Code de la propriété intellectuelle et qui ne déroge pas aux dispositions de l'article L. 113-9 du Code de la propriété intellectuelle, stipulant que sauf dispositions statutaires ou stipulations contraires, les droits patrimoniaux sur les logiciels et leur documentation créés par un ou plusieurs employés dans l'exercice de leurs fonctions ou d'après les instructions de leur employeur sont dévolus à l'employeur qui est seul habilité à les exercer.

Le portefeuille de propriété intellectuelle de la Société comprend aujourd'hui 2 brevets propriété exclusive de la Société, dont 1 brevet déposé et délivré aux Etats-Unis, l'autre étant déposé et délivré en France et aux Etats-Unis et déposé en Europe (voir ci-dessous les états de suivi par le conseil en propriété intellectuelle). De plus, la Société procède à 3 demandes de brevets.

11.2.2 Détail des brevets / demandes de brevets

Brevets déposés et délivrés

Le détail des 2 brevets déposés et délivrés dont dispose à ce jour la Société est le suivant :

➤ **1^{er} brevet : Procédé de mutualisation de la performance de transmission optique sur longue distance**

Ce brevet décrit un procédé de mutualisation de la performance de transmission optique sur plusieurs longueurs d'onde à partir d'un seul composant modulateur.

Afin de préparer un train de données optique pour une transmission sur une grande longueur de fibre, il est nécessaire d'utiliser des composants nommés « Modulateurs externes » qui permettent de donner au signal optique une forme d'onde facilitant sa propagation sur une grande longueur de fibre optique.

Lorsqu'il y a nécessité de transporter plusieurs porteuses, il faut déployer autant d'éléments modulateurs que de porteuses à transmettre. De plus, ce composant représente une part importante du coût de l'interface optique.

Ainsi, l'objectif des travaux de recherche a consisté, pour un grand nombre de porteuses à transmettre, de n'utiliser qu'un seul élément modulateur afin de répartir son coût sur un ensemble de N canaux au lieu de le dupliquer N fois.

Le brevet décrit donc la façon de concevoir l'architecture du bloc de mutualisation de cet élément modulateur ainsi que les fonctions système périphériques nécessaires, notamment en termes de synchronisation des différents trains de données.

➤ **2^{ème} brevet : transmission d'un affluent en mode synchrone au niveau d'une liaison d'un réseau de données**

Ce brevet protège le principe qui consiste à utiliser, dans une trame de données normalisée de type SDH, les informations fixes et connues de cette trame pour les remplacer par des informations utiles afin d'accroître le débit disponible dans cette trame.

Cette invention permet entre autre, de réaliser à débit constant une agrégation de plusieurs affluents de façon transparente (sans modifier l'affluent de quelque manière que ce soit) là où un multiplexage réalisé de façon normalisée (de type SDH) aurait modifié certaines informations contenues dans l'affluent, ce qui n'aurait pas été acceptable par l'opérateur.

Ce produit est essentiellement vendu dans le cadre d'upgrade de liaisons sous-marines utilisant des technologies SDH et pour lesquels l'opérateur souhaite être le moins intrusif possible sur le contenu qu'il achemine.

Famille N° 121492 Dénomination : EKINOPS							
Pays	voie	Dépôt	Publication	Délivrance	Client	Titulaire	N/Réf.
US	PC	15-10-2003	16-03-2006	03.01.2012	EKINOPS	EKINOPS	BIP121492USPC
Etats-Unis		10/536,954	US-2006-005684	8,090,268			
Fondé sur PCT sous priorité						Brevet délivré – 1 ^{ère} annuité : 03.07.2015	

Famille N° 131298								Dénomination : Utilisation des motifs fixes dans les transmissions de trames numériques en TDM									
Pays		voie		Dépôt		Publication		Délivrance		Client		Titulaire		N/Réf.		V/Réf.	
FR		PC		03.10.2006		04.04.2008		17.04.2009		EKINOPS		EKINOPS		BIP131298FR00			
FRANCE				06/08662		2906664		06/08662									
Hors priorité				Titre : Transmission d'un affluent en mode synchrone au niveau d'une liaison d'un réseau de données										Brevet délivré – 8ème annuité : 31.10.2013			
Famille N° 131298								Dénomination : Utilisation des motifs fixes dans les transmissions de trames numériques en TDM									
Pays		voie		Dépôt		Publication		Délivrance		Client		Titulaire		N/Réf.		V/Réf.	
US		PC		03.10.2007		25.02.2010		21.02.2012		EKINOPS		EKINOPS		BIP131298USPC			
Etats-Unis				12/442,811		2010-0046551		8,121,131									
Fondé sur PCT sous priorité				Titre : Transmission d'un affluent en mode synchrone au niveau d'une liaison d'un réseau de données										Brevet délivré – 1ère annuité : 21.08.2013			
Famille N° 131298								Dénomination : Utilisation des motifs fixes dans les transmissions de trames numériques en TDM									
Pays		voie		Dépôt		Publication		Délivrance		Client		Titulaire		N/Réf.		V/Réf.	
EP		PC		03.10.2007		17.06.2009				EKINOPS		EKINOPS		BIP131298EPPC			
Europe				07848313.8		2070232											
Fondé sur PCT sous priorité				Titre : Transmission d'un affluent en mode synchrone au niveau d'une liaison d'un réseau de données										En contact avec l'OEB pour avoir des nouvelles de la notification de délivrance – 7ème annuité : 31.10.2013			

Demandes de brevets en cours de dépôt

Les demandes de brevets en cours de dépôt portent sur :

- a) L'asservissement d'un modulateur d'amplitude et de phase à très haut débit

Le brevet protégera la façon d'asservir le composant clé de l'émetteur optique à très haut débit des équipements Ekinops à 100G et au-delà de 100G.

- b) Un procédé de codes correcteurs d'erreurs

Le brevet protégera une structure de concaténation de codes correcteurs à décision pondérée et décision dure.

c) Transcepteur optique multiports

Le brevet protégera une technologie de transcepteur optique possédant plusieurs entrées d'accès et plusieurs sorties lignes.

Jusqu'à présent, la technologie mise en œuvre dans les transcepteurs opto-électroniques se limitait à convertir des informations électriques en informations optiques et vice-versa.

La mise en œuvre de la technologie T-Chip a permis de complexifier ces fonctions afin de les élever au rang de sous systèmes complexes par l'ajout de fonctions telles que la synchronisation et l'agrégation d'un grand nombre d'affluents, le multiplexage électrique permettant de grouper plusieurs affluents sur un seul train de données à vitesse plus élevée et enfin sa conversion en optique avec la possibilité de donner à ce train n'importe quelle longueur d'onde de la grille sur laquelle on doit transmettre le signal.

Ces sous-systèmes évolués ont servi de base à la réalisation de système de transport optique Ekinops 360.

11.2.3 CONTRATS DE LICENCE

11.2.3.1 CONTRATS DE LICENCE CONCEDES A LA SOCIETE

A ce jour, la Société dispose de deux contrats de licence concédés par des prestataires tiers, portant sur des éléments logiciels qu'elle intègre dans les équipements réalisés. Le coût de ces licences est intégré dans la facturation des produits aux clients.

11.2.3.2 CONTRATS DE LICENCE CONCEDES PAR LA SOCIETE

La Société n'a accordé aucune licence sur les brevets dont elle est propriétaire.

11.2.4 AUTRES ELEMENTS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

11.2.4.1 Marques et dessins déposés par la Société

La Société est propriétaire de

- la marque Ekinops déposée à l'INPI le 28 février 2013 (classe 42), ainsi que
- dessin, logo de la Société, initialement déposé le 16 mars 2001, acquis par la Société le 10 mars 2003 auprès d'un tiers. Le logo est enregistré à l'INPI en tant que dessin sous le numéro 014754 (expiration 10 août 2026).

11.2.4.2 Noms de domaines déposés par la Société

La Société est également titulaire à ce jour des noms de domaines figurant dans le tableau ci-dessous. Les noms de domaine sont renouvelables en général chaque année ou tous les deux ans et indéfiniment.

Noms de domaine	Extension	Date d'expiration
ekinops	.net	14-mars-13
ekinops	.fr	25-avr-13
ekinops	.biz	26-déc-13
ekinops	.eu	31-juil-13
ekinops	.mobi	08-août-13
ekinops	.cn	27-févr-15
ekinops	.co	29-juil-13

12 TENDANCES

12.1 PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

En application de la stratégie présentée au chapitre 6.2.2, le Groupe a mis sur le marché, au cours du second trimestre 2012, un équipement 100G qui intègre une technologie MSA (Multi-Supplier Agreement) développée par des tiers. Ce positionnement rapide sur le marché naissant du 100G a contribué à l'accélération du chiffre d'affaires en fin d'année 2012.

12.2 TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE, DEMANDE D'ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE

Dès le second semestre 2013, la production intégrera la technologie du Groupe et devrait ainsi se traduire par une amélioration sensible du taux de marge brute sur le produit 100G, qui devrait à l'horizon 2014 se rapprocher de celui jusque-là dégagé sur la gamme 10G.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le Groupe n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

Jusqu'au 25 février 2013, la Société était constituée sous forme de société par actions simplifiée. L'assemblée générale réunie le 25 février 2013 a approuvé la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration et a adopté de nouvelles règles de gouvernance.

Un descriptif résumé des principales stipulations des nouveaux statuts de la Société et des règlements intérieurs relatifs aux Comités spécialisés figurent respectivement aux paragraphes 21.2 et 16.3 du présent document de base.

La seule personne ayant le statut de dirigeant est Didier BREDY. Il a été nommé Président de la SAS à compter du 1^{er} novembre 2005. Puis, l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 ayant approuvé la transformation de la Société sous forme de SA a également approuvé la nomination de Didier BREDY en tant qu'administrateur. Un Conseil d'administration réuni le même jour, soit le 25 février 2013, a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général et a nommé Didier Bredy en qualité de Président-Directeur Général.

14.1.1 Composition du Conseil d'administration

A la date du présent document de base, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de 1 ^{ère} nomination (1)	Date de fin de mandat
Didier BREDY	Président	Directeur général	Néant	22-nov.-05	Nommé à l'issue de l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 pour une durée de 6 exercices s'achevant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
François-Xavier OLIVIER	Administrateur	Directeur des opérations	Néant	21-mars-03	Idem
ODYSSEE Venture représenté par Julien ANDRIEUX	Administrateur	Néant	Directeur de participations chez ODYSSEE Venture	28-sept.-07	Idem
AURIGA Partners représenté par Sébastien DESCARPENTRIES	Administrateur	Néant	Directeur de participations et des relations investisseurs chez AURIGA Partners	21-mars-03	Idem
VENTECH SA (2) représenté par Jean BOURCEREAU	Administrateur	Néant	General Partner chez VENTECH	25-févr.-13	Idem
Jean-Pierre DUMOLARD	Administrateur indépendant (3)	Néant	Gérant de TIC Consultants	28-juin-06	Idem

- (1) Ces dates correspondent aux dates de nomination lorsque la Société était sous forme juridique de SAS ;
- (2) M. Jean BOURCEREAU a pour sa part été administrateur personne physique de la Société à compter du 31 mars 2003 et jusqu'à la date de transformation en SA ;
- (3) Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci.

Les adresses professionnelles des administrateurs sont les suivantes :

- MM. Didier BREDY et François-Xavier OLIVIER ont pour adresse le siège social de la Société ;
- Julien ANDRIEUX : ODYSSEE Venture - 26 rue de Berri - 75008 Paris ;
- Sébastien DESCARPENTRIES : AURIGA Partners - 18 avenue Matignon - 75008 Paris ;
- Jean BOURCEREAU : VENTECH - 5 rue de Monttessuy - 75007 Paris ;
- Jean-Pierre DUMOLARD : TIC Consultants – 11 Place du général Catroux -75017 Paris.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter au paragraphe 14.1.3).

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.1.2 Autres mandats sociaux

Administrateurs	Autres mandats en cours	
	Société	Nature du mandat
Didier BREDY	EKINOPS CORP. (Etats-Unis)	Président
François-Xavier OLIVIER	GIE PME NUMERIQUES	Administrateur
ODYSSEE Venture représenté par Julien ANDRIEUX <i>* Mandats en tant que représentant permanent:</i> <i>* Mandats à titre personnel:</i>	ENOVANCE INOPS MC GROUP WIKANGO YMAGIS PARTEAM (NOMIOS)	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Membre du comité de surveillance
AURIGA Partners représenté par Sébastien DESCARPENTRIES <i>* Mandats en tant que représentant permanent:</i> <i>* Mandats à titre personnel:</i>	CONVERTIGO E&J PARTNERS	Administrateur Gérant
VENTECH SA représenté par Jean BOURCEREAU <i>* Mandats en tant que représentant permanent:</i> <i>* Mandats à titre personnel:</i>	ATEME SA CROCUS TECHNOLOGY SA EMERTEC GESTION SA ARTERIS HODLING INC VENTECH SA VENTECH GLOBAL SARL MUZICALL LTD WITHINGS SAS LE GUEUX SARL	Adminstrateur (RP société Ventech) Adminstrateur (RP société Ventech) Membre du Conseil de Surveillance (RP société NVS) Director Directeur Général - Membre du Directoire Gérant Director Membre du Comité Stratégique Gérant
Jean-Pierre DUMOLARD	CHECKPHONE TECHNOLOGIES SAFTOR SAS NETATMO SAS TIC CONSULTANTS SASU TIC PARTNERS SARL ASTELLIA SA KYEMO SA	Président Président Président Président Gérant Administrateur (Rep. Permanent de Tic Consultants) Administrateur (Rep. Permanent de Tic Consultants)

14.1.3 Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices mais ayant cessé à ce jour

Administrateurs	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et devenus caducs à ce jour	
	Société	Nature du mandat
Didier BREDY	Aucun	Aucun
François-Xavier OLIVIER	POLE I&R	Administrateur
ODYSEE Venture représenté par Julien ANDRIEUX <i>* Mandats en tant que représentant permanent:</i>	AMBITIO ARUM TECHNOLOGIES	Administrateur Administrateur
<i>* Mandats à titre personnel:</i>	Aucun	Aucun
AURIGA Partners représenté par Sébastien DESCARPENTRIES <i>* Mandats en tant que représentant permanent:</i>	ALCHIMEDICS	Administrateur
<i>* Mandats à titre personnel:</i>	AURIGA INVESTISSEMENT	Directeur général
Jean BOURCEREAU <i>* Mandats en tant que représentant permanent de Ventech:</i>	ARTERIS SA AWDIO SA WENGO SAS	Administrateur Administrateur Administrateur
<i>* Mandats à titre personnel:</i>	TAK IMAGING INC	Directeur
Jean-Pierre DUMOLARD	ADEPT SA MANLIGHT SAS	Administrateur Président

14.1.4 Biographies des administrateurs



Didier BREDY (50 ans) a joué un rôle clé dans la croissance de plusieurs startups aux Etats-Unis et possède une vaste expérience en vente, marketing et direction générale d'entreprises technologiques. Avant de rejoindre Ekinops, Didier a été vice-président d'Ingénico et directeur de sa division logiciels et services, leader en solutions de transactions sécurisées et de paiement. Au préalable, Didier a été PDG d'Ivex, offrant des solutions de vidéo sur IP (Internet Protocol) aux Etats-Unis, vendue à une société cotée au NASDAQ en 2001. Avant Ivex, il était vice-président marketing pour Truevision (Nasdaq: Truv), leader de la vidéo numérique dans la Silicon Valley. Il a également dirigé le marketing chez Pacific Data Products en Californie, une startup qui eut un grand succès dans l'industrie des imprimantes laser au début des années 90. Didier a commencé sa carrière chez Xerox en tant que chef de ligne de produits dans la Silicon Valley. Il est diplômé de Sup Télécom Paris et titulaire d'un MBA de San José State University.



François-Xavier OLIVIER (54 ans) est l'un des co-fondateurs de la Société. Fort de plus de 27 années d'expérience dans le secteur des télécommunications, François-Xavier a mené des travaux de développement qui ont donné lieu à 15 brevets dans le domaine des transmissions optiques. Avant de créer Ekinops en 2003, François-Xavier a été vice-président Développement Produit chez Corvis-Algety à Lannion (France). Il a également été responsable R&D de la division Câbles terrestres et sous-marins d'Alcatel à Lannion et Paris et en charge notamment de la coordination mondiale des activités de pré-développement pour le pôle « Réseaux optiques ».



Jean BOURCEREAU (41 ans) est General Partner au sein de Ventech depuis 2000 et intervient dans les domaines Semi-conducteurs et Télécoms où il apporte à Ventech son expertise sectorielle et sa connaissance des modèles économiques et des acteurs clés de ces industries. Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de Télécoms Paris, après un début de carrière entre les Etats-Unis (AT&T Bell Labs) et l'Amérique du Sud (Telecom Argentina), Jean a développé des nouveaux business pour le compte du groupe ALTRAN entre 1997 et 2000, dans les domaines des semi-conducteurs et des réseaux IP. Il a également cofondé l'activité de due diligence stratégique du groupe.



Julien ANDRIEUX (36 ans) est actuellement directeur de participations chez Odyssée Venture, société de gestion spécialisée dans le capital-croissance. Avant de rejoindre le capital risque en 2006, il a exercé pendant six ans des fonctions techniques exclusivement à l'international, pour des start-ups et des grands groupes high-tech. Depuis 2006, il investit principalement dans le secteur des nouvelles technologies, occupant de nombreux postes dans des conseils d'administration et participant aux réflexions stratégiques des entreprises qu'il accompagne. Julien est ingénieur diplômé de Télécom ParisTech et titulaire d'un MBA de l'Insead.



Sébastien DESCARPENTRIES (39 ans) est Directeur Associé (et membre du Directoire) d'Auriga Partners depuis 1999. Il est en charge de l'analyse et de la structuration financière des projets candidats à l'investissement d'Auriga Partners. Il est également Responsable du suivi financier des sociétés en portefeuille, ainsi que des relations avec les Investisseurs. Avant de rejoindre Auriga, Sébastien Descarpentries a travaillé pendant 5 ans - dont 2 en Angleterre - à la direction financière d'un Groupe industriel. Dans le cadre du développement stratégique et financier de ce Groupe, il a été notamment responsable de l'étude des dossiers d'acquisition et a préparé son introduction en bourse. Sébastien Descarpentries est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion et du D.E.C.F.



Jean-Pierre DUMOLARD (58 ans), est actuellement consultant en management et en développement international pour l'industrie Télécom. A la tête d'une structure indépendante qu'il a fondée en 2007, Jean Pierre Dumolard conduit des missions de conseil pour la mise en place et le développement, dans le domaine des Telecom, d'innovations technologiques destinées à servir notamment les réseaux de dernières générations en France et à l'étranger. Il a commencé sa carrière en 1979 au sein du Groupe Matra, et a rejoint sa co-entreprise Matra Ericsson Télécommunications en 1987 puis Matra Nortel Communications, dont il devient en 1996, PDG de la filiale Distribution. En 1999 il fonde Cirpack, où il développe avec succès des technologies et des équipements télécom qui répondent aux besoins des plus grands réseaux de VoIP en France et à l'international pour les fournisseurs d'offres « triple play ». En 2005, il cède Cirpack à Thomson où il occupera le poste de directeur de la division Network Intelligence Solutions avant de quitter le groupe Thomson en 2007. Jean-Pierre est diplômé de HEC.

14.2 CONFLITS D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Le Président - Directeur Général et les administrateurs qui constituent l'équipe dirigeante sont actionnaires, directement ou indirectement, de la Société et/ou titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Il existe des conventions entre apparentés décrites aux paragraphes 16.2, 19.2 et 19.3.1. ci-après.

A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard du Groupe, et les intérêts privés et/ou autres devoirs des personnes composant les organes d'administration, de direction ou membre de la direction générale, telles que visées au paragraphe 14.1 ci-dessus.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Au cours des exercices 2011 et 2012, la Société était constituée sous la forme juridique d'une société par actions simplifiée dont la gouvernance était assurée par un président (Didier Bredy) et un conseil d'administration (qui comportait déjà les 6 administrateurs actuels).

Après l'introduction en bourse, il n'est pas prévu de modification de la politique de rémunération actuelle.

L'information est établie en se référant au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MIDDLENEXT (se reporter au point 16.4 du présent Document de base). Les tableaux n°1, n°2, n°3 et n°10 de la « Recommandation AMF relative à l'information à donner dans les prospectus sur la rémunération des mandataires sociaux du 22 décembre 2008 » sont présentés ci-dessous :

Tableau n°1

Tableau de synthèse des rémunérations, des BSPCE et actions gratuites attribués à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2012	Exercice 2011
Didier BREDY - Président-Directeur Général		
Rémunération due au titre de l'exercice	312 642 €	307 313 €
Valorisation des BSPCE et actions gratuites attribués au cours de l'exercice (1)	253 886 €	561 735 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	566 528 €	869 048 €

- (1) La méthode de valorisation est décrite à la note 4.9.2 de l'annexe aux comptes consolidés insérés au paragraphe 20.1 du présent document de base. La charge calculée correspond d'une part aux actions gratuites attribuées en juin 2010 acquises définitivement en juin 2012 et aux BCE2 (06 10) attribués en juin 2010.

Tableau n°2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Didier BREDY - Président-Directeur Général				
Rémunération fixe annuelle	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Rémunération variable (1)	150 000 €	136 875 €	157 313 €	136 688 €
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature (assurance GSC)	11 161 €	11 481 €	11 161 €	11 161 €
TOTAL	311 161 €	298 356 €	318 474 €	297 849 €

- (1) La rémunération variable du Président-Directeur Général est fixée de façon semestrielle par le Conseil d'administration. Elle est déterminée sur la base de la réalisation ou non de plusieurs critères fixés également semestriellement par le Conseil d'administration tels que par exemple : un niveau de chiffre d'affaires, des objectifs de vente, la réussite d'un nombre minimum d'essais laboratoire sur de la technologie 100G, la réalisation de

recrutements ou le maintien d'un niveau de trésorerie. Pour le premier semestre 2013, la réalisation de l'introduction en bourse est un des critères retenus pour la fixation de la rémunération variable de Didier BREDY.

Tableau n° 10

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dus ou susceptible d'être dus à la raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Didier BREDY Président-Directeur Général <i>Date de début de mandat (1)</i> <i>Date de fin de mandat</i>		X		X	X (2)			X
	25 février 2013 AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018							

- (1) Didier Bredy a été nommé Président de la SAS à compter du 1er novembre 2005. Puis, l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 ayant approuvé la transformation de la Société sous forme de SA a également approuvé la nomination de Didier BREDY en tant qu'administrateur. Un Conseil d'administration réuni le même jour, soit le 25 février 2013, a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général et a nommé Didier Bredy en qualité de Président-Directeur Général ;
- (2) Par décision du Conseil d'administration en date du 21 octobre 2005, il est prévu que dans l'hypothèse où :
- (i) Monsieur Didier BREDY viendrait à être révoqué de ses fonctions de Président de la Société après le 22 janvier 2006, et
 - (ii) dans l'hypothèse où cette révocation ne serait pas fondée sur une faute grave ou lourde au sens du droit du travail (ci-après la « Révocation »), Monsieur Didier BREDY percevra une indemnité de départ égale à :
 - Douze (12) fois sa rémunération fixe mensuelle brute, si cette Révocation intervient à compter du 22 octobre 2006. La rémunération mensuelle brute sera alors calculée sur la moyenne des douze (12) derniers mois de rémunération fixe en sa qualité de Président de la Société.

Tableau n° 3

Tableau sur les jetons de présences et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants				
Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
François-Xavier OLLIVIER - Administrateur				
Jetons de présence	- €	- €	- €	- €
Autres rémunérations (1)	144 720 €	151 470 €	158 112 €	143 262 €
Valorisation des BSPCE et actions gratuites attribués au cours de l'exercice (2)	100 281 €		254 339 €	
TOTAL	245 001 €	151 470 €	412 451 €	143 262 €
ODYSEE Venture				
<i>représenté par Julien ANDRIEUX</i>				
Jetons de présence				
Autres rémunérations				
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €
AURIGA Partners - Administrateur				
<i>représenté par Sébastien DESCARPENTRIES</i>				
Jetons de présence				
Autres rémunérations				
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €
AMUNDI Private Equity Funds - Administrateur				
<i>représenté par Stanislas CUNY</i>	Démission suite à la transformation en SA le 25 fév 2013			
Jetons de présence				
Autres rémunérations				
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €
VENTECH - Administrateur				
<i>représenté par Jean BOURCEREAU</i>				
Jetons de présence				
Autres rémunérations				
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €
Jean-Pierre DUMOLARD				
Jetons de présence				
Autres rémunérations				
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	245 001 €	151 470 €	412 451 €	143 262 €

- (1) Rémunération par le biais d'un contrat de travail (pour plus de détails se reporter au paragraphe 16.2 du présent document de base). Le total des autres rémunérations comprend à la fois la partie fixe du salaire, soit 108.000 €, à une partie variable de 36 720 € au titre de 2012 et de 50.112 € au titre de 2011 dont le montant est fonction de l'atteinte ou non d'objectifs individualisés fixés par le Conseil d'administration ainsi que de l'évaluation selon le référentiel IFRS des paiements en actions.
- (2) la méthode de valorisation est décrite à la note 4.9.2 de l'annexe aux comptes consolidés insérés au paragraphe 20.1 du présent document de base. La charge calculée correspond d'une part aux actions gratuites attribuées en juin 2010 acquises définitivement en juin 2012 et aux BCE2 (06 10) attribués en juin 2010.

15.2 SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants à l'exception de la « GSC » (Garantie Sociale Chef d'entreprise) au profit de Didier BREDY (se reporter au tableau N°2 figurant ci-dessus) autorisée par décision d'un Conseil d'administration réuni le 21 octobre 2005.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

15.3 BSA OU BCE OU AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le tableau inséré au paragraphe 17.2 détaille à la date d'enregistrement du présent document de base, une synthèse de l'ensemble des titres donnant accès au capital, quelle que soit leur nature, émis par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux et/ou dirigeants.

En outre, les conditions de ces plans sont détaillées au paragraphe 21.1.4 du présent document de base.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 DIRECTION DE LA SOCIETE

Par décision de l'assemblée générale Extraordinaire réunie le 25 février 2013, la Société a été transformée en société anonyme à conseil d'administration dont la composition figure au paragraphe 14.1.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le Conseil d'administration de la Société alors sous forme de société par actions simplifiée, s'est réuni 10 fois. Le taux de présence moyen des administrateurs s'est élevé à 87%.

Exercice de la Direction générale de l'entreprise

Par décision en date du 25 février 2013, le conseil d'administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président et Directeur Général. Ainsi, la Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Didier BREDY en tant que Président-Directeur général.

16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS LIANT LES DIRIGEANTS ET LA SOCIETE

Contrat de travail de M. François-Xavier OLLIVIER : Monsieur François-Xavier OLLIVIER, directeur des opérations et administrateur, est lié à la Société par un contrat de travail conclu le 21 mars 2003 pour une durée indéterminée ayant pris effet le 1^{er} avril 2003. Aux termes des dispositions de ce contrat tel que modifié par avenant et des décisions du Conseil d'administration de la Société, Monsieur François-Xavier OLLIVIER perçoit une rémunération brute annuelle de 108.000 € majorée d'une part variable représentant au maximum 50 % de ce montant, étant précisé que le montant de cette rémunération variable pourrait être porté à un montant supérieur à celui indiqué ci-dessus, si le mode de calcul déterminé par le Conseil d'administration comportait des accélérateurs ou autres mécanismes permettant de dépasser ces montants.

16.3 COMITES SPECIALISES – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Par décision en date du 28 février 2013, le Conseil d'Administration a décidé la création de deux comités spécialisés. Un Conseil d'Administration ultérieur décidera la composition de ces comités.

16.3.1 Le Comité d'audit

16.3.1.1 Composition du comité

Le Comité d'audit est composé de deux (2) à quatre (4) membres désignés par le Conseil d'administration parmi les Administrateurs à l'exclusion de ceux exerçant des fonctions de direction.

Le Comité d'audit se réunit au moins deux (2) fois par an notamment avant chaque arrêté de comptes annuels et semestriels ; il détermine le calendrier de ses réunions. Toutefois, le Comité d'audit peut se réunir à la demande de son Président ou de deux (2) de ses membres. Les convocations sont adressées par le Président du Comité d'audit.

Le Comité d’audit est saisi par le Président du Conseil d’administration, par le Directeur Général ou par les commissaires aux comptes de tout événement exposant la Société et/ou le Groupe à un risque significatif.

Le Comité d’audit peut demander la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu’il estime relever de sa mission ; le Président du Comité d’audit en informe le Conseil d’administration.

16.3.1.2 Missions

Le Comité d’audit est chargé :

- a) En ce qui concerne les comptes
 - de procéder à l’examen préalable et donner son avis sur les projets de comptes annuels et semestriels avant que le Conseil d’administration en soit saisi ;
 - d’examiner la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisées dans l’établissement des comptes de la Société et des comptes consolidés du Groupe et prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
 - de contrôler l’évolution du périmètre des sociétés consolidées et recevoir, le cas échéant, toutes explications nécessaires ;
 - d’entendre, lorsqu’il l’estime nécessaire, les commissaires aux comptes, le Président, le Directeur Général, la direction financière, l’audit interne ou toute autre personne du management ; ces auditions peuvent avoir lieu, le cas échéant, hors la présence des membres du Président et du Directeur Général ;
 - d’examiner avant leur publication les projets de comptes annuels et intérimaires, de rapport d’activité et de résultat et de tous comptes (y compris prévisionnels) établis pour les besoins d’opérations spécifiques significatives, et des communiqués financiers y afférents avant leur émission.
- b) En ce qui concerne le contrôle interne
 - d’évaluer l’efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du Groupe ;
 - d’examiner, avec les responsables de l’audit interne, les plans d’interventions et d’actions dans le domaine de l’audit interne, les conclusions de ces interventions et les recommandations et suites qui leur sont données le cas échéant hors la présence du Président et du Directeur Général ;
 - de confier à l’audit interne toute mission qu’il jugerait nécessaire.
- c) En ce qui concerne le contrôle externe
 - d’examiner toute question relative à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des commissaires aux comptes de la Société et au montant de leur honoraire pour l’exécution des missions de contrôle légal ;
 - de superviser les règles de recours aux commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes et, plus généralement, veiller au respect des principes garantissant l’indépendance des commissaires aux comptes ;
 - de pré-approuver toute mission confiée aux commissaires aux comptes en dehors de l’audit ;
 - d’examiner chaque année avec les commissaires aux comptes le montant des honoraires versés par la Société et son groupe aux réseaux auxquels appartiennent les commissaires aux comptes, leurs plans d’intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données ;
 - d’arbitrer le cas échéant des points de désaccord entre les commissaires aux comptes et le Président et le Directeur Général susceptibles d’apparaître dans le cadre de ces travaux.
- d) En ce qui concerne les risques

- prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements et risques significatifs du Groupe ; et
- examiner la politique de maîtrise des risques et les procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques.

Afin d'assurer ses missions, le Comité d'audit sera informé par le Président et le Directeur Général notamment de :

- la stratégie financière et des conditions des principales opérations financières du Groupe ; et
- toutes réclamations de tiers ou toutes informations internes révélant des critiques sur les documents comptables ou les procédures de contrôle interne du Groupe ainsi que des procédures mises en place à cette fin et des remèdes à ces réclamations ou critiques.

16.3.2 Le Comité des rémunérations

16.3.2.1 Composition et fonctionnement

Le Comité des rémunérations est composé de deux (2) à quatre (4) membres désignés par le Conseil d'administration parmi les Administrateurs.

Le Président du Conseil d'administration et/ou le Directeur Général peuvent assister aux réunions du Comité des rémunérations sauf pour les questions qui les concernent.

Le Comité se réunit au moins deux (2) fois par an, dont une (1) fois préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumises et qui concernent des postes de membres du Conseil d'administration.

Il se réunit, en tant que de besoin, sur convocation du Président du Conseil d'administration ou du Président du Comité des rémunérations ou à la demande de la moitié de ses membres.

16.3.2.2 Missions

Le Comité des rémunérations est chargé :

- d'examiner les éléments de rémunération des salariés de la Société (rémunération fixe, rémunération variable, bonus, ...) et de faire des recommandations au Conseil d'administration sur ces éléments de rémunérations ;
- d'examiner les objectifs personnels liés aux rémunérations variables et de faire des recommandations au Conseil d'administration sur les objectifs personnels ;
- d'examiner les plans d'intéressement (options, actions gratuite, etc.) et de faire des recommandations au Conseil d'administration concernant ces plans d'intéressement en matière d'attribution et/ou de conditions d'exercice ;
- de faire au Conseil d'administration des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ainsi que les attributions gratuites d'actions, attribués au Président et /ou au Directeur Général et/ou au Directeur Général Délégué, et aux éventuels membres du Conseil d'administration titulaires de contrats de travail signés avec la Société ;
- de procéder à des recommandations sur le mode de rémunération des cadres dirigeants ; et de procéder à des recommandations sur la rémunération des membres du Conseil d'administration

16.4 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans un souci de transparence et d'information du public, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques de gouvernement d'entreprise, notamment dans la perspective de

l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Paris. (Se reporter également au paragraphe 16.3 ci-dessus).

La Société entend se référer à terme, au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MIDDLENEXT et validé en tant que code de référence par l'Autorité des Marchés Financiers dans la mesure où les principes qu'il contient seront compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société, en particulier dans le cadre de l'élaboration du rapport du Président du Conseil d'administration prévu par les dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Recommandations du Code Middlednext	Sera adoptée (1)	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
I. Le pouvoir exécutif			
R1 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R3 : Indemnités de départ		X	
R4 : Régime des retraites supplémentaires	X		
R5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X		
II. Le pouvoir de « surveillance »			
R6 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X		
R7 : Déontologie des membres du Conseil	X		
R8 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil		X	
R9 : Choix des administrateurs	X		
R10 : Durée des mandats des membres du Conseil	X		
R11 : Information des membres du Conseil	X		
R12 : Mise en place des Comités	X		
R13 : Réunions du Conseil et des Comités	X		
R14 : Rémunération des administrateurs	X		
R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X		

(1) Dans les 12 mois suivant la date du présent Document de base

Il n'est pas prévu de modification de la gouvernance à l'issue de l'introduction en bourse.

La Société considère qu'elle dispose, d'ores et déjà, en la personne de Monsieur Jean-Pierre DUMOLARD, d'un administrateur indépendant, au sens des dispositions du Code de gouvernement

d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'Autorité des Marchés Financiers auquel la Société entend se référer à l'issue de l'admission de ses titres aux négociations sur Euronext Paris dans la mesure où il :

- n'est ni salarié ou mandataire de la Société, ni salarié ou mandataire social de l'une de ses filiales et ne l'a pas été au cours des trois dernières années ;
- n'est pas client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou du Groupe, ou pour lesquels la Société ou son Groupe représentent une part significative de l'activité ;
- n'est pas actionnaire de référence de la Société ;
- n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence; et
- n'a pas été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

Le recrutement d'un ou deux autres administrateurs indépendants est néanmoins envisagé par la Société d'ici la fin de l'année 2013 dans le cadre de l'amélioration de sa gouvernance d'entreprise et dans la perspective de l'admission des actions aux négociations sur Euronext Paris.

16.5 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

A la date du document de base, ses actions n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, la Société n'est pas astreinte à l'obligation d'établir le rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société prévu par les articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce.

Les règles de contrôle interne qui seront mises en place au sein du Groupe seront définies par la direction générale, qui s'appuiera notamment, pour leur mise en œuvre, sur les équipes de l'audit interne rattachées à la direction financière du Groupe.

Celles-ci s'inspireront notamment de la position de l'Autorité des marchés financiers du 9 janvier 2008 (« Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites ») et viseront notamment à assurer au sein du Groupe :

- le respect des lois et de la réglementation applicables aux filiales et aux établissements du Groupe ;
- l'application effective des directives, politiques et procédures internes, et bonnes pratiques fixées par la direction générale du Groupe ;
- la sauvegarde des actifs du Groupe ;
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés ;
- la prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du Groupe ; et
- l'optimisation de l'activité opérationnelle.

A la date du document de base, les procédures de contrôle interne existantes sont les suivantes :

Informations comptables et financières

La tenue de la comptabilité de la Société est régie par le code de commerce, et plus généralement, par l'environnement légal et réglementaire, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général.

Dans ce cadre, outre les documents obligatoires, sont établis :

- une situation mensuelle du chiffre d'affaires et du carnet de commandes ;
- des états financiers pro format trimestriels ;
- un suivi des soldes bancaires tous les 15 jours ;
- un reporting mensuel des créances clients échues ;
- une mise à jour permanente du prix de revient des produits.

Un expert-comptable missionné, le cabinet SORECOR, intervient lors de l'établissement des comptes annuels.

Un reporting régulier de l'activité est effectué auprès du Conseil d'Administration, auquel il est également rendu compte des investissements engagés et réalisés, et prévisionnels.

Procédures

▪ Gestion/finance

Outre les procédures de reporting rappelées ci-avant, il existe aussi les procédures suivantes :

- soumission et remboursement des notes frais ;
- transactions et le suivi des stocks ;
- RMA (retour qualité) ;
- RH ;
- procédure d'inventaire.

Certaines procédures ont été mises en place de façon itérative, sans pour autant faire l'objet d'un guide de procédure écrit.

Il s'agit notamment des procédures de passation de commandes et de réception / règlement fournisseur, ainsi que des procédures de facturation client et de double signature sur les virements bancaires.

De façon générale, ces procédures ont pour objet d'assurer, selon le principe de séparation des tâches, tant la traçabilité et la fiabilité des informations fournies par l'ensemble des services, que la communication de l'information entre les services concernés.

Ces procédures sont implémentées dans logiciel de gestion SAGE 100 que la Société a mis en place en 2008.

▪ Sécurité et sauvegarde des données

Un pare feu matériel est installé sur le point d'entrée du réseau. L'accès à distance au réseau LAN se fait par une connexion SSL avec contrôle au préalable de la sécurité du poste client (pare-feu logiciel, antivirus à jour, adresse Mac).

L'accès distant au serveur de messagerie se fait par une connexion « RPC over HTTPS » via le client Outlook.

Les clients mobiles utilisent un certificat et sont gérés par une politique de sécurité sur le domaine (code Pin / remote Wipe).

Un pare-feu logiciel permet de contrôler le sous-réseau local pour les flux HTTPS et ACTYVSYNC entrants et sortants.

L'intervention annuelle d'une société spécialisée en sécurité permet de contrôler la cohérence de notre réseau.

Pour la sauvegarde, la Société utilise la méthode « *grand-père - père - fils* » qui est une méthode de rotation de sauvegarde de données sur bandes magnétiques (type LTO). La méthode consiste à définir trois types de sauvegarde : journalières, hebdomadaires et mensuelles. Les journalières, ou « fils », sont exécutées chaque jour. Deux sauvegardes hebdomadaires complètes, ou « pères », sont exécutées chaque semaine avec l'une d'entre-elles élevée au rang de « grand-père » chaque mois. Une sauvegarde hebdomadaire est promue hors du site pour permettre la réalisation d'un plan de secours.

▪ Suivi et contrôle de couts/dépenses R&D

Le suivi des couts/dépenses R&D est basé sur un outil développé en interne qui permet de mettre en place un système d'imputation des heures passées en deux étapes :

- une **imputation individuelle** sous fichier Excel (un fichier par année, un onglet par mois), contenant une liste de projets associables à une liste de tâches, les deux listes étant modulables et profilées selon les personnes. Ce fichier est accessible indépendamment par chacune des personnes.
- une **collecte et compilation** des résultats (autre fichier Excel), vers lequel toutes les données sont d'abord extraites des fichiers individuels, puis regroupées selon des critères de sélection précis, et affichées sous forme de tableaux facilement exploitables.

Le système n'exploite pas uniquement le nombre d'heures dépensées, il tient aussi compte des heures d'absence/présence.

Le résultat de ce suivi permet d'avoir :

- une **synthèse personne/projet** pour récapituler tout ce qu'une personne a exécuté dans le mois. Le même tableau récapitule ainsi toutes les personnes, sur plusieurs mois ou année complète à la demande,
- une **synthèse projet/personne** pour récapituler toutes les personnes qu'un projet a mobilisées, dans le mois. Le même tableau récapitule ainsi tous les projets, sur plusieurs mois ou année complète à la demande.

Le système s'ajuste en permanence selon les projets nouveaux ou obsolètes, et selon les nouvelles embauches/départs.

La compilation prévoit une vérification des erreurs sous forme croisement des données à plusieurs niveaux.

Le reporting financier est mis en place par la suite, en appliquant le cout horaire par personne et par projet.

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et pour autant que ses actions soient admises aux négociations sur Euronext Paris avant la clôture de cet exercice :

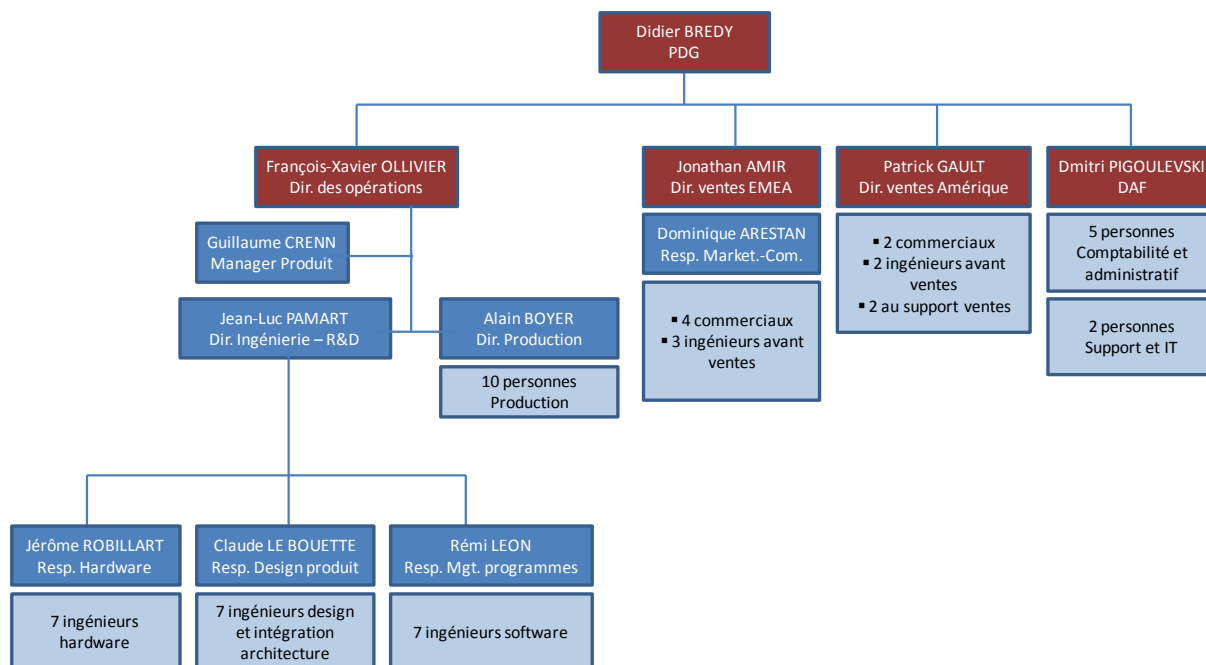
- le Président du Conseil d'administration de la Société établira, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, un rapport sur la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et de ses comités ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ; ce rapport figurera dans le rapport annuel ou le document de référence de la Société ;
- le Conseil d'administration organisera une fois par an un débat sur son fonctionnement. Il procédera à l'évaluation de son propre fonctionnement. Cette évaluation sera confiée, à l'initiative du Président du Conseil d'administration à des administrateurs indépendants ; et une évaluation formalisée devra être réalisée au moins tous les trois ans. Cette évaluation

pourra être réalisée sous la direction d'un administrateur indépendant, avec l'aide d'un consultant extérieur.

17 SALARIES

17.1 RESSOURCES HUMAINES

17.1.1 Organigramme opérationnel au 1^{er} janvier 2013



17.1.2 Nombre et répartition des effectifs

A la clôture des périodes considérées, l'effectif du Groupe, a évolué comme suit :

Effectif à la clôture	2012	2011
Recherche/Développement	27	25
Production/Assurance qualité	8	9
Marketing / Fonctions commerciales / Support	15	18
Direction, administration	9	8
TOTAL	59	60
<i>Dont par pays:</i>		
France+UK+Norvège	51	50
Etats-Unis	8	10
TOTAL	59	60

Le Groupe a recours aussi à du personnel mis à disposition, à savoir respectivement 1 personne au 31 décembre 2012 et 7 au 31 décembre 2011.

17.1.3 Biographie des membres du Management de la Société

- **Didier BREDY (50 ans), Président-Directeur Général.**

Se reporter au chapitre 14.1.4 « Biographie des administrateurs ».

- **François-Xavier OLLIVIER (54 ans), Co-fondateur et directeur des opérations.**

Se reporter au chapitre 14.1.4 « Biographie des administrateurs ».



Dmitri PIGOULEVSKI (42 ans), Directeur administratif et financier : Avant de rejoindre Ekinops, Dmitri travaillait dans une start-up spécialisée dans le conseil en croissance externe (direction M&A par intérim) auprès des PME. Avant cela, il était Directeur Financier d'AgroGénération, où il a notamment mis en place le reporting, les procédures de contrôle et le processus budgétaire. Avant cela, il a passé 6 ans chez Valéo en tant que chargé d'affaires sur les opérations stratégiques (M&A) et 2 ans chez Trader Media Est en tant que Directeur du développement stratégique. Dmitri avait commencé sa carrière en Biélorussie. Dmitri est diplômé de l'université de Minsk (maîtrise Finance et Comptabilité) ainsi que titulaire d'un MBA de HEC.



Jean-Luc PAMART (51 ans), Directeur Ingénierie et R&D : Jean-Luc est un expert mondial en codes correcteurs d'erreurs (FEC : *Forward Error Correction*) et a notamment inventé la technologie T-Chip. Il a une expérience de 26 ans dans l'industrie des télécoms. Avant de rejoindre Ekinops, Jean-Luc était directeur du développement chez Corvis (devenu Corvis-Algety), qu'il quitta en septembre 2001 pour se consacrer au projet de création d'Ekinops avec François-Xavier Ollivier. Jean-Luc a une expérience de 12 ans chez Alcatel, où il a notamment contribué au développement des codes correcteurs d'erreurs appliqués au transport optique. Jean-Luc est titulaire d'un DESS réseaux câblés délivré par l'université de Lille.



Alain Boyer (59 ans), Directeur de la production et des achats : Avant de rejoindre Ekinops, Alain était directeur de la production chez SKF (équipementier industriel ayant réalisé un chiffre d'affaires de plus d'1 Md€ en 2011), où il était à la tête d'une équipe d'un groupe d'usines dans différents pays (Etats-Unis, Malaisie, Inde, Italie, Afrique du Sud et France). Avant cela, il était responsable de la production au sein des groupes GKN et TI Automotive (équipementiers dans les domaines automobiles et aéronautique). Diplômé de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers et titulaire d'un MBA de l'ICG Alain a démarré sa carrière chez Alcatel, où il était responsable de la logistique.



Jonathan AMIR (45 ans), Directeur des ventes EMEA : Jonathan a plus de 14 ans d'expérience dans l'industrie des télécoms comme responsable des ventes, en marketing et comme chef de produits. Avant de diriger les ventes pour la zone EMEA chez Ekinops, Jonathan a organisé la commercialisation et mis en place la logistique aux Etats-Unis en tant que Vice Président Ventes pour la zone Amérique. Auparavant, il a travaillé de 1998 à 2006 pour MRV Communications, où il a exercé différentes responsabilités en ventes et marketing. Il a été en particulier vice président marketing pour Optical Access, une division de MRV spécialisée dans les solutions pour les réseaux sans fil.



Patrick GAULT (49 ans), Directeur des ventes US : Patrick a une expérience de 23 ans dans le secteur des télécommunications, dont 16 ans en tant que responsable commercial et 7 ans de début de carrière dans la R&D. Dans ses expériences en tant que commercial, il a aussi bien travaillé avec des clients Tier 1 (comme Tellabs ou Cisco Systems) que des Tier 2 ou des Tier 3. Avant de rejoindre Ekinops, Patrick a travaillé 10 ans chez Tellabs en tant que directeur régional des ventes, où il était à la tête d'une équipe de 15 personnes. Il a contribué à faire croître les ventes d'environ 20% par an, passant ainsi de 10M\$ à 100M\$. Au préalable, Patrick a travaillé pour plusieurs opérateurs comme White Rock Networks, Cisco Systems et Tellabs Operations, en tant que directeur régional des ventes et a été ingénieur R&D notamment chez Tellabs operations.

Patrick est titulaire d'un Master of Sciences délivré par l'université de Naperville (Etats-Unis)

17.2 PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

A la date du présent document de base et après prise en compte de la division du nominal par deux approuvée par l'assemblée générale du 25 février 2013, le nombre d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société détenues par les membres du Conseil d'administration est le suivant :

	Actions détenues		Valeurs mobilières donnant accès au capital (3)
	En nombre	% du capital	
Didier BREDY - PDG	258 585	6,50%	82 203 BCE 2 (06 10) donnant le droit de souscrire à 164 406 actions 56 000 BCE (02 13) donnant le droit de souscrire à 56 000 actions
François-Xavier OLLIVIER - Administrateur	65 899	1,66%	81 919 BCE 2 (06 10) donnant le droit de souscrire à 163 838 actions 56 000 BCE (02 13) donnant le droit de souscrire à 56 000 actions 6 530 BCE (06 12) donnant le droit de souscrire à 13 060 actions
ODYSSEE Venture - Administrateur (1) <i>représenté par Julien ANDRIEUX</i>	475 204	11,94%	Néant
AURIGA Partners - Administrateur <i>représenté par Sébastien DESCARPENTRIES</i>	742 296	18,65%	Néant
VENTECH SA - Administrateur	936 696	23,53%	Néant
Jean-Pierre DUMOLARD - Administrateur (2)	56 934	1,43%	Néant

- (1) A travers deux fonds – Se reporter au paragraphe 18.1 ci-après ;
- (2) Directement et indirectement – Se reporter au paragraphe 18.1 ci-après ;
- (3) Le détail des plans de BCE figure au paragraphe 21.1.4.1 du présent document de base.

17.3 PARTICIPATION DES SALAIRES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

A ce jour, la participation des salariés dans le capital de la Société s'élève à 2,90 %. Elle comprend notamment la participation de 1,66% détenue par Monsieur François-Xavier OLIVIER, également administrateur de la Société.

17.4 CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Néant.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 1^{er} MARS 2013

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-dessous tient compte de la division par 2 de la valeur nominale des actions de la Société décidée par l'assemblée générale du 25 février 2013 et de la conversion de l'ensemble des actions de préférence en actions ordinaires à raison d'une action ordinaire pour une action de préférence détenue au jour de la décision de l'assemblée générale du 25 février 2013.

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et droits de vote
FCPR VENTECH Capital II	936 696	23,53%
FCPR AURIGA Venture II	742 296	18,65%
ODYSEE VENTURE	475 204	11,94%
<i>FCPI UFF Innovation 6</i>	303 618	7,63%
<i>Boursinnovation 2</i>	171 586	4,31%
Didier BREDY	258 585	6,50%
François Xavier OLLIVIER	65 899	1,66%
Jean-Pierre DUMOLARD	56 934	1,43%
<i>Directement</i>	24 298	0,61%
<i>Via TIC Partners (1)</i>	32 636	0,82%
Sous-total conseil d'administration	2 535 614	63,69%
AMUNDI Private Equity Funds	378 792	9,51%
<i>Innovation Protection 75</i>	52 954	1,33%
<i>Innovation Technologies</i>	148 652	3,73%
<i>Innovation Technologies 2</i>	152 836	3,84%
<i>Multistratégies Innovation</i>	24 350	0,61%
OTC Asset Management	378 222	9,50%
<i>FCPI OTC Entreprises 1</i>	151 290	3,80%
<i>FCPI OTC Entreprises 2</i>	226 932	5,70%
SIPAREX - SIGEFI	350 804	8,81%
<i>FCPI Génération Innovation</i>	39 002	0,98%
<i>FCPI CA-AM Innovation 2</i>	62 330	1,57%
<i>FCPI CA-AM Innovation 3</i>	18 388	0,46%
<i>FCPR Innovation et Proximité 1</i>	44 952	1,13%
<i>Siparex Croissance</i>	4 940	0,12%
<i>Siparex Développement</i>	2 250	0,06%
<i>FCPI Siparex Innovation 2010</i>	50 230	1,26%
<i>FCPI Siparex Innovation 2011</i>	82 186	2,06%
<i>FCPI Siparex Innovation 2012</i>	46 526	1,17%
FCPR SGA (ID Invest)	278 642	7,00%
Sous-total autres actionnaires financiers	1 386 460	34,83%
Clipperton Finance	3 574	0,09%
Sous-total autre actionnaire personne morale	3 574	0,09%
Jean-Luc PAMART	35 098	0,88%
Patrice LE LOUREC	6 800	0,17%
Jérôme ROBILLARD	4 800	0,12%
Farid LEZIAR	3 200	0,08%
Moïse AUGIS	2 800	0,07%
Claude LE BOUETTE	2 800	0,07%
Sous-total autres actionnaires personnes physiques (2)	55 498	1,39%
TOTAL	3 981 146	100,00%

(1) Société contrôlée à 100% par Jean-Pierre DUMOLARD ;

(2) Six personnes physiques dont aucune ne détient plus de 0,88% du capital.

Notes :

- (1) Les fonds d'investissement actionnaires de la Société représentent 88,94% du capital.
Se reporter aussi au paragraphe 21.1.4 qui présente les instruments financiers octroyés aux mandataires sociaux susceptibles post exercice de modifier leur détention du capital ;
- (2) A la date du présent document de base, l'exercice de tous les titres donnant accès au capital existant à ce jour, pourrait conduire à la création de 930.098 actions nouvelles générant une dilution maximale de 18,94 % sur la base du capital et des droits de vote pleinement dilués.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre actionnaires.

18.2 ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS NON REPRESENTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les actionnaires significatifs de la Société sont représentés au conseil d'administration.

18.3 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A ce jour, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux. Il n'a pas été instauré de droit de vote double.

18.4 CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date du présent document de base, aucun actionnaire ne détient le contrôle, même présumé, de la Société dans la mesure où aucun d'entre eux ne détient plus de 23,53% du capital et des droits de vote.

En conséquence, la Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Il existe à ce jour, un pacte d'actionnaires qui deviendra caduc à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

18.5 ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

18.6 ETAT DES NANTISSEMENTS

Néant.

19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Les conventions réglementées existant à ce jour sont mentionnées dans les rapports spéciaux du ou des commissaire(s) aux comptes présentés ci-dessous.

Depuis l'établissement du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2012, aucune nouvelle convention réglementée n'a été soumise à l'autorisation du Conseil d'administration.

19.1 OPERATIONS INTRA-GROUPE

Les refacturations entre la Société et sa filiale américaine font l'objet d'une convention non réglementée car conclue à des conditions normales, évoquée au paragraphe 7.3 du présent document de base.

19.2 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Se référer au paragraphe 16.2 du présent document de base ainsi qu'au rapport spécial des commissaires aux comptes présenté ci-dessous.

19.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ETABLIS AU TITRE DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2012 et 2011

19.3.1 Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2012

« En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé (sous forme de société par actions simplifiée, antérieurement à la transformation en société anonyme approuvée par l'assemblée générale du 25 février 2013).

Avance en compte courant au profit de la société « Ekinops Corporation »

La Société a effectué une avance en compte courant au profit de sa filiale américaine, « Ekinops Corporation », détenue à 100% par Ekinops, pour un montant de 5 779 598 euros à la date de la clôture.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 0,75 % et ont généré un produit financier au 31 décembre 2012 de 36 755 euros.

Le montant de l'avance en compte courant inscrit à la clôture dans les comptes d'Ekinops intérêt inclus est de 5.816.353 euros. Par ailleurs, 444.261 euros ont été remboursés sur l'exercice.

Rémunération de Monsieur Didier BREDY, Président Directeur Général d'Ekinops

Votre Conseil d'administration avait décidé que la rémunération de Monsieur Didier BREDY, en sa qualité de Président Directeur Général de la Société depuis le 22 novembre 2005, serait composée d'une partie fixe et d'une partie variable fixée par le Conseil d'administration.

La partie fixe de la rémunération a été arrêtée à un montant annuel brut de 150 000 euros, payable mensuellement.

Votre Conseil d'administration en dates du 25 juillet 2012 et du 24 janvier 2013 a fixé la partie variable de cette rémunération à 60 000 euros bruts au titre du 1^{er} semestre de l'exercice 2012 et 90 000 euros bruts au titre du 2nd semestre de l'exercice 2012.

Le montant de la dette inscrit en dettes à la clôture dans les comptes d'Ekinops est de 120 000 euros. Par ailleurs, le montant des rémunérations versées en 2012, fixes et variables compris s'élève à 286 875 euros.

Rémunération de Monsieur François-Xavier OLLIVIER, administrateur et salarié d'Ekinops

Votre Conseil d'administration avait décidé que la rémunération de Monsieur François Xavier OLLIVIER, salarié de la Société en sa qualité de directeur technique de la recherche et développement depuis le 1^{er} avril 2003, serait composée d'une partie fixe et d'une partie variable fixée par le Conseil d'administration.

La partie fixe de la rémunération avait été arrêtée à un montant annuel brut de 108 000 euros, payable mensuellement.

Votre Conseil d'administration en dates du 25 juillet 2012 et du 24 janvier 2013 a fixé la partie variable de cette rémunération à 9 720 euros bruts au titre du 1^{er} semestre de l'exercice 2012 et 27 000 euros bruts au titre du 2nd semestre de l'exercice 2012.

Le montant de cette rémunération inscrit en dettes à la clôture dans les comptes d'Ekinops est de 33 480 euros. Par ailleurs, le montant des rémunérations versées en 2012, fixes et variables compris s'élève à 151 470 euros.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 5 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Actualis Audit

Deloitte & Associés

Cédric TOMINE

Fabien BROVEDANI

19.3.2 **Rapport spécial relatif aux conventions réglementées - Exercice 2011**

« En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 19.1 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L.227-10 du code de commerce qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1) Rémunération

a) Dirigeant : Monsieur Didier BREDY

Votre conseil d'administration a décidé que la rémunération de Monsieur Didier BREDY, Président, sera composée d'une partie fixe et d'une partie variable selon certains objectifs.

La partie fixe de la rémunération est arrêtée à un montant annuel brut de 150 000€, payable mensuellement.

Votre conseil d'administration, en date du 28 janvier 2011, a constaté, compte tenu des objectifs fixés aux termes de la deuxième décision du conseil d'administration du 10 septembre 2010, que la rémunération variable de Monsieur Didier BREDY, au titre du 2^{ème}

semestre 2010, s'élève à un montant brut de 56 250€.

Votre conseil d'administration, en date du 12 juillet 2011, a constaté, compte tenu des objectifs fixés aux termes de la sixième décision du conseil d'administration du 17 mars 2011, que la rémunération variable de Monsieur Didier BREDY, au titre du 1^{er} semestre 2011, s'élève à un montant brut de 80 438€.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, une rémunération brute de 286 688€ a été versée à Monsieur Didier BREDY, dont :

- 56 250 € au titre du bonus du deuxième semestre 2010 ;
- 80 438 € au titre du bonus du premier semestre 2011.

Une prime d'objectif de 76 875€, non versée, a été provisionnée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

b) Administrateur : Monsieur François-Xavier OLLIVIER

Votre conseil d'administration a décidé que la rémunération de Monsieur François-Xavier OLLIVIER, Administrateur, sera composée d'une partie fixe et d'une partie variable selon certains objectifs.

La partie fixe de la rémunération est arrêtée à un montant annuel brut de 108 000€, payable mensuellement.

Votre conseil d'administration, en date du 28 janvier 2011, a constaté, compte tenu des objectifs fixés aux termes de la deuxième décision du conseil d'administration du 10 septembre 2010, que la rémunération variable de Monsieur François-Xavier OLLIVIER, au titre du 2^{ème} semestre 2010, s'élève à un montant brut de 18 900€.

Votre conseil d'administration, en date du 12 juillet 2011, a constaté, compte tenu des objectifs fixés aux termes de la sixième décision du conseil d'administration du 17 mars 2011, que la rémunération variable de Monsieur François-Xavier OLLIVIER, au titre du 1^{er} semestre 2011, s'élève à un montant brut de 16 362€.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, une rémunération brute de 143 262€ a été versée à Monsieur François-Xavier OLLIVIER, dont :

- 18 900€ au titre du bonus du deuxième semestre 2010 ;
- 16 362€ au titre du bonus du premier semestre 2011.

Une prime d'objectif de 33 750 €, non versée, a été provisionnée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2) Avances en compte-courant

La société Ekinops SAS a effectué, au profit de la société « Ekinops Corporation », sa filiale, des avances en compte-courant, totalisant un montant de 4 557 496 € à la date de clôture de l'exercice. Celles-ci ont été rémunérées au taux de 1%, soit 47 789 €.

Laval, le 16 avril 2012
ACTUALIS AUDIT
Cédric TOMINE,
Associé

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2012 ET 2011

I - ETAT DE SITUATION FINANCIERE

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1er janvier 2011
Actifs				
Actifs non-courants				
Immobilisations incorporelles.....	4.1	501	316	493
Immobilisations corporelles.....	4.2	1 180	1 023	803
Actifs non courants	4.3	27	27	96
Actifs d'impôts différés.....	4.11		0	
		1 708	1 366	1 392
Actifs courants				
Stocks.....	4.4	2 888	2 929	3 764
Clients et comptes rattachés.....	4.5	2 437	1 771	3 166
Actifs d'impôts exigibles.....	4.6	1 111	940	444
Autres actifs courants.....	4.7	464	456	416
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	4.8	2 120	6 933	8 650
		9 020	13 028	16 439
TOTAL DE L'ACTIF		10 729	14 395	17 832
Capitaux propres et passifs				
Capital émis.....	4.9	1 991	1 911	1 911
Primes d'émission.....	4.9	28 569	28 569	28 569
Réserves consolidées – part du Groupe.....		(19 910)	(16 987)	(18 152)
Résultat de l'exercice – part du Groupe.....		(4 696)	(3 309)	
Réserves de conversion.....		(8)	(11)	
Capitaux propres (Part du groupe).....		5 946	10 173	12 328
Intérêts minoritaires.....				
Total capitaux propres		5 946	10 173	12 328
Passifs non-courants				
Emprunts portant intérêt.....	4.10	475	761	915
Provisions.....	4.12			
Retraites.....	4.13	183	146	127
Passifs d'impôts différés.....	4.11	0		0
		658	907	1 042
Passifs courants				
Emprunts portant intérêt.....	4.10	576	289	102
Provisions.....	4.12	187	98	106
Retraites.....	4.13			
Fournisseurs et comptes rattachés.....	4.14	1 593	1 346	2 106
Autres passifs courants.....	4.15	1 770	1 583	2 148
		4 126	3 315	4 462
TOTAL DU PASSIF		10 729	14 395	17 832

II - ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Ventes de biens et services.....		10 201	10 134
Autres produits de l'activité.....			
Produits des activités ordinaires	5.1	10 201	10 134
Coût des ventes.....		(6 265)	(4 638)
Marge brute		3 936	5 496
Frais de recherche et développement.....	5.2	(1 906)	(2 081)
Frais commerciaux.....	5.2	(4 506)	(4 174)
Frais généraux et administratifs.....	5.2	(2 183)	(2 841)
Résultat opérationnel courant		(4 659)	(3 600)
Autres produits et charges opérationnels.....		(2)	153
Résultat opérationnel		(4 661)	(3 447)
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie....		52	143
Coût de l'endettement financier brut.....		(48)	(39)
Coût de l'endettement financier net	5.5	5	104
Autres produits et charges financiers	5.5	(40)	34
Charge d'impôt.....		(0)	0
Résultat net consolidé		(4 696)	(3 309)
Intérêts minoritaires.....			
Résultat net part du groupe.....		(4 696)	(3 309)
Résultat par action :			
De base.....	5.6	(1,20)	(0,87)
Dilué.....	5.6	(1,20)	(0,87)
(En milliers d'euros)		31 décembre 2012	31 décembre 2011
Résultat net consolidé.....		(4 696)	(3 309)
Ecart de conversion.....		3	(11)
Gains et pertes actuariels comptabilisés en capitaux propres....		(11)	5
Total des autres éléments du résultat global.....		(8)	(6)
Résultat global.....		(4 704)	(3 315)
dont quote-part du Groupe.....		(4 704)	(3 315)
dont quote-part revenant aux minoritaires.....			

III - ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2012

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions (Unité)	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Total des capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2011.....		1 911	28 569	(18 152)		12 328		12 328
Résultat consolidé.....				(3 309)		(3 309)		(3 309)
Ecart actuariel.....				5		5		5
Autres élément du résultat global.....					(11)	(11)		(11)
Total des autres éléments du résultat global.....				5	(11)	(6)		(6)
Résultat global.....				(3 304)	(11)	(3 315)		(3 315)
Paielements en actions.....				1 160		1 160		1 160
Solde au 31 décembre 2011.....		1 911	28 569	(20 296)	(11)	10 173		10 173
Résultat consolidé.....				(4 696)		(4 696)		(4 696)
Ecart actuariel.....				(11)		(11)		(11)
Autres élément du résultat global.....					3	3		3
Total des autres éléments du résultat global.....				(11)	3	(8)		(8)
Résultat global.....				(4 707)	3	(4 704)		(4 704)
Paielements en actions.....				477		477		477
Augmentation de capital.....		80		(80)				
Solde au 31 décembre 2012.....		1 991	28 569	(24 606)	(8)	5 946		5 946

IV - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(En milliers d'euros)		31 décembre 2012	31 décembre 2011
Résultat net total consolidé		(4 696)	(3 309)
Elim. des amortissements et provisions	5.4	916	724
Elim. des autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(111)	177
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	4.9.4	477	1 160
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(3 414)	(1 246)
Elim. de la charge (produit) d'impôt		0	(0)
Elim. du coût de l'endettement financier net		(5)	(104)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(3 419)	(1 350)
Incidence de la variation du BFR		(226)	275
Impôts payés			
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(3 645)	(1 076)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.2	(974)	(858)
Variation des prêts et avances consentis			69
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(974)	(786)
Emission d'emprunts	4.10	(0)	244
Remboursement d'emprunts	4.10	(238)	(219)
Intérêts financiers nets versés		50	112
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(188)	138
Incidence de la variation des taux de change		(5)	7
Variation de la trésorerie		(4 813)	(1 717)
Trésorerie d'ouverture	4.8	6 932	8 649
Trésorerie de clôture	4.8	2 120	6 932

V – ANNEXE AUX ETATS FINANCIER ANNUELS CONSOLIDES

Note 1 – Présentation générale

1.1 – Informations relatives au groupe

Le groupe Ekinops est spécialisé dans la conception et la fourniture d'équipement télécom pour le transport des données sur la fibre optique à très haut débit, la société mère, est une société anonyme française dont le siège social est situé au 3, rue Blaise Pascal 22300 Lannion.

Les comptes consolidés du Groupe Ekinops au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 28 février 2013, qui en a autorisé la publication.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

1.2 – Activité du groupe

Ekinops est un équipementier télécom, spécialisé dans la conception et la fourniture aux opérateurs télécoms et aux réseaux d'entreprises de solutions et d'équipements innovants pour le transport des données sur des réseaux optiques à très haut débit

Tant par les technologies qu'elle déploie que par son approche client réactive et de proximité, Ekinops apporte aux opérateurs télécoms une offre différenciée :

- (i) une architecture logicielle unique et propriétaire construite autour d'une puce électronique, appelée le T-Chip ou « Transport on-a-Chip » programmable. Cette architecture permet non seulement de réduire l'encombrement des matériels en supprimant de nombreuses puces et cartes électroniques, mais également de diminuer les coûts d'installation, d'hébergement et d'entretien des équipements tout en offrant une flexibilité extrême afin d'y intégrer dans des délais optimisés, des développements sur mesure pour les besoins spécifiques de clients opérateurs,
- (ii) un code embarqué de traitement du signal : par exemple, les codes correcteurs d'erreurs « DynaFEC » permettent de parcourir de plus longues distances, limitant ainsi le nombre d'amplificateurs et sites de régénération nécessaires sur les liaisons optiques,
- (iii) des systèmes uniques sur le marché d'optimisation de la capacité d'une seule fibre optique pouvant, par exemple, transporter tous types de données (vidéo, data, voix, etc.)
- (iv) une grande flexibilité des solutions proposées aussi bien à un opérateur ayant déjà un réseau existant qu'à un opérateur nouveau.

Installée à Lannion en Bretagne (siège social), la Société dispose également de bureaux à Courbevoie et d'une filiale de commercialisation aux Etats-Unis. Ayant fait le choix d'un modèle sans usine (fabless), Ekinops conçoit, développe et assure la commercialisation de ses équipements. La commercialisation est assurée par une force de vente directe se répartissant les zones Amérique du Nord, Europe (France, Europe du Nord, Europe Centrale) et Afrique.

1.3 – Premiers comptes IFRS de la Société

Les comptes consolidés présentés ont été préparés en application de la norme IFRS 1 « Première adoption des Normes Internationales d'information financière ». La date de transition adoptée par la Société est le 1er janvier 2011.

La norme IFRS 1 prévoit des exceptions à l'application rétrospective des normes IFRS à la date de transition ; celles retenues par la Société sont les suivantes :

-
- Concernant IAS 19 « Avantages au personnel », il a été choisi de comptabiliser en capitaux propres tous les écarts actuariels cumulés à la date de transition aux IFRS.
- Conversion des opérations en monnaies étrangères : le Groupe a retenu l'option offerte par la norme IFRS 1 de réintégrer les réserves de conversion cumulées antérieurement au 1^{er} janvier 2011 dans les réserves consolidées.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés des exercices 2012 et 2011 d'Ekinops, sont établis en application des principes comptables IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne en vigueur au 31 décembre 2012 et ceci pour toutes les périodes présentées. Ils sont également conformes aux normes et interprétations adoptées par l'IASB à la même date.

Conformément au §28 du règlement (CE) N°1136/2009 de la Commission européenne du 25 novembre 2009, il convient de préciser que la Société n'a jamais publié de comptes consolidés depuis sa création, le Groupe ne dépassant pas, pendant 2 exercices successifs les seuils définis aux articles L.233-17 et R. 233-16 du Code de Commerce.

Le Groupe n'a donc pas d'astreinte à fournir les informations comparatives requises aux §13 à 27 du règlement (CE) N°1136/2009 de la Commission européenne du 25 novembre 2009 concernant notamment les rapprochements avec les comptes consolidés antérieurement établis sous le référentiel français.

Note 2 – Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice 2012 le Groupe a finalisé le développement et a lancé la commercialisation du produit 100G. Il s'agit d'un produit qui peut être configuré en Muxpondeur ou en Transpondeur par téléchargement logiciel. Il s'adresse au marché des longues distances avec des performances équivalentes au 10Gb/s pour les distances atteintes. De plus, ce nouveau produit s'affranchit des problèmes liés à la dispersion chromatique et à la dispersion des modes de polarisation et il permet de simplifier l'ingénierie des liaisons longues distances.

La commercialisation de ce produit a déjà apporté les premiers résultats. La Société a enregistré les premières commandes qui ont augmenté en particulier durant la deuxième moitié de l'année.

La Société a travaillé sur le développement de fonctionnalités de gestion du plan de contrôle optique (GMPLS). Elle a aussi développé une nouvelle carte de management qui permettra d'intégrer un nombre important de fonctionnalités nouvelles demandées par la plupart de ses clients. Cette carte peut dès maintenant être livrée pour les clients souhaitant accéder aux futures fonctionnalités GMPLS.

Note 3 - Principes comptables

3.1 – Principes généraux et normes

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

3.2 – Référentiel comptable

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe Ekinops a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information

financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ne sont pas applicables au 1er janvier 2012 mais ont été adoptées par anticipation par le groupe :

- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies » applicables à compter du 1er janvier 2013, visant principalement à éliminer la possibilité de différer la comptabilisation de tout ou partie des écarts actuariels (méthode du corridor). Cette norme a été adoptée par l'Union européenne le 5 juin 2012.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ne sont pas applicables au 1er janvier 2012 et n'ont pas été adoptées par anticipation :

- Amendements à IFRS 1 « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application ferme pour les premiers adoptants » Ces amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 29 décembre 2012, ils entre en vigueur au plus tard aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- IFRS 10 « Etats financiers consolidés ». La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 10 est fixée par l'IASB au 1er janvier 2014. Cette norme a été adoptée le 29 décembre 2012 ;
- IFRS 11 « Partenariat » annule et remplace IAS 31 "Participation dans des coentreprises" et SIC - 13 "Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des Co entrepreneurs", la date d'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2014. Cette norme a été adoptée le 29 décembre 2012 ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ». L'objectif d'IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées. IFRS 12 est applicable à partir du 1er janvier 2014. Cette norme a été adoptée le 29 décembre 2012 ;
- IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur ». La date d'application fixée par l'IASB concerne les périodes annuelles débutant le 1er janvier 2013 ou après et non adoptée encore par l'Union européenne. Cette norme a été adoptée le 29 décembre 2012 ;
- Amendements à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents ». Ces nouvelles dispositions introduisent une présomption selon laquelle l'actif est recouvré entièrement par la vente, à moins que l'entité puisse apporter la preuve que le recouvrement se produira d'une autre façon, ces amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Cette norme a été adoptée le 29 décembre 2012 ;

- Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global » applicables à compter des exercices ouverts au 1er juillet 2012. Cette norme a été adoptée le 29 décembre 2012 ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » applicable à compter du 1er janvier 2015 et non encore adoptée par l'Union européenne ;
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'un mine à ciel ouvert » Cette interprétation a été adoptée par l'Union européenne le 29 décembre 2012 et doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.
- Amendement à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » clarifie la signification de « doit posséder un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés » et que certains systèmes de compensation globaux peuvent être considérés équivalents à un règlement sur la base du montant net. Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 29 décembre 2012 et doit être appliqué rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.
- Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ». Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 29 décembre 2012 et doit être appliqué rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

Le Groupe estime que ces textes ne devraient pas avoir un impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.

3.3 – Règles et méthodes d'évaluation

3.3.1 – Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Ekinops SA, les comptes des sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe, les comptes des sociétés dont le contrôle est partagé par le Groupe et celles sur lesquelles le Groupe détient une influence notable au 31 décembre de chaque année.

Sociétés consolidées par intégration globale :

Sociétés	Sièges	31 décembre 2012		31 décembre 2011
		% contrôle	% intérêts	% intérêts
Ekinops SAS	3, rue Blaise Pascal 22300 Lannion - France	Mère	Mère	Mère
Ekinops Corp	1209 Orange St, Wilmington, DE 19801– Etats-Unis	100	100	100

3.3.2 – Méthodes de consolidation

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intragroupes, transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

3.3.3 – Méthodes de conversion

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ».

Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euro au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euro au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de

change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

3.3.4 – Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter les montants et les informations fournies dans ces états financiers.

Ces estimations sont effectuées par la Direction sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles. A la date d'arrêté des comptes. Ces estimations peuvent évoluer en fonction d'événements ou d'informations pouvant remettre en cause les circonstances dans lesquelles elles ont été élaborées et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Les résultats réels peuvent être donc être différents de ces estimations.

Changement d'estimation

La société a revu les paramètres concourant à l'estimation de la provision pour garantie. Cette provision a été réévaluée à 2 % du chiffre d'affaires liés aux produits contre 1 % pour les exercices précédents. L'impact de ce changement d'estimation sur le résultat 2012 est une charge supplémentaire de 93K€.

Cette estimation a été révisée compte tenu de l'expérience acquise par le management suite aux analyses statistiques continues menées par la société sur la mise en œuvre des garanties accordées aux clients sur ses produits.

Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique du Groupe s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années. Au cours de l'exercice 2012, le Groupe a finalisé le développement et a lancé la commercialisation du produit 100G ;
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2012 de 2,1 M€ et le versement attendu à la suite du remboursement du CIR 2012 pour 1,1 M€ devraient permettre au Groupe de couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'à la fin du mois de juillet 2013 ;
- Afin de couvrir les besoins, le Conseil d'administration a d'ores et déjà pris les mesures suivantes pour assurer le financement nécessaire au-delà de juillet 2013 : (i) préparation d'une introduction en bourse des actions de la société sur le marché Euronext Paris avec une levée de fonds concomitante au premier semestre 2013, ces capitaux devant permettre à la société de poursuivre ses activités et (ii) poursuite d'une recherche d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé au cas où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'introduction en bourse envisagée.

Ces estimations et jugements portent essentiellement sur les éléments suivants :

- l'évaluation de la juste valeur des options d'achat et de souscriptions d'actions (plans de stock-options, bons de créateur d'entreprise, d'actions gratuites et de bons de souscription d'action) sont accordées aux fondateurs, aux dirigeants, à certains salariés du Groupe et à

certaines prestataires; ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre ;

- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites ;
- l'évaluation des impôts différés ;
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables.

3.3.5 – Immobilisations incorporelles

3.3.5.1 Frais de recherche et développement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées). Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels sont amortis en linéaire sur une durée de 1 à 3 ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception de nouveaux programmes sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsque les 6 critères généraux suivants, définis par la norme IAS 38, sont démontrés :

- 1) la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- 2) l'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- 3) la capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,
- 4) l'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
- 5) la disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
- 6) la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces applications et sont calculés selon leur temps d'intervention majoré d'une quote-part de frais indirects. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

Le démarrage de l'amortissement s'effectue à compter de la commercialisation de l'équipement.

Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « frais de développement en cours ».

La durée d'utilité de ces frais de développement est estimée à 4 ans, et les équipements sont amortis linéairement sur cette durée.

Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité peut être mise en cause. La valeur recouvrable d'un actif

représente sa juste valeur, diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure. La valeur recouvrable à la date de l'arrêté tient compte notamment de l'évolution de la réussite commerciale du bien ainsi que des évolutions technologiques.

Le crédit impôt recherche et les subventions liées aux frais de développement immobilisés sont comptabilisés en déduction des actifs concernés.

3.3.5.2 Brevets et logiciels

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires).

Les brevets comprennent des dépôts acquis en 2003.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue (1 an pour les logiciels, 3 ans pour les brevets).

3.3.6 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur coût de production pour certaines immobilisations corporelles étant produites en interne (matériels de démonstration principalement) et faisant l'objet de production immobilisée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

▪ Installations techniques	10 ans
▪ Matériel et outillage	4 ans
▪ Matériel de bureau et informatique	3 ans
▪ Matériel de démo et développement	4 ans
▪ Mobilier de bureau	5 ans
▪ Agencements	10 ans

Les valeurs résiduelles amortissables et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'évènements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité peut être mise en cause. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur, diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure.

3.3.7 - Actifs financiers

Les immobilisations financières comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

3.3.7.1 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

3.3.7.2 Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

3.3.7.3 Prêts et Créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif.

Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les prêts et créances comprennent aussi les dépôts et cautionnements, classés au bilan en immobilisations financières.

3.3.7.4 Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « fair value »).

3.3.8 – Les contrats de location de financement

Les biens acquis au travers de contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés dans la mesure où ils présentent un caractère significatif.

Conformément à la norme IAS 17, sont considérés comme des contrats de location-financement ceux qui ont pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété des biens faisant l'objet des contrats. Dans cette hypothèse, les biens ainsi financés figurent à l'actif du

bilan pour leur valeur au contrat correspondant à leur coût d'acquisition (ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si elle est inférieure), ils sont amortis sur leur durée d'utilité probable, la dette correspondante est inscrite au passif, les loyers de location-financement sont comptabilisés en remboursement d'emprunts et charges financières.

3.3.9 – Les stocks

Les stocks et les encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Ce coût de revient est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré et inclut notamment les coûts de marchandises et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur brute des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat, les droits de douane, les autres taxes ainsi que les frais de manutention, de transport et autres directement attribuable aux acquisitions.

Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. Cela est le cas en particulier si les stocks sont comptabilisés à un montant supérieur au montant que la société s'attend à obtenir de leur vente ou de leur utilisation. Le coût des stocks peut ne pas être recouvrable également si ces stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse.

Les estimations de la valeur nette de réalisation tiennent compte des fluctuations de prix ou de coût directement liées aux événements survenant après la fin de l'exercice dans la mesure où de tels événements confirment les conditions existant à la fin de la période.

3.3.10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le montant figurant à l'actif du bilan dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché de chaque clôture.

Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Les découverts bancaires figurent en emprunt au passif courant du bilan.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

3.3.11 – Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

▪ Emprunts portant sur intérêts

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE.

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

3.3.12 – Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe à la date de clôture, a une obligation légale ou contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie au moins équivalente et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Provision pour garantie

Une provision est constituée pour les charges à engager dans les années à venir au titre de la garantie du matériel vendu. Les coûts engagés correspondent à la main-d'œuvre, aux frais de déplacement, et au coût des pièces détachées. Ce coût est rapporté au chiffre d'affaires du matériel vendu afin de déterminer un coefficient représentatif du coût de la garantie. Ce coefficient est ensuite appliqué au chiffre d'affaires des produits vendus de l'exercice, ce qui détermine la provision pour garantie à constituer à la clôture.

3.3.13 – Avantages au personnel

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de départ en retraite sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS19 Révisée « Avantages du personnel », en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Les changements d'hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations, ainsi que l'écart entre le rendement attendu à long terme des investissements des fonds de pension et le rendement réellement obtenu sont traités comme des gains et pertes actuariels, et enregistrés en capitaux propres

sur l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire et la charge d'intérêt sur l'obligation qui traduit la désactualisation des obligations. Le rendement long terme attendu des investissements des fonds de pensions est porté en déduction de ces charges. L'effet des modifications de plans sur les obligations des sociétés du Groupe est généralement reconnu au compte de résultat.

3.3.14 – Transactions dont le paiement est fondé sur actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme d'options d'achat et de souscriptions d'actions (plans de stock-options, bons de créateur d'entreprise et actions gratuites) attribuées aux fondateurs, aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

Bons de souscription d'actions, bons de créateur d'entreprise et stock-options :

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces instruments est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdits instruments à la date de leur attribution, et au nombre d'instruments pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe utilise un modèle mathématique de valorisation de type Binomial. Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question étant précisé que les plans qualifiés de « graded vesting » sont appréhendés comme autant de plans indépendants. Le nombre d'instruments pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaisantes est revu à chaque date de clôture. Cette dépense est constatée en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

Actions gratuites :

Les plans d'actions gratuites rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS2, comme des paiements fondés sur des actions et dénoués en instruments de capitaux propres. Ces plans ne sont soumis à aucune condition de performance. Les actions gratuites ont été valorisées à leur date d'octroi. Les justes valeurs sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits du plan en charges de personnel avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

3.3.15 – Avances conditionnées, subventions et crédits d'impôts

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les subventions seront reçues.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes et évalué au coût amorti. La différence entre l'évaluation au coût amorti du prêt et sa valeur nominale est comptabilisée en produits de subventions et étalée sur la durée du projet financé.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit

à titre de soutien financier immédiat à la société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise. Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation non activés sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent. Les subventions et crédits d'impôts relatifs à des dépenses d'exploitation sont comptabilisés en diminution des « frais de recherche et développement ».

3.3.16 – Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable pour :

- toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, à l'exception des écarts d'acquisition.
- les déficits fiscaux reportables.

Les actifs d'impôt ne sont reconnus que s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés. .

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte :

- des prévisions de bénéfices imposables futurs ;
- de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Un impôt différé passif est comptabilisé au titre des différences temporaires imposables relatives aux participations dans les entreprises associées même en l'absence de distribution probable (le Groupe ne contrôle pas l'entreprise et n'est donc pas en mesure de déterminer sa politique de distribution) sauf si un accord prévoit que les bénéfices de l'entreprise associée ne seront pas distribués dans un futur prévisible.

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe comptabilise ces deux nouvelles contributions en charges opérationnelles (« frais généraux et administratifs »).

3.3.17 – Passifs courants

Les passifs courants correspondent aux passifs devant être réglés ou négociés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

3.3.18 – Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les revenus générés par la Société comprennent à la fois la vente de d'équipements pour réseaux de télécommunications optiques et des contrats de maintenance.

a) Vente de biens d'équipements

Les produits du Groupe sont généralement vendus sur la base de bons de commande passés par le client qui incluent des prix fixes et déterminables n'incluant pas de droit de retour, d'obligation significative post-livraison ou toute autre provisions similaire excepté les conditions générales de ventes. Le revenu est reconnu pour les produits à la livraison lors du transfert de risque.

Les ventes peuvent être précédées d'une période de 1 à 2 semaines de mise à disposition de l'équipement chez le client pour test. La reconnaissance du chiffre d'affaires est effective lorsque la période de validation client est achevée.

b) Revenu des activités de services

Le revenu des activités de services (principalement maintenance, service après ventes, extensions de garantie...) est reconnu sur la période lorsque le service a été rendu.

Une garantie est attachée à chaque vente de chaque équipement. Seuls les revenus relatifs à la période de garantie excédant un an sont différés pour être reconnus en produits sur la période concernée, la garantie inférieure ou égale à un an n'étant pas vendue séparément.

La quote-part du contrat de services non afférent à l'exercice en cours est comptabilisé en produit constaté d'avance.

3.3.19 – Coût des ventes

Le coût des ventes est essentiellement constitué :

- des achats de composants, modules optiques et autres produits nécessaires à la production des biens vendus ;
- de prestation des services des tiers pour la fabrication, l'assemblage, l'installation et la maintenance des biens vendus ;
- des droits de douane, coûts de transports et autres taxes directement attribuables à ces achats ;
- des frais directs et indirects alloués au processus de fabrication des produits.

3.3.20 – Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

3.3.21 – Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

3.3.22 – Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

3.3.23 – Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe, nets de l'effet de l'impôt correspondant. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation et susceptibles d'être exercés à la clôture de la période. Les actions propres portées en diminution des capitaux propres ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action de base et dilué.

Note 4 – Notes relatives à l'état de situation financières consolidée

4.1 – Immobilisations incorporelles

a) Variation des immobilisations incorporelles entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2011

En milliers d'euros	Valeur Brute 01/01/2011	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute 31/12/2011
<i>Frais de développement y.c. en cours</i>	394	27	0	421
<i>Concessions, brevets & droits similaires</i>	681	84	(3)	762
Total Brut des immobilisations incorporelles	1 075	111	(3)	1 183
<i>Frais de développement y.c. en cours</i>	(59)	(99)	0	(158)
<i>Concessions, brevets & droits similaires</i>	(523)	(186)	0	(709)
Total des amortissements des immobilisations incorporelles	(582)	(285)	0	(867)
Total Net des immobilisations incorporelles	493	(174)	(3)	316

b) Variation des immobilisations incorporelles entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Valeur Brute 01/01/2012	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute 31/12/2012
<i>Frais de développement y.c. en cours</i>	421	268		689
<i>Concessions, brevets & droits similaires</i>	762	242		1 004
Total Brut des immobilisations incorporelles	1 183	510	0	1 692
<i>Frais de développement y.c. en cours</i>	(158)	(155)		(313)
<i>Concessions, brevets & droits similaires</i>	(709)	(170)		(879)
Total des amortissements des immobilisations incorporelles	(867)	(325)	0	(1 192)
Total Net des immobilisations incorporelles	316	185	0	501

c) Situation au 31 décembre 2012 et 2011

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Frais de développement y.c. en cours	689	421
Amt/Prov. frais de développement y.c. en cours	(313)	(158)
Valeur nette comptable	376	263
Concessions, brevets & droits similaires	1 004	762
Amt/Prov. conc, brevets & dts similaires	(879)	(709)
Valeur nette comptable	125	53
Total	501	316

4.2 – Immobilisations corporelles

a) Variation des immobilisations corporelles entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2011

En milliers d'euros	Valeur Brute 01/01/2011	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute 31/12/2011
Installations tech, matériel & outillage	2 205	598	1	2 802
Mobilier, matériel de bureau, informatique	414	47	3	459
Total Brut des immobilisations corporelles	2 619	645	4	3 261
Installations tech, matériel & outillage	1 510	376	0	1 886
Mobilier, matériel de bureau, informatique	306	47	1	353
Total des amortissements des immobilisations corporelles	1 816	424	1	2 238
Total Net des immobilisations corporelles	803	221	2	1 023

b) Variation des immobilisations corporelles entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Valeur Brute 01/01/2012	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute 31/12/2012
Installations tech, matériel & outillage	2 802	604		3 407
Mobilier, matériel de bureau, informatique	459	30		488
Total Brut des immobilisations corporelles	3 261	634	0	3 895
Installations tech, matériel & outillage	1 886	430		2 316
Mobilier, matériel de bureau, informatique	353	46		399
Total des amortissements des immobilisations corporelles	2 238	476	0	2 715
Total Net des immobilisations corporelles	1 023	158	0	1 180

Dont actif pris en location financement sur l'exercice : valeur brute 194 K€ et valeur nette comptable 186 K€ (aucun bien en contrat de location financement au titre des précédents exercices)

c) Situation bilan au 31 décembre 2012 et 2011

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Installations tech, matériel & outillage	3 407	2 802
Amt/ Prov. Installations tech, matériel & outillage	(2 316)	(1 886)
Valeur nette comptable	1 091	916
Mobilier, matériel de bureau, informatique	488	459
Amt/ Prov. mobilier, matériel de bureau, informatique	(399)	(353)
Valeur nette comptable	90	106
Total	1 180	1 023

d) Rapprochement des investissements du tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Acquisitions immobilisations incorporelles	(510)	(111)
Acquisitions immobilisations corporelles	(634)	(646)
Variations dettes fournisseurs immobilisations	(25)	(101)
contrats de location financement	194	
Total	(975)	(858)

4.3 – Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants sont exclusivement constitués de dépôts de garantie.

4.4 – Stocks

a) Variation des stocks entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011

En milliers d'euros	Net au 1er janvier 2011	Variation de besoins en fond de roulement	Dotation et reprises de provisions	Effet de changes	Autres	Net au 31 décembre 2011
Stock de marchandises et autres approvisionnements	3 615	(798)	(54)			2 763
Stock d'en-cours et de production	149	11		6		165
Valeur nette des stocks	3 764	(787)	(54)	6		2 929
Valeurs brutes	4 098	(787)		6		3 317
Provisions cumulées	(335)		(54)			(388)
Valeur nette des stocks	3 764	11	(54)	6		2 929

b) Variation des stocks entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Net au 31 décembre 2011	Variation de besoins en fond de roulement	Dotation et reprises de provisions	Effet de changes	Autres	Net au 31 décembre 2012
Stock de marchandises et autres approvisionnements	2 763	400	(381)			2 782
Stock d'en-cours et de production	165	(28)	(30)	(2)		106
Valeur nette des stocks	2 929	372	(411)	(2)		2 888
Valeurs brutes	3 317	372		(2)		3 686
Provisions cumulées	(388)		(411)	1		(799)
Valeur nette des stocks	2 929	(28)	(441)	(1)		2 888

4.5 – Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1er janvier 2011
Clients et comptes rattachés	2 437	1 776	3 180
Provisions sur créances clients		(5)	(14)
Total des créances clients et comptes rattachés	2 437	1 771	3 166

4.6 – Actifs d'impôts exigibles

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1er janvier 2011
Etat, Impôt sur les bénéfices	1 111	940	444
Total des actifs d'impôts exigibles	1 111	940	444

La créance d'impôt est exclusivement liée au crédit impôt recherche.

Le Groupe a obtenu le remboursement en totalité :

- en 2011 du CIR reconnu dans ses comptes au 31 décembre 2010 (444 K€) ;
- en 2012 du CIR reconnu dans ses comptes au 31 décembre 2011 (940 K€) ;

4.7 – Autres actifs courants

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1er Janvier 2011
Avances, acomptes sur commande en cours	30	94	32
Créances sociales	22	16	
Créances fiscales	338	260	328
Autres		10	2
Charges constatées d'avance	74	75	53
Total autres actifs courants	464	456	416

4.8 – Trésorerie et équivalent de trésorerie

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1er Janvier 2011
Trésorerie	2 120	6 903	8 424
Equivalents de trésorerie		31	226
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie actifs	2 120	6 933	8 650
Concours bancaires	0	1	1
Total trésorerie nette	2 120	6 932	8 649

4.9– Capital émis et réserves

4.9.1 - Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2012, le capital est composé de 1 990 573 actions entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 1 € réparties en 5 catégories différentes.

Différentes catégories de titres	Valeur nominale (€)		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin l'exercice
Actions ordinaires de catégorie O1	30 800	110 800	30 800	80 000		110 800
Actions ordinaires de catégorie O2	9 200	9 200	9 200			9 200
Actions privilégiées de catégorie P0	140 000	140 000	140 000			140 000
Actions privilégiées de catégorie P2	966 667	966 667	966 667			966 667
Actions privilégiées de catégorie P3	763 906	763 906	763 906			763 906
TOTAL	1 910 573	1 990 573	1 910 573	80 000		1 990 573

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital intervenues depuis la création de la Société.

Date	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Capital Social
21/01/2003	Constitution	40 000 €		40 000	1 €	40 000 €
21/03/2003	Emission d'actions de catégorie P	60 000 €	2 940 000 €	60 000	1 €	100 000 €
21/10/2003	Emission d'actions de catégorie P	10 000 €	490 000 €	10 000	1 €	110 000 €
14/05/2004	Exercice de BSA Tranche 2	70 000 €	3 430 000 €	70 000	1 €	180 000 €
11/10/2007	Emission d'actions de catégorie P2	561 665 €	7 863 310 €	561 665	1 €	741 665 €
11/10/2007	Emission d'obligations convertibles OC1 (03 06)	67 649 €	947 086 €	67 649	1 €	809 314 €
11/10/2007	Conversion d'obligations convertibles OC1 (03 06)	67 005 €	938 070 €	67 005	1 €	876 319 €
11/10/2007	Remboursement d'obligations ORA1 (12 06)	136 410 €	1 909 740 €	136 410	1 €	1 012 729 €
11/10/2007	Remboursement d'obligations ORA2 (12 06)	133 938 €	1 875 132 €	133 938	1 €	1 146 667 €
22/06/2010	Emission d'actions de catégorie P3	508 475 €	5 491 530 €	508 475	1 €	1 655 142 €
22/06/2010	Remboursement d'ORA en actions de catégorie P3	255 431 €	2 758 654,80 €	255 431	1 €	1 910 573 €
27/06/2012	Acquisition définitive d'actions gratuites	80 000 €		80 000	1 €	1 990 573 €
TOTAL		1 990 573 €	28 643 523 €	1 990 573		

4.9.2 - Options de souscription d'actions et actions gratuites

Les bons de souscription d'actions, de création d'entreprise et plan de stock-options et actions gratuites attribuées sont dénouables en actions (dénouement en instruments de capitaux propres au sens de la norme IFRS 2).

Les prix d'exercice, durée de vie estimée et juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution des bons ou des options ont été utilisées pour la valorisation de chaque catégorie de rémunération en action. Par ailleurs, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Volatilité attendue : 44% correspondant à la moyenne des volatilités historiques d'un panel de sociétés concurrentes comparables.
- Taux de dividendes : 0%
- Turn-over : 5% par an (0% pour les plans d'attribution gratuite d'actions)

Taux d'intérêt sans risque : voir tableau

Type d'instrument	Nom du plan	Nombre d'instruments accordés	Nombre d'instruments encore en vie au 31/12/2012	Date d'attribution	Fourchette d'exercabilité*	Date d'expiration	Taux sans risque	Prix d'exercice	Maturité	Valeur du sous-jacent
AGA	AGA	80 000	80 000	22/06/2010	22/06/2012					11,8 €
BSA	BSA mai 2011	500	500	12/05/2011	12/05/2011	11/05/2021	3,48%	11,8 €	9,4	11,8 €
SO	SO décembre 2006	300	300	07/12/2006	07/12/2007	07/12/2010	3,71%	50,0 €	0,9	50,0 €
	SO mai 2008	33 544	12 667	15/05/2008	15/05/2009	15/05/2011	4,35%	15,0 €	7,2	15,0 €
	SO mars 2009	5 500	4 000	12/03/2009	15/03/2010	15/03/2012	3,65%	15,0 €	8,2	15,0 €
	SO octobre 2010	19 785	800	21/10/2010	01/01/2011	01/04/2013	3,16%	11,8 €	8,8	11,8 €
	SO septembre 2011	500	500	15/09/2011	01/10/2011	01/04/2013	2,66%	11,8 €	9,7	11,8 €
	SO décembre 2012	10 000	10 000	20/12/2012	01/04/2013	01/01/2016	1,98%	11,8 €	10,0	11,8 €
BCE	BCE2 juin 2010	245 358	245 358	22/06/2010	01/07/2010	01/01/2011	3,12%	11,8 €	9,5	11,8 €
	BCE3 octobre 2010	26 050	19 350	21/10/2010	01/10/2010	01/04/2013	3,12%	11,8 €	9,8	11,8 €
	BCE mai 2011	19 485	19 485	12/05/2011	01/07/2011	01/10/2013	3,48%	11,8 €	9,5	11,8 €
	BCE décembre 2012	21 389	21 389	20/12/2012	01/07/2013	01/01/2016	1,98%	11,8 €	10,3	11,8 €

*Pour les plans à acquisition graduelle, les périodes d'exercabilité s'exercent dans la fourchette indiquée

a) Bons de souscription d'actions

Les assemblées générales du 22 novembre 2005, 28 septembre 2007 et 12 mai 2011 ont autorisé la mise en place de plans de bons de souscription d'actions (BSA).

Dans le cadre de ces autorisations, le conseil d'administration a procédé aux mêmes dates à des attributions de bons de souscription d'actions.

Les options attribuées sont dénouables en actions.

Les principales caractéristiques des plans de BSA en vigueur au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012, susceptibles de donner lieu à la création d'actions par suite de levées d'options sont les suivantes :

Au 31 décembre 2011

Date d'attribution des bons de souscription d'actions	Nombre d'options en circulation au 31/12/2010	Nombre d'options attribuées sur la période	Nombre d'options exercées sur la période	Nombre d'options caduques sur la période	Nombre d'options en circulation au 31/12/2011	Prix d'exercice en euros	Échéance du plan
22 novembre 2005	1 000				1 000	50,00 €	22 novembre 2015
22 septembre 2007	1				1	15,00 €	22 novembre 2015
12 mai 2011		500			500	11,80 €	11 mai 2021
Total	1 001	500			1 501	37,25 €	

Au 31 décembre 2012

Date d'attribution des bons de souscription d'actions	Nombre d'options en circulation au 31/12/2011	Nombre d'options attribuées sur la période	Nombre d'options exercées sur la période	Nombre d'options caduques sur la période	Nombre d'options en circulation au 31/12/2012	Prix d'exercice en euros	Échéance du plan
22 novembre 2005	1 000				1 000	50,00 €	22 novembre 2015
22 septembre 2007	1				1	15,00 €	22 novembre 2015
12 mai 2011	500				500	11,80 €	11 mai 2021
Total	1 501				1 501	37,25 €	

Le nombre d'options attribués dans le cadre du plan du 22/09/2007 correspond aux nombres d'instruments dilutifs : il est attribué un BSA permettant la souscription de 10 000 actions ordinaires. Les autres plans ont une parité de 1 pour 1 (1 BSA pour une action ordinaire). Les bons de souscription d'actions attribués le 22 septembre 2007 auront une échéance du plan qui sera modifié si le groupe Ekinops était amené à être coté sur un marché réglementé.

b) Bons de création d'entreprise

Les assemblées générales du 22 juin 2010 et 12 mai 2011 ont autorisé la mise en place de plans de bons de souscription d'actions.

Au 31 décembre 2011

Date d'attribution des bons de création d'entreprise	Nombre d'options en circulation au 31/12/2010	Nombre d'options attribuées sur la période	Nombre d'options exercées sur la période	Nombre d'options caduques sur la période	Nombre d'options en circulation au 31/12/2011	Prix d'exercice en euros	Échéance du plan
22 juin 2010	245 358				245 358	11,80 €	21 juin 2020
21 octobre 2010	26 050			900	25 150	11,80 €	20 octobre 2020
12 mai 2011		19 485			19 485	11,80 €	11 mai 2021
Total	271 408	19 485		900	289 993	11,80 €	

Au 31 décembre 2012

Date d'attribution des bons de création d'entreprise	Nombre d'options en circulation au 31/12/2011	Nombre d'options attribuées sur la période	Nombre d'options exercées sur la période	Nombre d'options caduques sur la période	Nombre d'options en circulation au 31/12/2012	Prix d'exercice en euros	Échéance du plan
22 juin 2010	245 358				245 358	11,80 €	21 juin 2020
21 octobre 2010	25 150			5 800	19 350	11,80 €	20 octobre 2020
12 mai 2011	19 485				19 485	11,80 €	11 mai 2021
20 décembre 2012		21 389			21 389	11,80 €	11 mai 2021
Total	289 993	21 389		5 800	305 582	11,80 €	

c) Les plans de stock-options

Les assemblées générales du 10 juin 2004, du 28 septembre 2007 et du 22 juin 2010 ont autorisé la mise en place de plans de stock-options.

Au 31 décembre 2011

Date d'attribution des plans de stock options	Nombre d'options en circulation au 31/12/2010	Nombre d'options attribuées sur la période	Nombre d'options exercées sur la période	Nombre d'options caduques sur la période	Nombre d'options en circulation au 31/12/2011	Prix d'exercice en euros	Échéance du plan
6 juillet 2006	2 000			2 000		50,00 €	5 juillet 2011
7 décembre 2006	300			300		50,00 €	6 décembre 2011
15 mai 2008	28 544			500	28 044	15,00 €	25 mars 2018
12 mars 2009	4 500			500	4 000	15,00 €	12 mars 2019
14 octobre 2009	500				500	15,00 €	14 octobre 2019
21 octobre 2010	19 785				19 785	11,80 €	21 octobre 2020
15 septembre 2011		500			500	11,80 €	15 septembre 2021
Total	55 629	500		3 300	52 829	13,77 €	

Au 31 décembre 2012

Date d'attribution des plans de stock options	Nombre d'options en circulation au 31/12/2011	Nombre d'options attribuées sur la période	Nombre d'options exercées sur la période	Nombre d'options caduques sur la période	Nombre d'options en circulation au 31/12/2012	Prix d'exercice en euros	Échéance du plan
6 juillet 2006						50,00 €	5 juillet 2011
7 décembre 2006						50,00 €	6 décembre 2011
15 mai 2008	28 044			15 377	12 667	15,00 €	25 mars 2018
12 mars 2009	4 000				4 000	15,00 €	12 mars 2019
14 octobre 2009	500			500		15,00 €	14 octobre 2019
21 octobre 2010	19 785			18 985	800	11,80 €	21 octobre 2020
15 septembre 2011	500				500	11,80 €	15 septembre 2021
20 décembre 2012		10 000			10 000	11,80 €	20 décembre 2022
Total	52 829	10 000		34 862	27 967	13,71 €	

d) Actions gratuites

L'assemblée générale du 22 juin 2010 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer gratuitement au bénéfice de salariés ou de mandataires sociaux de la société. Le Conseil d'administration a mis en œuvre un plan d'attribution de 80 000 actions gratuites. La période d'acquisition est d'une durée de deux ans, le conseil d'administration a autorisé l'augmentation de capital correspondante le 27 juin 2012. La période de conservation de ces actions est fixée à 2 ans soit jusqu'au 22 juin 2014.

4.9.3 Evolution du nombre d'instruments en circulation et/ou en phase d'acquisition

Les opérations intervenues au cours de l'exercice 2011 et 2012 sur les instruments de paiement sur base d'actions se résument comme suit :

	Bons de souscription d'actions	Actions gratuites	Bons de création d'entreprise	Plan de stock options
	Nombre de bons	Nombre d'actions	Nombre de bons	Nombre d'options
Solde au 31 décembre 2010	1 001	80 000	271 408	55 629
Attribuées	500		19 485	500
Annulées			900	3 300
Exercées				
Solde au 31 décembre 2011	1 501	80 000	289 993	52 829
Solde au 31 décembre 2011	1 501	80 000	289 993	52 829
Attribuées			21 389	10 000
Annulées			5 800	34 862
Exercées		80 000		
Solde au 31 décembre 2012	1 501		305 582	27 967

4.9.4 Le montant des charges sur paiement en actions

Ces charges sont comptabilisées en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Type d'instrument	Nom du plan	Nombre d'instruments encore en vie au 31/12/2012	Date d'attribution	Fourchette d'exercabilité*	JV unitaire	Juste Valeur totale du plan (K€)**	Charge cumulée 2010 (K€)	Charge 2011 (K€)	Charge 2012 (K€)
AGA	AGA	80 000	22/06/2010	22/06/2012	11,8 €	944	236	472	236
BSA	BSA mai 2011	500	12/05/2011	12/05/2011	6,8 €	3	-	1	1
	SO décembre 2006	300	07/12/2006	07/12/2007 07/12/2010	9,0 €	2	0	-	-
	SO mai 2008	12 667	15/05/2008	15/05/2009 15/05/2011	7,9 €	203	200	3	-
	SO mars 2009	4 000	15/05/2008	15/03/2010 15/03/2012	8,1 €	33	29	3	0
SO	SO octobre 2010	800	22/06/2010	01/01/2011 01/04/2013	6,6 €	116	44	54	17
	SO septembre 2011	500	22/06/2010	01/10/2011 01/04/2013	6,6 €	3	-	1	1
	SO décembre 2012	10 000	22/06/2010	01/04/2013 01/01/2016	6,7 €	58	-	-	-
	BCE2 juin 2010	245 358	22/06/2010	01/07/2010 01/01/2011	6,8 €	1 434	732	514	177
BCE	BCE3 octobre 2010	19 350	22/06/2010	01/10/2010 01/04/2013	6,8 €	151	67	58	23
	BCE mai 2011	19 485	12/05/2011	01/07/2011 01/10/2013	6,8 €	113	-	52	23
	BCE décembre 2012	21 389	27/06/2012	01/07/2013 01/01/2016	6,7 €	125	-	-	-
TOTAL						3 186	1 309	1 160	477

*Pour les plans à acquisition graduelle, les périodes d'exercabilité s'exercent dans la fourchette indiquée

**La charge comptable relative à un plan de stock-options ou d'actions gratuites doit correspondre à la Juste Valeur du plan étalée linéairement sur toute la période d'acquisition, telle qu'elle est définie dans le règlement du plan. Elle est comprise entre 6 mois et 4 ans pour la plupart des plans

La charge comptabilisée au 1er janvier 2011 est de 1 309K€, intégralement constatée en réserves à au titre des exercices 2006 à 2010.

4.10 – Dettes financières

Les avances conditionnées auprès des collectivités publiques font l'objet de contrats avec OSEO.

La Société bénéficie de deux contrats d'avances remboursables avec OSEO Innovation. Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

➤ Avance remboursable OSEO : La Société a obtenu une avance remboursable OSEO de 980 K€ le 20 novembre 2008 dont l'objet est le développement d'une plateforme (matériel et logiciel) de gestion du transport des flux d'informations pour les télécommunications très haut débit par fibres optiques et outils de pilotage associés.

L'échéancier de versements prévu au contrat est le suivant :

- 380 K€ après la signature du contrat ;
- 400 K€ à partir du 1^{er} avril 2009 (sous condition notamment d'augmentation des fonds propres par apport en espèces préalable de 3 M€) ;
- le solde, soit 200 K€, à l'achèvement des travaux (au plus tard le 30/06/2010).

Le programme ayant été mené à son terme fin 2009, au 31 décembre 2010, la Société avait encaissé la totalité des versements mentionnés ci-dessus.

L'échéancier initial de remboursement est le suivant :

- 90 K€ au titre de l'exercice 2011 dont :
 - 45 K€ au plus tard le 30/09/2011 ;
 - 45 K€ au plus tard le 31/12/2011 ;
- 250 K€ au titre de l'exercice 2012 dont :
 - 45 K€ au plus tard le 31/03/2012 ;
 - 45 K€ au plus tard le 30/06/2012 ;

- 80 K€ au plus tard le 30/09/2012 ;
 - 80 K€ au plus tard le 31/12/2012 ;
 - 400 K€ au titre de l'exercice 2013 dont :
 - 80 K€ au plus tard le 31/03/2013 ;
 - 80 K€ au plus tard le 30/06/2013 ;
 - 120 K€ au plus tard le 30/09/2013 ;
 - 120 K€ au plus tard le 31/12/2013 ;
 - Et le solde, soit 240 K€ en 2014 selon l'échéancier suivant :
 - 120 K€ au plus tard le 31/03/2014 ;
 - 120 K€ au plus tard le 30/06/2014.

Au 30 novembre 2012, la société a obtenu un report des échéances des 31 décembre 2012 et 31 mars 2013. Un total de 260 K€ a été remboursé correspondant aux 5 premières échéances rappelées ci-dessus.

➤ Avance remboursable COFACE

La Société a signé en 2009 deux contrats d'assurance prospection avec la COFACE dont un relatif au Royaume Uni et l'autre à l'Inde et à la Russie, non renouvelés en 2011 et arrivés en phase d'amortissement. Elle a perçu à ce titre un montant total de 256 K€ remboursable sur 60 mois à compter du 1^{er} février 2012. Au 31 décembre 2012 58 K€ ont été remboursés à la COFACE.

a) Variation des dettes financières du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

En milliers d'euros	1er janvier 2011	Encaissements	Emissions	Remboursements	Désactua- lisation	Reclasse- ment	31 décembre 2011
Avances Oseo	890					(250)	640
Avances Coface	114	116				(25)	205
Actualisation sur avances	(121)				37		(84)
Intérêts courus sur emprunts	32			(32)			
Emprunts et dettes financières non courantes	915	116		(32)	37	(275)	761
Avance Oseo	90			(90)		250	250
Avance Coface	26					25	51
Actualisation sur avances	(14)				2		(12)
Emprunts et dettes financières courantes	102			(90)	2	275	289
Total des emprunts et dettes financières	1 017	116		(122)	39		1 050

b) Variation des dettes financières du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	31 décembre 2011	Encaissements	Emissions	Remboursements	Désactua- lisation	Reclasse- ment	31 décembre 2012
Avances Oseo	640					(400)	240
Avances Coface	205				40	(58)	187
Actualisation sur avances	(84)						(84)
Dettes de crédit-bail			132				132
Emprunts et dettes financières non courantes	761		132		40	(458)	475
Avance Oseo	250			(170)		400	480
Avance Coface	51			(58)		58	51
Actualisation sur avances	(12)				5		(7)
Dettes de crédit-bail			62	(10)			52
Emprunts et dettes financières courantes	289		62	(238)	5	458	576
Total des emprunts et dettes financières	1 050		194	(238)	45		1 051

c) Echéancier des dettes financières au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	A moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avances Oseo	480	240				720
Avances Coface	51	101	86			238
Actualisation sur avances	(51)	(32)	(8)			(91)
Dettes de crédit-bail	52	132				184
Total des emprunts et dettes financières	532	441	78			1 051

4.11 – Impôts

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant total de 29 256 121 euros au 31 décembre 2012 (21 346 195 euros au 31 décembre 2011 et 19 471 381 euros au 31 décembre 2010), soit un actif d'impôt différé potentiel de de 10 073K€ à la clôture 31 décembre 2012.

La base active d'imposition différée nette des différences temporaires passives n'a pas été activée par prudence, en application des principes décrits en Note 3.3.16.

4.12 – Provisions

a) Variation des provisions du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

En milliers d'euros	1er janvier 2011	Dotations	Actuali- sation	Reprise provision utilisée	Reprise provision non utilisée	31 décembre 2011
Provision pour garantie						
Provisions courantes						
Provision pour garantie	106	98		(106)		98
Provisions non courantes	106	98		(106)		98
Total des provisions	106	98		(106)		98

b) Variation des provisions du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	31 décembre 2011	Dotations	Actualisation	Reprise provision utilisée	Reprise provision non utilisée	31 décembre 2012
Provisions pour garanties						
Provisions courantes						
Provisions pour garanties	98	187		(98)		187
Provisions non courantes	98	187		(98)		187
Total des provisions	98	187		(98)		187

4.13 – Avantages au personnel

a) Variation de l'engagement net reconnu au bilan

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dette actuarielle de début de période	146	127
Charges d'intérêts	8	7
Coût des services rendus	18	17
Gains ou pertes actuariels	11	(5)
Dette actuarielle de fin de période	183	146

Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Comme précisé dans les règles et méthodes comptables, le Groupe a appliqué par anticipation la norme IAS19 Révisée, l'intégralité des gains ou pertes actuariels est par conséquent reconnue en capitaux propres. Le coût des services rendus est comptabilisé en charge opérationnelle et les charges d'intérêts en autres produits et charges financières.

b) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de fins de carrières sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Taux d'actualisation des Indemnités de Fin de Carrière	2,69%	4,60%
Taux de charges sociales	47,00%	47,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation annuelle des salaires net d'inflation	2,30%	2,30%
Turn over (en fonction de l'âge)	0% à 6,3%	0% à 6,3%
Turn over médian	3,7%	3,7%
Table de mortalité	TM 2008-2010	TM 2008-2010
Age de départ en retraite (cadres et non cadres)	65 ans	65 ans

c) La sensibilité aux taux d'actualisation

Le tableau suivant présente une étude de sensibilité pour le régime d'indemnités de fin de carrière au taux d'actualisation sur la dette actuarielle.

En milliers d'euros	31 décembre 2012
Hausse du taux de 0,25%	175
Baisse du taux de 0,25%	191
Hausse du taux de 1%	154
Baisse du taux de 1%	217

4.14 – Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1er janvier 2011
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 593	1 346	2 106
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 593	1 346	2 106

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur ce poste dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'antériorité supérieure à un an à la fin de chaque période concernée.

4.15 – Autres passifs courants

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1er janvier 2011
Passifs sociaux	1 416	1 236	1 268
Passifs fiscaux	116	95	139
Passifs sur immobilisations	47	71	173
Autres passifs	0	7	568
Produits constatés d'avance	191	173	
Total autres passifs courants	1 770	1 583	2 148

Les dettes sociales sont relatives aux charges sociales et congés payés.

Note 5 – Notes relatives au compte de résultat

5.1 – Produits des activités ordinaires

Par nature

Chiffre d'affaires (en milliers euros)	2012	2011
Vente de marchandises	692	695
Production vendue de biens	8 640	8 565
Production vendue de services	869	874
Total Chiffre d'affaires	10 201	10 134

Par lieu géographique

Chiffre d'affaires (en milliers euros)	2012	2011
Amérique du nord et du sud	4 107	3 551
Europe, Moyen Orient et Afrique	6 094	6 583
Total Chiffre d'affaires	10 201	10 134

5.2 - Nature des dépenses allouées par fonction

Nature des frais de recherche et développement

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Charges de personnel	(2 717)	(2 539)
Dotations amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles	(333)	(285)
Crédit Impôts Recherche	1 111	955
Activation des frais de recherche et	242	0
Achats d'études et autres	(210)	(212)
Total des charges de recherche et développement	(1 906)	(2 081)

Nature des frais commerciaux

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Autres	(1 340)	(1 414)
Charges de personnels	(2 612)	(2 357)
Dotations amortissements et provisions	(554)	(403)
Total frais commerciaux	(4 506)	(4 174)

Nature des frais généraux et administratifs

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Autres	(596)	(660)
Impôts et taxes	(82)	(99)
Charges de personnels	(1 477)	(2 078)
Dotations amortissements et provisions	(28)	(3)
Total frais généraux	(2 183)	(2 841)

5.3 – Ventilation des frais de personnel

a) Ventilation des frais de personnel par fonction

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Frais de recherche et développement	(2 717)	(2 539)
Frais commerciaux	(2 611)	(2 356)
Frais généraux et administratifs	(1 477)	(2 078)
Total des charges de personnel	(6 805)	(6 974)

b) Ventilation des frais de personnel par nature

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Salaires et traitements	(4 687)	(4 236)
Charges salariales et patronales	(1 615)	(1 554)
Dotation / reprise d'engagement retraite	(26)	(24)
Rémunérations en actions	(477)	(1 160)
Total des charges de personnel	(6 805)	(6 974)

c) Les effectifs

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Cadres	52	54
Agents de maîtrise et techniciens	2	2
Employés	5	5
Mise à disposition	1	7
Total des effectifs moyen	60	68

5.4 – Les dotations et reprises d’amortissements

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dot./Amt. & Prov. immo. incorporelles	(325)	(285)
Dot./Amt. & Prov. immo. corporelles	(477)	(424)
Dot./Prov. risques & charges d'exploit. (hors retraites)	(187)	(98)
Rep./Prov. risques & charges d'exploit. (hors retraites)	98	106
Dot./Prov. engagements de retraite	(26)	(24)
Dotation et reprises amortissements et provisions	(916)	(724)
Dot./Prov. sur créances (actif circulant)		(4)
Dot./Prov. stocks MP, autres approv. et marchandises	(381)	(388)
Dot./Prov. sur stocks en-cours et produits finis	(30)	
Rep. Prov. stocks MP, autres approv. et marchandises		335
Rep./Prov. sur créances (actif circulant)	5	14
Dotation et reprises de provisions sur actifs courants	(406)	(44)
Total des dotations et reprises d'amortissements et provisions	(1 322)	(768)

5.5 – Coût de l’endettement financier net et autres produits et charges financiers

a) Coût de l’endettement financier

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	52	143
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	(48)	(39)
Coût de l'endettement financier net	5	104

b) Autres produits et charges financiers

En milliers d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement		
Gains (Pertes) nets de change	(100)	29
Autres produits et charges financières	60	5
Autres produits et charges financiers	(40)	34

5.6 – Résultat par action

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités.

a) Résultat par action pour l'ensemble des activités

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice

Le nombre moyen pondéré d'actions est de 1 910 573 au 31 décembre 2011 et de 1 951 778 au 31 décembre 2012.

Compte tenu de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 2, décidée par l'assemblée générale du 25 février 2013, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation a été ajusté, en le multipliant par 2, pour tous les exercices présentés

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en milliers d'euro)	(4 696)	(3 309)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	3 903 556	3 821 146
Nombre moyen pondéré d'actions propres		
Résultat en euros par actions	(1,20)	(0,87)

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BCE, SO) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ces instruments sont présentés de manière détaillée en Note 4.9. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Note 6 – Information sectorielle

Le Groupe applique au 31 décembre 2012 la norme IFRS 8 (Secteurs opérationnels), publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2007.

Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le Groupe est géré sur la base d'un seul secteur et ne distingue pas de secteurs géographiques autonomes.

En revanche le Groupe distingue le suivi de chiffre d'affaires entre deux zones principales, à savoir Amérique du Nord et du Sud et Europe-Moyen-Orient-Afrique (cf. note 5.1).

Note 7 – Information relative aux parties liées

Les rémunérations présentées ci-après sont octroyées au PDG et aux membres du conseil d'administration de la société. Elles ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

(en euros)	2012	2011
Rémunération et avantages en nature	457 362	465 425
Paielements en actions	354 167	816 074
Avantages en nature GSC	11 481	11 161
Total	823 010	1 292 660

Les modalités d'évaluation des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 4.9

Note 8 – Expositions aux risques financiers

8.1 - Risque de taux d'intérêts

Le groupe Ekinops n'est pas confronté à des risques de taux, l'ensemble de ces dettes financières sont des avances conditionnées qui ne font pas l'objet de rémunération.

8.2 - Risque de change

La Société est exposée à la variation du taux de change € / US \$.

Au titre de l'exercice 2012, 52 % de son chiffre d'affaires a été réalisé en dollars alors que dans le même temps, 47 % des dépenses ont été engagées dans cette même devise. La perte nette de change dégagée sur l'exercice s'est établi à 100 K€ sur ces opérations commerciales.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. Si elle ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats d'exploitation pourraient en être altérés.

8.3 - Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'émission d'obligations convertibles et remboursables en actions, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et de remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche mais n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires. En conséquence, la Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

La Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa gamme d'équipements et son évolution technologique ainsi que pour le déploiement d'une force commerciale et d'équipes de support après-vente.

Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir notamment ralentir tant ses efforts de R&D que commerciaux.

Au 31 décembre 2012, le Groupe disposait de 2 120 K€ de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le conseil d'administration a d'ores et déjà pris les mesures suivantes pour assurer le financement nécessaire à la période postérieure :

- (i) préparation d'une introduction en bourse des actions de la Société sur le marché Euronext Paris avec une levée de fonds concomitante au cours de l'exercice 2012 si les conditions de marché le permettent, ces capitaux devant permettre à la Société de poursuivre ses activités. En tout état de cause, la Société ne s'interdit aucunement, en cas de réalisation de l'introduction en bourse de faire à nouveau appel au marché et,
- (ii) poursuivre une recherche d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé au cas où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'introduction en bourse envisagée.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

8.4 – Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

Le risque de crédit lié aux créances est limité en raison, d'une part, de la faiblesse de l'encours client au 31 décembre 2012 et de la qualité de la balance âgée Groupe à la clôture 2012.

a) Créances non réglées au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2012	Dont actifs financiers non échus ni dépréciés à la date de clôture	Dont actifs financiers échus mais non dépréciés à la date de clôture			Dont actifs financiers dépréciés
			0-3 mois	3-6 mois	Au-delà de 6 mois	
Autres créances rattachées						
Clients	2 437	1 778	629	23	7	
Autres débiteurs	22	22				
Autres actifs financiers						
Total des créances non réglées	2 459	1 800	629	23	7	

b) Créances non réglées au 31 décembre 2011

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31 décembre 2011	Dont actifs financiers non échus ni dépréciés à la date de clôture	Dont actifs financiers échus mais non dépréciés à la date de clôture			Dont actifs financiers dépréciés
			0-3 mois	3-6 mois	Au-delà de 6 mois	
Autres créances rattachées						
Clients	1 776	1 242	292	241		5
Autres débiteurs	26	26				
Autres actifs financiers						
Total des créances non réglées	1 802	1 269	292	241		5

Note 9 – Engagements hors bilan**9.1 - Engagements sur contrat de location simple**

La Société loue des bureaux dans le cadre de contrats de location non résiliables.

Les paiements futurs minimum des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

En milliers d'euros	2012	2011
A moins de 1 an	217	217
De 1 à 5 ans	869	869
Plus de 5 ans	0	217
TOTAL	1 086	1 303

Le montant des loyers comptabilisés en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 217 K€.

9.2 - Engagements donnés

Prêts Oséo

La société est engagée à verser, au plus tard le 31/03 de chaque année à compter du 1^{er} janvier 2010, 20% du produit perçus en cas de cession ou de concession de licences, de brevets ou de savoir-faire portant sur tout ou partie des résultats du programme aidé. Au 31 décembre 2012, cette disposition n'a pas eu à s'appliquer.

Droit individuel à la formation (DIF) dans les sociétés françaises

Le volume d'heures de formation théorique cumulé correspondant aux droits acquis représente environ 4.262 heures. La valeur correspondante est estimée à 39 K euros.

Note 10 – Evènements postérieurs à la clôture

Une assemblée générale mixte antérieure à l'arrêté des comptes s'est tenue le 25 février 2013 ayant pour objet d'approuver :

- La conversion des actions de préférence en actions ordinaires et la suppression des catégories d'actions existantes, afin de permettre la transformation de la société visée ci-dessus
Cette résolution a eu pour effet de conférer les mêmes droits à l'ensemble des actionnaires et en conséquence, de diviser le capital social en 1.990.573 actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées et de même rang ;
- La transformation de la société de Société par Actions Simplifiée en Société Anonyme ;
- La division par deux de la valeur nominale des actions composant le capital social (Attribution de deux (2) actions d'une valeur nominale de cinquante cents d'euro (0,50 €) chacune pour chaque action d'une valeur nominale d'un euro (1 €) anciennement détenue).
Cette résolution a eu pour effet de diviser le capital social, restant fixé à 1.990.573 euros, en 3.981.146 actions d'une valeur nominale de cinquante cents d'euro (0,50 €) euro chacune ;

L'autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder à l'émission et à l'attribution d'instruments dilutifs (BCE, BSA, options de souscription d'action).

20.2 **INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA**

Non applicable.

20.3 ETATS FINANCIERS HISTORIQUES DE EKinOPS S.A.

Le Groupe ayant établi des comptes consolidés sur la période de référence, les états financiers individuels historiques d'Ekinops S.A. ne sont pas intégrés dans le présent document.

20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.4.1 Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

Actualis Audit
143, rue de Paris
53000 Laval

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

EKinOPS

Société Anonyme
3, rue Blaise Pascal
22300 Lannion

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 et, à la demande de votre Direction Générale, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EKinOPS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés des exercices 2011 et 2012 sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 3.3.4 « Estimations et jugements comptables déterminants » de l'annexe ainsi que les mesures prises par le Conseil d'administration qui y sont décrites pour permettre au Groupe de poursuivre son exploitation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 3.3.5.1 « Frais de recherche et développement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 3.3.5.1 et 4.1 de l'annexe fournissent une information appropriée.
- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 3.3.4 de l'annexe fait état de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information figurant en annexe sur la situation de la société au regard de l'incertitude mentionnée ci-dessus pesant sur la continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 5 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Actualis Audit

Deloitte & Associés

Cédric TOMINE

Fabien BROVEDANI

20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Néant.

20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

31 décembre 2012.

20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES CONSOLIDEES

Non applicable.

20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

20.7.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Néant.

20.7.2 Politique de distribution de dividendes

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement du Groupe.

20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la date d'enregistrement du document de base, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société et/ou de sa filiale.

20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Il n'y a pas eu, à la connaissance du Groupe, de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 31 décembre 2012.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le descriptif ci-joint tient compte de certaines modifications statutaires décidées par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2013, pour certaines sous condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Paris de NYSE-Euronext.

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

À la date d'enregistrement du document de base, et compte tenu de la division de la valeur nominale unitaire des actions par deux et de la conversion de l'ensemble des actions de préférence en actions ordinaires approuvées par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 25 février 2013, le capital de la Société s'élève à 1.990.573,00 € divisé en 3.981.146 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,50 €.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.

À la date du présent document de base, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par sa filiale américaine ou par un tiers pour son compte.

L'assemblée générale mixte de la Société réunie le 21 mars 2013 a autorisé, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée et sous condition suspensive de la première cotation des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation

Objectifs des rachats d'actions :

- de favoriser l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF le 21 mars 2011 ;
- de permettre d'honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ; de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- d'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ;

- . toute autre finalité autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou reconnue ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'Autorité des Marchés Financiers.

Prix d'achat maximum : 200% du prix par action retenu dans le cadre de l'introduction en bourse, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 2.000.000 €.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est rappelé qu'à compter de l'admission aux négociations des titres du Groupe, cette dernière sera tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 21 mars 2013

- Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique et mise en ligne sur le site Internet de la Société).

Pendant la réalisation du programme de rachat

- Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;
- Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.

Chaque année

- Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

La division par deux (2) de la valeur nominale unitaire des actions décidée par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013 n'a pas d'impact sur le nombre de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE), d'options de souscription et de bons de souscription d'actions attribués ou autorisés, préalablement à cette date. Afin de maintenir les droits des titulaires de ces instruments, le nombre d'actions pouvant être obtenu par exercice d'un bon de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE), d'une option de souscription ou d'un bon de souscription d'actions a été multiplié par deux. Les tableaux ci-dessous tiennent compte de cet ajustement.

A la date du présent document de base, les titres donnant accès au capital sont les suivants :

21.1.4.1 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises

A ce jour, il a été procédé à cinq reprises à l'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise en cours de validité dont les principales caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Intitulé du plan	BCE2 (06.10)	BCE3 (06.10)	BCE (05.11)	BCE (06.12)	BCE (02.13)
Date d'assemblée	22-juin-10	22-juin-10	12-mai-11	27-juin-12	25-févr-13
Date du CA ayant décidé l'attribution des BCE	Emis par AG	21-oct-10	12-mai-11	20-déc-12	25-févr-13
Nombre total de BCE autorisés	245 358	88 691	88 691	88 691	240 000 (6)
Nombre total de BCE attribués	245 358	26 050	19 485	21 389	222 600
Nombre total d'actions pouvant encore être souscrites (1) <i>dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux:</i>	490 716	38 700	38 970	42 778	222 600
<i>dont Didier BREDY</i>	164 406	0	0	0	56 000
<i>dont François-Xavier OLIVIER</i>	163 838	0	0	13 060	56 000
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'attribution)	1	45	3	9	26
Point de départ d'exercice des BCE	01-juil-10	01-oct-10	01-juil-11	01-juil-11	01-avr-14
Date d'expiration des BCE	21-juin-20	20-oct-20	11-mai-21	11-mai-21	25-févr-23
Prix d'exercice des BCE (1)	11,80 €	11,80 €	11,80 €	11,80 €	6,69 €
Modalités d'exercice	(2)	(2)	(3)	(4)	(5)
Nombre d'actions déjà souscrites au 21 mars 2013	0	0	0	0	0
Nombre total de BCE attribués annulés ou caducs au 21 mars 2013	0	6 700	0	0	0
Nombre total de BCE attribués restants au 21 mars 2013	245 358	19 350	19 485	21 389	222 600
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 21 mars 2013 (1)	490 716	38 700	38 970	42 778	222 600

- (1) Le nombre d'actions tient compte d'une parité d'exercice ajustée de la division par 2 de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013, à savoir que chaque bon de souscription de parts de créateurs d'entreprise donne dorénavant le droit de souscrire 2 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50€ au lieu de 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 1€ (à l'exception des BCE (02.13) attribués postérieurement à la décision de division par deux de la valeur nominale d'une action de la Société).
- (2) Au 1^{er} janvier 2013, 11/12^{ème} des BCE 2 (06.10) et des BCE 3 (06.10) attribués sont exerçables, soient respectivement 224. 910 BCE 2 (06.10) et 20.195 BCE 3 (06.10). Tous seront exerçables au 1^{er} avril 2013 et éventuellement de manière anticipée à compter de la cotation des actions de la Société sur un marché réglementé ou organisé Français.
- (3) Au 1er janvier 2013, 9/12ème des BCE (05.11) attribués sont exerçables, soient 14.613 BCE (05.11). 1.623 BCE (05.11) supplémentaires deviendront exerçables au 1er avril 2013 et au 1er juillet 2013, le solde, soit 1628 BCE (05.11) deviendront exerçables le 1er octobre 2013. Par exception, l'intégralité des BCE (05.11) sera exerçable de manière anticipée à compter de la cotation des actions de la Société sur un marché réglementé ou organisé français.
- (4) Au 1er janvier 2013, aucun des BCE (06.12) attribués n'est exerçable. Ils deviendront exerçables par 1/12ème chaque trimestre à compter du 1er avril 2013. Ainsi, au 1er janvier 2016, tous les BCE (06.12) seront exerçables. Par exception, l'intégralité des BCE (06.12) sera exerçable de manière anticipée à compter de la cotation des actions de la Société sur un marché réglementé ou organisé français.
- (5) Sur les 222 600 BCE (02-13) attribués, et sous condition suspensive de l'introduction en bourse de la Société sur un marché réglementé français ou étranger, 4/12^{ème} des BCE (02-13) deviendront exerçables à compter du 1^{er} avril 2014. Puis, à compter du 1^{er} juillet 2014, 1/12^{ème} supplémentaire deviendra exerçable chaque trimestre. Ainsi, au 1^{er} avril 2016, l'intégralité des 222 600 BCE (02-13) sera devenue exerçable.
- (6) Le plafond était commun avec le plafond des résolutions utilisées pour les attributions des options de souscription d'actions et BSA de février 2013.

21.1.4.2 Options de souscription

A ce jour, six plans d'options de souscription d'actions au profit des salariés de la Filiale, dont les principales caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous, sont en cours de validité.

Intitulé du plan	Plan 2		Plan 3			Plan 4
Date d'assemblée générale	28-sept-07		22-juin-10			25-févr-13
Date du CA ayant décidé l'attribution des options de souscription	15-mai-08	12-mars-09	21-oct-10	15-sept-11	20-déc-12	25-févr-13
Nombre total d'options de souscription autorisés par l'AG	62 091		88 691	88 691	88 691	240 000 (7)
Nombre total d'options de souscription attribuées au 1er janvier 2013	33 544	5 500	19 785	500	10 000	8 400
Nombre total d'actions pouvant encore être souscrites (1)	25 334	8 000	1 600	1 000	20 000	8 400
dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux :						
dont Didier BREDY	0	0	0	0	0	0
dont François-Xavier OLIVIER	0	0	0	0	0	0
Nombre de bénéficiaires non mandataires	10	3	4	1	1	4
Point de départ d'exercice des options de souscription	15-mai-09	15-mars-10	01-janv-11	01-oct-11	01-avr-13	01-avr-14
Date d'expiration des options de souscription	25-mars-18	12-mars-19	21-oct-20	15-sept-21	20-déc-22	25-févr-23
Prix d'exercice des options de souscription (1)	15,00 €	15,00 €	11,80 €	11,80 €	11,80 €	6,69 €
Modalités d'exercice	(2)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Nombre d'actions déjà souscrites au 21 mars 2013	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'options de souscription attribuées annulées ou caduques au 21 mars 2013	20 877	1 500	18 985	0	0	0
Nombre total d'options de souscription attribuées restants au 21 mars 2013	12 667	4 000	800	500	10 000	8 400
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 21 mars 2013 (1)	25 334	8 000	1 600	1 000	20 000	8 400

- (1) Le nombre d'actions tient compte d'une parité d'exercice ajustée de la division par 2 de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013, à savoir que chaque option de souscription donne dorénavant le droit de souscrire à 2 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50€ au lieu de 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 1€, à l'exception du plan attribué le 25 février 2013 postérieurement à la décision de division du nominal par 2.
- (2) Au 1er janvier 2013, l'intégralité des options de souscription est exerçable, les dates d'échéance d'exercice progressif étant toutes atteintes.
- (3) Au 1er janvier 2013, 11/12ème des 18 985 attribuées sont exerçables. Le solde le sera à compter du 1er avril 2013. Par exception, l'intégralité des 18 985 options de souscription sera exerçable de manière anticipée à compter de la cotation des actions de la Société sur un marché réglementé ou organisé Français.
- (4) Au 1^{er} janvier 2013, 6/12^{ème} des 500 options de souscription attribuées sont exerçables, soient 250 options de souscription. Tous les 3 mois, à compter du 1^{er} avril 2013, 1/12^e de plus deviendra exerçable. Ainsi, au 1^{er} avril 2014, 100% des options de souscription attribuées seront devenues exerçables. Par exception, l'intégralité des 500 options de souscription deviendra exerçable de manière anticipée à compter de la cotation des actions de la Société sur un marché réglementé ou organisé français.
- (5) Au 1^{er} janvier 2013, aucune des 10 000 options de souscription attribuées n'est exerçable. Elles le deviendront par 1/12^{ème} chaque trimestre à compter du 1^{er} avril 2013. Ainsi, au 1^{er} janvier 2016, l'ensemble des 10 000 options de souscription seront exerçables. Par exception, l'intégralité des options attribuées deviendra exerçable de manière anticipée à compter de la cotation des actions de la Société sur un marché réglementé ou organisé français.
- (6) Sur les 8 400 options attribuées, et sous condition suspensive de l'introduction en bourse de la Société sur un marché réglementé français ou étranger, 4/12ème des options deviendront exerçables à compter du 1er avril 2014. Puis, à compter du 1er juillet 2014, 1/12ème supplémentaire deviendra exerçable chaque trimestre. Ainsi, au 1er avril 2016, l'intégralité des 8 400 options sera devenue exerçable.
- (7) Le plafond était commun avec le plafond des résolutions utilisées pour les attributions des BCE et BSA de février 2013.

21.1.4.3 Bons de souscription d'actions

A ce jour, quatre attributions de bons de souscription d'actions sont en cours de validité. Leurs principales caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Intitulé du plan	BSA 1 (11 05)	BSA 1 Bis	BSA (05 11)	BSA (02 13)
Date d'assemblée	22-nov-05	28-sept-07	12-mai-11	25-févr-13
Date du CA ayant décidé l'attribution des BSA	Par AG	Par AG	12-mai-11	25-févr-13
Nombre total de BSA autorisés par l'AG	1000	1	88 691 (5)	240 000 (8)
Nombre total de BSA attribués	1000	1	500	9 000
Nombre total d'actions pouvant encore être souscrites (1)	2 000	20 000	1 000	9 000
dont pouvant être souscrites par les mandataires sociaux:				
dont Didier BREDY	0	0	0	0
dont François-Xavier OLIVIER	0	0	0	0
Nombre de bénéficiaires non mandataires	1	1	1	1
Point de départ d'exercice des BSA	05-déc-05		12-mai-11	01-avr-14
Date d'expiration des BSA	22-nov-15	22-nov15 (3)	11-mai-2021	25-févr-23
Prix d'exercice des BSA (1)	50 € (2)	15 € (4)	11,80 €	6,69 €
Modalités d'exercice	sans	sans	(6)	(7)
Nombre d'actions déjà souscrites au 21 mars 2013	0	0	0	0
Nombre total de BSA attribués annulés ou caducs au 21 mars 2013	0	0	0	0
Nombre total de BSA attribués restants au 21 mars 2013	1 000	1	500	9 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 21 mars 2013 (1)	2 000	20 000	1 000	9 000

- (1) Le nombre d'actions tient compte d'une parité d'exercice ajustée de la division par 2 de la valeur nominale des actions décidée par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013, à savoir que chaque BSA 1 (11 05) et BSA (05 11) donne dorénavant le droit de souscrire 2 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50€ au lieu de 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 1€, de même le BSA 1 bis donne dorénavant le droit de souscrire à 20 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € au lieu de 10.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1€. Le prix d'exercice a été ajusté en conséquence. En revanche, le plan de BSA (02 13) a pour sa part été attribué postérieurement à la décision de division du nominal par deux.
- (2) Le prix de souscription unitaire de chaque BSA était de 5 € ;
- (3) En cas d'admission de tout ou partie des actions de la Société sur un marché réglementé avant le 22 novembre 2015, le délai d'exercice du BSA sera prorogé au 22 novembre 2020 ;
- (4) Le prix de souscription du BSA1 bis était de 100 € ;
- (5) Le solde non attribué est caduc à ce jour (soit 88 191 BSA (05 11));
- (6) Au 1^{er} janvier 2013, 9/12^{ème} des BSA (05.11) attribués sont exerçables, soient 374BSA (05.11). 42 BSA (05.11) supplémentaires deviendront exerçables au 1^{er} avril 2013 et au 1^{er} juillet 2013, le solde, soit 42 BSA (05.11) deviendront exerçables le 1^{er} octobre 2013. Par exception, l'intégralité des BSA (05.11) sera exerçable de manière anticipée à compter de la cotation des actions de la Société sur un marché réglementé ou organisé Français.
- (7) Sur les 9 000 BSA (02-13), et sous condition suspensive de l'introduction en bourse de la Société sur un marché réglementé Français, 4/12^{ème} des BSA (02-13) deviendront exerçables à compter du 1er avril 2014. Puis, à compter du 1er juillet 2014, 1/12^{ème} supplémentaire deviendra exerçable chaque trimestre. Ainsi, au 1er avril 2016, l'intégralité des 9 000 BSA (02-13) sera devenue exerçable.

- (8) Le plafond était commun avec le plafond des résolutions utilisées pour les attributions des BCE et d'options de souscription d'actions de février 2013.

21.1.4.4 Synthèse des instruments dilutifs existants

L'exercice intégral de tous les titres donnant accès au capital existant à ce jour, pourrait conduire à la création de 930 098 actions nouvelles générant une dilution maximale de 18,94 % sur la base du capital et des droits de vote pleinement dilués.

	Nombre existant	Nombre d'actions nouvelles potentielles
BCE	528 182	833 764
Stock-options	36 367	64 334
BSA	10 501	32 000
TOTAL	575 050	930 098

La future note d'opération décrira les engagements de conservation auxquels seront soumis certaines de ces valeurs mobilières donnant accès au capital.

21.1.5 Capital autorisé

Les résolutions d'émission avec délégation de mise en œuvre conférée au conseil d'administration, approuvées par l'assemblée générale du 21 mars 2013 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité	Montant nominal maximum (en euros)	Montant nominal maximum commun (en euros)
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société	26 mois	1 990 573 €	1 990 573 €
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et faculté de conférer un droit de priorité	26 mois	1 990 573 €	
Augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois	1 990 573 € et dans la limite de 20% du capital social par an	
Autorisation en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale	26 mois	dans la limite de 10% du capital social par an	
Possibilité d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois	15% de l'émission initiale	
Emission d'actions ordinaires destinées à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange comportant une composante d'échange initiée par la Société	26 mois	1 990 573 €	
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature hors le cas d'une offre publique d'échange	26 mois	1 990 573 € dans la limite de 10% du capital social	
Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois	300 000 €	300 000 €
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et dirigeants de la Société.	38 mois	400 000 actions	400 000 actions
Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société.	38 mois	400 000 actions et dans la limite de 10% du capital social	
Réduction du capital social par annulation des actions auto détenues.	26 mois	dans la limite de 10% du capital social pendant une période de 24 mois	
Augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne groupe	26 mois	39 812 €	

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

21.1.7 Historique du capital social

21.1.7.1 Evolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nbre d'actions composant le capital	Valeur nominale	Capital social
21 01 2003	Constitution	40 000,00 €		40 000	40 000	1,00 €	40 000,00 €
21 03 2003	Emission d'actions de catégorie P	60 000,00 €	2 940 000,00 €	60 000	100 000	1,00 €	100 000,00 €
21 10 2003	Emission d'actions de catégorie P	10 000,00 €	490 000,00 €	10 000	110 000	1,00 €	110 000,00 €
14 05 2004	Exercice de BSA Tranche 2	70 000,00 €	3 430 000,00 €	70 000	180 000	1,00 €	180 000,00 €
11 10 2007	Emission d'actions de catégorie P2	561 665,00 €	7 863 310,00 €	561 665	741 665	1,00 €	741 665,00 €
11 10 2007	Conversion d'obligations convertibles OC1 (03 06)	67 649,00 €	947 086,00 €	67 649	809 314	1,00 €	809 314,00 €
11 10 2007	Conversion d'obligations convertibles OC1 (03 06)	67 005,00 €	938 070,00 €	67 005	876 319	1,00 €	876 319,00 €
11 10 2007	Remboursement d'obligations ORA 1 (12 06)	136 410,00 €	1 909 740,00 €	136 410	1 012 729	1,00 €	1 012 729,00 €
11 10 2007	Remboursement d'obligations ORA 2 (12 06)	133 938,00 €	1 875 132,00 €	133 938	1 146 667	1,00 €	1 146 667,00 €
22 06 2010	Emission d'actions de catégorie P3	508 475,00 €	5 491 530,00 €	508 475	1 655 142	1,00 €	1 655 142,00 €
22 06 2010	Remboursement d'ORA en actions de catégorie P3	255 431,00 €	2 758 654,80 €	255 431	1 910 573	1,00 €	1 910 573,00 €
27 06 2012	Acquisition définitive d'actions gratuites	80 000,00 €		80 000	1 990 573	1,00 €	1 990 573,00 €
25 02 2013	Division de la valeur nominale par 2			1 990 573	3 981 146	0,50 €	1 990 573,00 €
TOTAL		1 990 573,00 €	28 643 522,80 €		3 981 146	0,50 €	1 990 573,00 €

21.1.7.2 Evolution de la répartition du capital depuis le 1^{er} janvier 2010

	% de capital et droits de vote	% de capital et droits de vote	% de capital et droits de vote	% de capital et droits de vote
Actionnaires	Mars 2010	Mars 2011	Mars 2012	Mars 2013
FCPR VEN TECH Capital II	22,40%	24,51%	24,51%	23,53%
FCPR AURIGA Venture II	22,40%	19,43%	19,43%	18,65%
ODYSSEE VENTURE	11,63%	12,44%	12,44%	11,94%
AMUNDI Private Equity Funds	13,07%	16,61%	16,61%	9,51%
Didier BREDY	0,45%	0,37%	0,37%	6,48%
François Xavier OLLIVIER	1,05%	0,63%	0,63%	1,66%
Jean-Pierre DUMOLARD	1,02%	1,00%	1,49%	1,43%
Sous-total conseil d'administration	72,00%	74,98%	75,47%	73,19%
OTC Asset Management	8,72%	9,90%	9,90%	9,50%
Siparex - Sigefi	3,67%	2,74%	2,48%	8,81%
FCPR SG A (ID Invest)	0,00%	0,00%	7,29%	7,00%
FCPI ING (F) Actions Innovation 2 (Equitis Gestion)	1,53%	1,09%	1,09%	0,00%
SGAM-AI	12,09%	10,09%	2,56%	0,00%
Sous-total autres actionnaires financiers	26,01%	23,82%	23,32%	25,31%
Sous-total autre actionnaire personne morale	0,15%	0,09%	0,09%	0,09%
Sous-total autres actionnaires personnes physiques	1,85%	1,11%	1,11%	1,41%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Les principales évolutions résultent des opérations suivantes :

- ✓ **En 2010 :**
 - Emission de 508 475 actions de catégorie P3 en juin, et
 - Cessions intervenues entre actionnaires existants.
- ✓ **En 2011 :**
 - Cessions de titres afin de permettre l'entrée au capital d'IDinvest.
- ✓ **En 2012 :**
 - Cessions entre actionnaires, et
 - Acquisition définitive de 80.000 actions attribuées à titre gratuit en juin 2010.
- ✓ **En 2013 :** Cessions entre actionnaires.

21.1.7.3 Répartition du capital et des droits de vote au 1^{er} mars 2013

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-dessous tient compte de deux décisions approuvées par l'assemblée générale réunie le 25 février 2013, relatives à la division par 2 de la valeur nominale des actions de la Société et la conversion de l'ensemble des actions de préférence en actions ordinaires à raison d'une action ordinaire pour une action de préférence détenue au jour de la décision de l'assemblée générale du 25 février 2013.

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et droits de vote
FCPR VENTECH Capital II	936 696	23,53%
FCPR AURIGA Venture II	742 296	18,65%
ODYSSEE VENTURE	475 204	11,94%
<i>FCPI UFF Innovation 6</i>	303 618	7,63%
<i>Boursinnovation 2</i>	171 586	4,31%
Didier BREDY	258 585	6,50%
François Xavier OLLIVIER	65 899	1,66%
Jean-Pierre DUMOLARD	56 934	1,43%
<i>Directement</i>	24 298	0,61%
<i>Via TIC Partners (1)</i>	32 636	0,82%
Sous-total conseil d'administration	2 535 614	63,69%
AMUNDI Private Equity Funds	378 792	9,51%
<i>Innovation Protection 75</i>	52 954	1,33%
<i>Innovation Technologies</i>	148 652	3,73%
<i>Innovation Technologies 2</i>	152 836	3,84%
<i>Multistratégies Innovation</i>	24 350	0,61%
OTC Asset Management	378 222	9,50%
<i>FCPI OTC Entreprises 1</i>	151 290	3,80%
<i>FCPI OTC Entreprises 2</i>	226 932	5,70%
SIPAREX - SIGEFI	350 804	8,81%
<i>FCPI Génération Innovation</i>	39 002	0,98%
<i>FCPI CA-AM Innovation 2</i>	62 330	1,57%
<i>FCPI CA-AM Innovation 3</i>	18 388	0,46%
<i>FCPR Innovation et Proximité 1</i>	44 952	1,13%
<i>Siparex Croissance</i>	4 940	0,12%
<i>Siparex Développement</i>	2 250	0,06%
<i>FCPI Siparex Innovation 2010</i>	50 230	1,26%
<i>FCPI Siparex Innovation 2011</i>	82 186	2,06%
<i>FCPI Siparex Innovation 2012</i>	46 526	1,17%
FCPR SG A (ID Invest)	278 642	7,00%
Sous-total autres actionnaires financiers	1 386 460	34,83%
Clipperton Finance	3 574	0,09%
Sous-total autre actionnaire personne morale	3 574	0,09%
Jean-Luc PAMART	35 098	0,88%
Patrice LE LOUREC	6 800	0,17%
Jérôme ROBILLARD	4 800	0,12%
Farid LEZIAR	3 200	0,08%
Moïse AUGIS	2 800	0,07%
Claude LE BOUETTE	2 800	0,07%
Sous-total autres actionnaires personnes physiques (2)	55 498	1,39%
TOTAL	3 981 146	100,00%

(1) Société contrôlée à 100% par Jean-Pierre DUMOLARD ;

(2) Six personnes physiques dont aucune ne détient plus de 0,88% du capital.

Il existe à ce jour, un pacte d'actionnaires qui deviendra caduc de droit à compter de la date de première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre actionnaires.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Le descriptif ci-joint tient compte de certaines modifications statutaires décidées par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2013, pour certaines sous condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Paris de NYSE-Euronext.

21.2.1 **Objet social**

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- le développement, la commercialisation et le support, en France et à l'étranger, de sous-systèmes et systèmes de transmission optique,
- et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet indiqué ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

21.2.2 **Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction**

21.2.2.1 **Conseil d'administration**

Composition du Conseil

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et au plus du nombre maximum de membres autorisés par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les Administrateurs sont nommés dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Il peut être institué un collège de censeurs composé de membres désignés par le Conseil d'administration.

Collège de censeurs

Les Censeurs sont nommés avec ou sans limitation de durée. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'organe les ayant nommés.

Chaque Censeur est convoqué à toutes les réunions du Conseil d'administration, comme tout Administrateur. Il reçoit l'ensemble des informations communiquées aux Administrateurs, à l'occasion des réunions du Conseil d'administration ou dans leur intervalle. Les Censeurs ne participent pas aux décisions du Conseil d'administration, n'ont pas voix délibérative et ne sont pas pris en compte pour les conditions de quorum et de majorité. Ils n'ont aucune attribution de gestion, de surveillance ou de contrôle et ne peuvent pas se substituer aux Administrateurs et/ou aux Directeur Généraux.

Durée des fonctions – Renouvellement - Cooptation

La durée des fonctions des Administrateurs est de six (6) ans.

Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur. (...)

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restant doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Bureau

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique. Il fixe la durée de ses fonctions, qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur, fonctions auxquelles il peut mettre fin à tout moment.

Le Président est rééligible. Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

La durée des fonctions de Président est fixée par la décision qui le nomme ; à défaut, elle est égale à la durée de son mandat d'Administrateur. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de Président. (...)

Délibérations

Le Conseil d'administration se réunit, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par l'auteur de la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou de l'Administrateur délégué dans les fonctions de Président du Conseil d'administration.

En outre, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs représentant le tiers au moins des membres du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, demander au Président du Conseil d'administration de le convoquer. (...)

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou l'Administrateur délégué dans les fonctions de Président du Conseil d'administration ou, en leur

absence, par le plus âgé des Administrateurs assistant à la séance, ou par un Administrateur choisi par le Conseil au début de la séance.

Tout Administrateur peut se faire représenter dans les formes légales par un autre Administrateur, à l'effet de voter en ses lieux et place à une séance déterminée du Conseil, chaque Administrateur ne pouvant disposer au cours d'une même séance que d'une seule procuration.

Toutefois, pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des Administrateurs est requise.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. (...)

Pouvoirs du Conseil

- ***Principes***

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à toutes personnes choisies hors de son sein, des missions permanentes ou temporaires qu'il définit.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

Le Conseil d'administration fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

- ***Rôle du Président du Conseil d'administration***

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

21.2.2.2 **Direction générale**

Principes d'organisation

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui doit en informer les Actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires. La délibération du Conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Directeur général

- ***Nomination – Révocation***

En fonction du choix effectué par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article ci-dessus, la direction générale est assurée soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Les fonctions de Directeur Général prennent fin de plein droit le dernier jour du trimestre civil au cours duquel il a atteint son soixante-quinzième (75^e) anniversaire.

Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions de la loi et des présentes statuts relatives au Directeur général sont lui applicables.

- **Pouvoirs**

Le Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est celui fixé par la loi. (...)

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués dispose(nt) des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués. (...)

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

21.2.3.1 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve de l'application des dispositions légales et réglementaires.

Tout Actionnaire peut exprimer son vote par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements en vigueur.

Les actionnaires ne souhaitant pas participer personnellement à l'Assemblée peuvent également procéder à la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire par voie électronique conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et dans les conditions qui seront indiquées dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Par ailleurs, sur décision du Conseil d'administration mentionnée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, les actionnaires peuvent, dans les conditions et délais fixés par les lois et les règlements en vigueur, voter par correspondance par voie électronique.

Lorsqu'il en est fait usage, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies par la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil et, de façon plus générale, par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, les actionnaires pourront également participer à l'Assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification conformément aux dispositions légales et réglementaires alors applicables et seront alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

21.2.3.2 Droits aux dividendes et profits

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

21.2.3.3 Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article L. 1126-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques).

21.2.3.4 Droit au boni de liquidation

Chaque action donne droit dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

21.2.3.5 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

21.2.3.6 Limitation des droits de vote

Néant.

21.2.3.7 Titres au porteur identifiables

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société se tient informée de la composition de son actionnariat dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. A ce titre, la Société peut faire usage de toutes les dispositions légales et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'Actionnaires, et notamment des dispositions de l'article L. 228-2 du Code de commerce.

Ainsi, la Société peut notamment demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, contre rémunération à sa charge, des renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'Actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont lesdits titres peuvent être frappés.

21.2.3.8 Rachat par la Société de ses propres actions.

Se référer au paragraphe 21.1.3.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

Composition et convocation des assemblées générales

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des Actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les Actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires, quel que soit le nombre des actions qu'ils possèdent.

Des Assemblées Générales, soit ordinaires ou extraordinaires, soit spéciales selon l'objet des résolutions proposées, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu désigné dans l'avis de convocation.

Droit de communication préalable

Tout Actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi.

Ce droit de communication, qui s'exerce dans les conditions légales, appartient à chacun des copropriétaires d'actions indivises et au nu-propriétaire comme à l'usufruitier.

Conditions d'admission et représentation

Tout Actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer aux Assemblées Générales, en y assistant personnellement ou désignant un mandataire ou en votant par correspondance, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Dans le cas des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Ces formalités doivent être accomplies trois (3) jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.

Un actionnaire peut se faire représenter par toute personne morale ou physique de son choix dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance ou par procuration doit, dans le délai de trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée générale, avoir déposé au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de réunion/convocation, une formule de vote par correspondance ou par procuration ou le document unique en tenant lieu.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par l'Administrateur le plus âgé présent à la séance ; à défaut par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'administration. A défaut encore, l'Assemblée élit elle-même son Président.

En cas de convocation par les Commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'Assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les fonctions de scrutateur sont remplies par les deux membres de l'Assemblée, présents et acceptants, qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des Actionnaires.

A chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les Actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les procès-verbaux des délibérations d'Assemblées et les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont établis et certifiés conformément à la réglementation en vigueur.

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation et ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Toutefois, un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins la fraction du capital prévue par la loi, peuvent dans les formes et délai légaux, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle peut néanmoins, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement.

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les Statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes sociaux et le cas échéant sur les comptes consolidés de l'exercice social précédent.

L'Assemblée Générale Ordinaire, est convoquée et délibère dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent et exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les Statuts dans toutes leurs stipulations. Elle ne peut toutefois, si ce n'est à l'unanimité des Actionnaires, augmenter les engagements des Actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée et délibère dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent et exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Assemblées spéciales

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée. La décision d'une assemblée générale extraordinaire portant modification des droits relatifs à une catégorie d'actions ne devient définitive qu'après approbation de cette modification par l'Assemblée Spéciale des actionnaires de cette catégorie.

L'Assemblée Spéciale d'Actionnaires d'une catégorie déterminée est convoquée et délibère dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent et exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Quorum et majorité

Les Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires et Spéciales délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales qui les régissent respectivement.

Seront réputés présents et assister personnellement à l'Assemblée, tant pour le calcul du quorum que pour celui de la majorité, les Actionnaires qui participeront à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires

Néant.

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 3 rue Blaise Pascal, 22300 Lannion, France. Le présent document de base peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.ekinops.net) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Le présent document de base a été rédigé sur la base de l'annexe XXV du règlement délégué (UE) N°486/2012 de mars 2012 (schéma allégé PME).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société (www.ekinops.net).

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations relatives à la filiale américaine figurent aux chapitres 7, 8, 9 et 19 du présent document de base.

26 GLOSSAIRE

Agrégation de signaux : Regroupement des signaux afin de les homogénéiser.

ATM (*Asynchronous Transfer Mode*) : Mode de transfert asynchrone. Technologie de réseau récente qui permet de transférer simultanément sur une même ligne des données et de la voix.

ASIC (*Application Specific Integrated Circuit*) : Type de circuit dédié à une application unique, et donc non reprogrammable.

Bande passante : Intervalle de fréquences (en hertz) pour lesquelles l'amplitude de la réponse d'un système correspond à un niveau de référence, donc sur lequel ce système peut être considéré comme fiable. Ce terme est également employé dans le domaine de la transmission numérique pour signifier le débit d'un canal de communication, du fait que ce débit découle directement de la fréquence maximale à laquelle le canal peut être employé pour transmettre du signal électrique de façon fiable.

CLEC (*Competitive Local Exchange Carriers*) : Opérateur téléphonique local aux Etats-Unis, nouvellement arrivé sur le marché.

Cohérence : Cette technologie démodule à la fois l'amplitude et la phase du signal au niveau du récepteur et permet, grâce à un traitement de signal à très haut débit, de compenser les imperfections de transmission dues à la dispersion chromatique et à la dispersion des modes de polarisation. Cela permet la compatibilité totale des performances à 100G avec le 10G. La partie de l'équipement qui gère cette fonctionnalité est l'interface optique émetteur/récepteur appelé MSA 100G.

DWDM (*Dense Wavelength Data Multiplexing*) : Technologie augmentant la bande passante disponible sur une portion de fibre optique par l'utilisation simultanée de signaux de longueurs d'onde différentes.

EMS (*Electronics Manufacturing Services*) : Sous-traitants de produits électroniques (circuits imprimés). Les donneurs d'ordres sont souvent désignés comme les OEM.

Ethernet : Protocole de réseau informatique à commutation de paquets, qui envoie le même signal à toutes les machines connectées sur un même réseau. Cette technologie, connue pour sa simplicité, était utilisée pour les réseaux locaux avant le développement d'Internet. Sa bonne évolutivité lui a permis de devenir aujourd'hui l'un des protocoles les plus utilisés sur les réseaux à grande vitesse, grâce notamment à son intégration dans le modèle OSI (il est utilisé sur les deux premières couches du modèle OSI, physique et liaison de données, regroupées sous le standard IEEE 802).

FPGA (*Field- Programmable Gate Array*) : Type de circuit intégré dédié à une application unique, et donc reprogrammable.

FTP (*File Transfer Protocol*) : Protocole de Transfert de Fichiers.

ILEC (*Incumbent Local Exchange Carriers*) : Opérateur téléphonique local aux Etats-Unis, déjà établi sur le marché.

MSA (*Multi Supplier Agreement*) : Accord Multi Fournisseur, concernant le module optique appelé MSA. Les équipementiers télécoms imposent à leurs fournisseurs de se mettre d'accord sur des spécifications produit communes module optique en question appelé MSA qui garantit des performances équivalentes entre tous les fournisseurs mais des spécifications. Cela permet donc aux équipementiers de disposer de plusieurs sources d'approvisionnement totalement compatibles.

Multiplexage : Technique qui consiste à faire passer deux ou plusieurs informations à travers un seul support de transmission. Le multiplexage optique ne répartit plus les signaux dans le temps, mais dans un espace de fréquences. Plus simplement, plusieurs couleurs sont envoyées en simultanée sur un seul brin optique. Cela a permis notamment d'augmenter la capacité de transmission des fibres optiques actuelles sans surcoût très important.

OEM (Original Equipment Manufacturer) : « Fabricant d'équipement d'origine ». Achète des pièces non commercialisables en l'état et les revend après assemblage sous sa propre marque.

ONH (*Optical Network Hub*) : Matériel de Réseaux Optiques.

Protocole : Ensemble des conventions nécessaires pour faire coopérer des entités distantes, en particulier pour établir et entretenir des échanges d'informations entre ces entités.

PTT : Terme anglais définissant les opérateurs traditionnels

QoS (*Quality of Service*) : Qualité de service. Capacité à véhiculer dans de bonnes conditions un type de trafic donné, en termes de disponibilité, débit, délais de transmission, taux de perte de paquets, etc.

ROADM (*Reconfigurable Add / Drop Multiplexer*) : Multiplexeur optique d'insertion-extraction reconfigurable. Technologie matérielle permettant d'effectuer des changements de configuration du réseau en temps réel, en fonction de son état ou des besoins des clients. Ce système permet d'ajouter de la souplesse dans l'infrastructure des réseaux et d'optimiser leurs coûts d'exploitation.

RBOCs (*Regional Bell Operating Companies*) : Compagnies régionales de téléphone fondées après le démantèlement d'AT&T en 1984, sur le marché américain des services de télécommunications.

SDH (*Synchronous Digital Hierarchy*) : Hiérarchie numérique synchrone. Protocole pour la transmission de données numériques à haut débit, qui relève du niveau 1 du modèle en couches de l'OSI. Technique originellement conçue pour gérer les communications en mode circuit, typiquement les communications téléphoniques. Or, depuis les années 2000, le volume de données de type paquet a supplanté en quantité celui des données de type téléphonique, laissant SDH un peu inadapté aux nouveaux services qu'on lui demande aujourd'hui.

SONET (*Synchronous Optical Network*) : Réseau optique Synchrone. Correspond au SDH pour les Etats-Unis.

TCP/IP (*Transmission Control Protocol / Internet Protocol*) : Protocole de contrôle de transmission / Protocole Internet. Suite de protocoles. Ce sigle provient des noms des deux protocoles majeurs de la suite de protocoles, c'est-à-dire les protocoles TCP et IP. TCP/IP représente d'une certaine façon l'ensemble des règles de communication sur internet et se base sur la notion d'adressage IP, c'est-à-dire le fait de fournir une adresse IP à chaque machine du réseau afin de pouvoir acheminer des paquets de données.

WDM (*Wavelength Division Multiplexing*) : Multiplexage en longueur d'onde. Technique utilisée en communications optiques qui permet de faire passer plusieurs signaux de longueur d'onde différentes sur une seule fibre optique, en les mélangeant à l'entrée à l'aide d'un multiplexeur (MUX), et en les séparant à la sortie au moyen d'un démultiplexeur (DEMUX).

- **Technologie CWDM** (*Coarse Wavelength Division Multiplexing*) : Technologie basée sur les progrès faits pour les émetteurs et récepteurs lasers. Permet de multiplexer les signaux au sein d'une seule fibre en jouant sur la longueur d'onde du signal. Les canaux sont davantage espacés (20 nm contre 0,4 à 1,6 nm) qu'avec la DWDM et le débit est donc moins rapide. Par contre, la CWDM est moins chère que la DWDM.

- **Technologie DWDM** (*Dense Wavelength Division Multiplexing*): Multiplexage de signaux au sein d'une seule fibre qui permet d'augmenter la bande passante disponible sur une fibre optique.